VILLE DE PONTOISE

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2021

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat général
OC/AM/AS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

Présidence de Mme Stéphanie VON EUW, Maire et de Monsieur François DAOUST, Adjoint au Maire, pour la note 3-2 relative au choix du délégataire du service public pour la gestion du stationnement sur voirie et ouvrages

Ouverture de la séance à 19h39

NOMBRE DE CONSEILLERS :

39

MEMBRES PRESENTS :

Mme Stéphanie VON EUW – M. François DAOUST – Mme Anne FROMENTEIL – M. Robert DUPAQUIER – Mme Léna MOAL-DE BOURMONT – M. Laurent LAMBERT – Mme Laetitia DEWALLE – M. Sébastien BLANCHARD – Mme Schahrazade DELAMARE – *M. Patrick MORCELLO M. Sébastien GUERY – Mme Céline ALVES-PINTO – M. Philippe ROUDEN – M. Laurent LEBAILLIF – M. Emmanuel PEZET – Mme Annick FERRE – M. Rémi BOUXOM – Mme Stéphanie PACKERT – M. Rolland DELHORBE – Mme Marie-Christine DEJARDIN – M. François FROMANGÉ – M. Gérard SEIMBILLE – Mme Sandrine PARISE-HEIDEIGER – M. Pascal BOURDOU – Mme Agnès IRRMANN – M. Jean-Christophe BORIES – Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER – Mme Bénédicte ARIES – M. Gérard BOMMENEL.

*a donné pouvoir à M. Sébastien GUERY jusqu'à son arrivée à 21h17

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Marie-Claude CABARRUS a donné pouvoir à Mme Stéphanie VON EUW.
Mme Céline KALNIN a donné pouvoir à Mme Anne FROMENTEIL.
Mme Monique LEFEBVRE a donné pouvoir à M. François DAOUST.
Mme Karima OUMOKRANE a donné pouvoir à Mme Céline ALVES PINTO.
M. Mehdi BOUHANNA a donné pouvoir à M. Laurent LAMBERT.
M. Raoul NKAMWA a donné pouvoir à M. Robert DUPAQUIER.
Mme Karine LAVENU a donné pouvoir à Mme Léna MOAL-DE BOURMONT.
M. Victor BRAMI a donné pouvoir à M. Sébastien BLANCHARD.
Mme Armelle LEGRAND-ROBERT a donné pouvoir à Mme Laetitia DEWALLE.
M. Matthieu DREVELLE a donné pouvoir à Mme Bénédicte ARIES.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. François DAOUST est désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Madame LE MAIRE : *« Nous avons l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2021. Est-ce qu'il y a des questions? Des observations ? Des remarques? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie. »*

POUR INFORMATION

Madame LE MAIRE : *« En point un, un point d'information tout simplement, ça a déjà été fait à travers l'appel mais pour procéder symboliquement, si je puis dire, à l'installation de Madame Sandrine HEIDEIGER-PARISE qui nous rejoint en tant que conseillère municipale. Bienvenue en remplacement de Madame Chloé CAMBIE démissionnaire donc bienvenue dans cette instance. J'espère qu'elle vous permettra de participer, de porter un certain nombre d'idées, de propositions et puis d'être au service des Pontoisiens en tant qu'élue au sein de ce conseil municipal, encore une fois, nous vous souhaitons la bienvenue. »*

DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 9 et 10 du règlement intérieur)

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) – MUTUALISATION – RENOUVELLEMENT

VU le code général des collectivités territoriales, dont son article L.5211-4-1,

VU le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018,

VU l'avis du Comité Technique de la Commune de Pontoise en date du 16 novembre 2018,

VU le projet de convention de mise à disposition partielle du service du Secrétariat Général entre la CACP et les Villes au titre des obligations RGPD,

OUÏ l'exposé de Monsieur Laurent LAMBERT, rapporteur,

CONSIDERANT que, le RGPD a pour but de responsabiliser les organismes traitant des données personnelles et de renforcer les droits des personnes dont les données sont traitées,

CONSIDERANT que la CACP et ses Communes membres sont tenues entre autres de :
- Désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD),
- Réaliser un registre de traitement des données personnelles,
- Réaliser des analyses d'impact sur les traitements des données personnelles susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées,
- Mettre en place des procédures internes garantissant la prise en compte de la protection des données à tout moment, en prenant en compte l'ensemble des événements qui peuvent survenir au cours de la vie d'un traitement,
- Constituer et regrouper la documentation nécessaire, pour prouver la conformité de la collectivité au règlement,

CONSIDERANT qu'afin de faciliter le traitement des obligations des collectivités, d'harmoniser les pratiques administratives découlant du RGPD, il est proposé que la CACP, par la présente convention, mette partiellement à disposition des communes signataires le service du Secrétariat Général,

CONSIDERANT que la précédente convention de mise à disposition a permis, pendant 2 années, aux communes adhérentes et à la CACP de gagner en autonomie et de tendre vers la conformité au RGPD,

CONSIDERANT que la convention de mise à disposition partielle du service du Secrétariat Général entre la CACP et les communes décrit les engagements de la CACP et des communes ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi de cette mise à disposition à compter du 1er septembre 2021 au 31 août 2024,

CONSIDERANT que le montant forfaitaire annuel de la mission RGPD, dont les principes de calcul sont présentés dans la convention, est réparti entre chaque commune selon la clé de répartition suivante :
- 70 %, pour tenir compte de la taille de la commune, le nombre d'habitants selon le chiffre de recensement INSEE 2020
- 30 %, pour tenir compte des métiers qui collectent et/ou traitent des données à caractère personnel identifiées dans chaque collectivité au travers de l'organigramme et du registre de traitements.

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la commission Ressources en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de mutualisation ci-jointe portant mise à disposition partielle des services de la CACP auprès de la Ville de Pontoise et des autres villes du territoire au titre de la protection des données, dont la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) commun.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

CONVENTION DE FIABILISATION DES BASES FISCALES - PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts,

VU le livre des procédures fiscales en particulier son article L. 135 B relatif aux règles de communication des données fiscales entre l'administration fiscale et les collectivités locales,

VU la délibération du 16 mai 2019 portant adoption de la convention de mise à disposition du service Observatoire fiscal entre la CA de Cergy-Pontoise et la commune de Pontoise

VU la convention annexée à la présente délibération,

OUÏ l'exposé de Monsieur Laurent LAMBERT, rapporteur

CONSIDERANT que dans un contexte défavorable pour les finances publiques locales et contraint par la réforme portant suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les collectivités n'ont d'autres choix que de poursuivre et consolider les travaux portant sur les finances et la fiscalité de leur territoire afin de dégager davantage de marges de manœuvre,

CONSIDERANT qu'en ce qui concerne le volet fiscalité, la commune a entamé depuis 2019, notamment via le service d'observatoire fiscal mutualisé, un travail visant à améliorer la connaissance de ses bases fiscales au moyen de divers travaux sur la valeur locative cadastrale des locaux d'habitation,

CONSIDERANT que pour autant, des améliorations sont encore possibles. Il existe aujourd'hui encore un nombre relativement conséquent d'incohérences fiscales sur le périmètre de la commune. A titre d'exemple, près de 8% des locaux sont considérés à tort comme dépourvus de chauffage central.

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la Commission « Ressources » en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques du Val d'Oise.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tout acte qui s'y rapporte et à en assurer l'exécution.

REGULARISATION COMPTABLE – APUREMENT DU COMPTE 1069 DÉNOMMÉ « REPRISE SUR LES EXCÉDENTS CAPITALISÉS »

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2311-5,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2021,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2024,

VU la délibération n° 23-21 du 25 mars 2021 approuvant le compte de gestion 2020,

OUÏ l'exposé de Monsieur Laurent LAMBERT, rapporteur,

CONSIDERANT l'extraction du compte de gestion arrêté le 31/12/2020, faisant apparaitre le solde débiteur du compte 1069 pour un montant de 79 997.88€,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la Commission « Ressources » en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE l'apurement du compte 1069 pour un montant de 79 997.88€ selon la méthode non budgétaire (l'ordonnateur corrige les résultats de la section d'investissement du compte administratif de l'année en cours au vu d'un tableau de correction établi par le comptable public qui aura passé les écritures).

PROGRAMME « SENIORS EN VACANCES 2021 » - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES-VACANCES (ANCV)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code du tourisme et notamment les articles L 411-13 à L.411-21 et R.411-1 à R.411-26,

VU la convention de partenariat avec l'ANCV, ci-annexée,

OUÏ l'exposé de Madame Laëtitia DEWALLE, rapporteur,

CONSIDERANT que l'ANCV a mis en place en 2007 le programme « Seniors en Vacances » destiné aux personnes âgées,

CONSIDERANT que le programme de l'ANCV s'adresse pour ce faire à des structures locales telles les collectivités territoriales et que la ville de Pontoise participe à ce programme depuis 2009,

CONSIDERANT que le programme de l'ANCV facilite le départ en vacances de personnes âgées qui en sont exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à la dépendance,

CONSIDERANT que des Seniors bénéficiant du programme Seniors en vacances, peuvent être éligibles à une aide financière selon certains critères,

CONSIDERANT que ce programme est financé par les excédents de gestion dégagés par l'ANCV dans le cadre du dispositif des Chèques-Vacances,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la Commission Services à la population en date du 28 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE: APPROUVE la convention de partenariat avec l'ANCV ci-annexée, et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout acte qui s'y rattache.

TABLEAU DES EMPLOIS - ACTUALISATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, dont ses articles 34 et 3-3 et suivants,

VU le tableau des emplois permanents ci-annexé,

OUÏ l'exposé de Monsieur Philippe ROUDEN, rapporteur,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser périodiquement le tableau des emplois de la Ville,

APRES AVIS du bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la commission Ressources en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le tableau des emplois ci-annexé.

RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICES CIVIQUES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code du Service National,

VU la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

VU le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

OUÏ l'exposé de Monsieur Philippe ROUDEN, rapporteur,

CONSIDERANT la volonté d'accompagnement des jeunes et la politique d'action citoyenne,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler l'agrément pour les 2 ans à venir,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la commission Ressources en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à renouveler l'agrément et à signer les conventions d'engagement à compter du 1er septembre 2021.

ARTICLE 2 : OUVRE les crédits nécessaires.

TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTRÔLE DE LEGALITE – NOUVELLE CONVENTION AVEC LA PREFECTURE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1, L.2131-2 et R.2131-1 à R.2131-4,

VU la délibération n°95/15 du 24 septembre 2015 relative à l'approbation de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

VU la convention du 22 octobre 2015 conclue entre la Ville et la Préfecture, telle que modifiée les 30 juin 2016 et 28 juin 2018,

VU la nouvelle convention ci-annexée proposée par la Préfecture,

OUÏ l'exposé de Monsieur Rolland DELHORBE, rapporteur,

CONSIDERANT qu'afin d'optimiser ses procédures et réduire les flux papier, la Ville a signé avec la Préfecture une convention l'autorisant à télétransmettre certains actes dont les délibérations, décisions, les actes émis par la commande publique ainsi que les actes budgétaires,

CONSIDERANT l'efficacité constatée de la mise en œuvre de cette télétransmission,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'étendre, étape par étape, cette télétransmission,

CONSIDERANT que dans la continuité de la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité, la Ville souhaite désormais télétransmettre à la Préfecture les arrêtés municipaux hors secteurs Ressources humaines et Urbanisme,

CONSIDERANT qu'une telle extension, conformément aux instructions de l'Etat, requiert la signature d'une nouvelle convention reprenant les dispositions antérieurement actées,

CONSIDERANT que le principe de télétransmission reste identique à celui des actes réglementaires transmis sur la plate-forme via notre tiers de confiance agréé par l'Etat, la société DEMATIS,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la Commission Ressources en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la télétransmission des arrêtés hors secteurs Ressources humaines et Urbanisme au contrôle de légalité ainsi que le maintien des actuelles télétransmissions, et **AUTORISE** en conséquence la signature de la nouvelle convention ci-annexée, avec la Préfecture du Val d'Oise ainsi que de tout acte qui s'y rattache.

INSTALLATION D'EQUIPEMENTS RESEAU ET DE VIDEOPROTECTION SUR LE COMPLEXE DU POLE SPORTIF DES MARADAS JOËL MOTYL - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE (CACP)

VU les articles L.5721 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L 2122-22,

VU le projet de convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Pontoise et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ci-annexé,

OUÏ l'exposé de Monsieur Sébastien GUERY, rapporteur,

CONSIDERANT que la Ville a besoin d'installer des équipements réseau et de vidéoprotection sur un bâtiment haut du secteur Larris Maradas,

CONSIDERANT qu'il n'existe pas de bâtiment communal adéquat sur le secteur,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise consent à mettre à disposition à titre gracieux le complexe sportif Joël Motyl,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la commission "Ressources" en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Pontoise et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte qui s'y rattache.

DOSSIERS AVEC DEBAT (Art. 9 et 10 du règlement intérieur)

Madame LE MAIRE: *« Je vous propose sans plus attendre de commencer par une des deux grosses délibérations. Un des deux gros dossiers de ce soir à savoir la note 3-1 et le lancement, si je puis dire, officiellement en tout cas la première étape de la révision du plan local d'urbanisme avec notamment un débat sur les orientations du projet d'aménagement et du développement durable autrement dit le PADD et je vais laisser la parole à notre spécialiste, Monsieur Robert DUPAQUIER qui s'est engagé auprès de moi pour faire une présentation synthétique de manière à ouvrir un débat, Robert tu as la parole. »*

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Monsieur DUPAQUIER: *« Merci Madame le Maire. Chers collègues, nous allons donc devoir débattre ce soir de ce qu'on appelle le plan d'aménagement et développement durable qui est une étape obligatoire pour l'adoption d'un plan local d'urbanisme qui va se dessiner dans sa finalité dans un délai de l'ordre de deux ans. Tout ceci doit donner lieu tout d'abord à un petit rappel historique.*
Le précédent plan local d'urbanisme datait de 2011 et il est coutumier de dire qu'un PLU a une durée d'environ dix ans. Ce n'est pas tout à fait exact parce que beaucoup de règles qui vont être appliquées par la suite ont une durée beaucoup plus longue, notamment ce qui concerne l'urbanisme, les constructions ou autres, certaines au bout de cinquante ans sont encore appliquées sur des bâtiments et sur d'autres orientations. Le précédent plan local d'urbanisme avait un axe qui était orienté vers la construction à Pontoise et notamment la résorption de ce qu'on appelait les friches, il y en avait trois : il y avait ce qu'on appelait les anciens abattoirs, qu'aujourd'hui on appelle par le nom du groupe qui a construit le bâtiment c'est à dire Nexity qui se trouve au bord de l'Oise ; une deuxième grosse opération qui concerne la zone de la gare qu'on appelle la cour des marchandises qui est en cours de construction et qui soulève manifestement beaucoup de débats passionnés dans des temps récents. Enfin la Zac Bossut, ces projets sont initiés parfois depuis très longtemps, pensez que l'aménagement de la Gare, les études ont commencé il y a douze ans et nous voyons enfin émerger pour partie les bâtiments. Donc on qualifie le précédent PLU de PLU bâtisseur et aujourd'hui, je dois vous dire que les terrains disponibles sur Pontoise, il en reste quelque peu mais notre

vocation n'est plus de construire, notre vocation va plutôt être de préserver, de protéger et de valoriser Pontoise, d'abord dans son aspect historique parce que ça sera sans fin mais également on va avoir une tournure qui va être beaucoup plus protectrice de l'environnement.

Le PLU tel que nous allons en débattre s'axe autour de cinq points forts. Tout d'abord valoriser le patrimoine de Pontoise. Ça peut sembler une évidence c'est la marque de fabrique de Pontoise, millénaire et le PLU va encore s'axer là-dessus alors on pourrait se dire qu'on est simplement dans le cadre d'une préservation mais on s'est rendu compte que notamment le centre-ville de Pontoise présente des difficultés qui sont majeures. Au-delà de l'entretien des édifices publics qui sont un investissement très important pour la ville y compris dans les années qui viennent mais les conditions d'habitat posent des problèmes et nous avons des alertes. Une des alertes concerne les statistiques sur l'habitat indigne puisqu'on estime que six pour cents de l'habitat de Pontoise aujourd'hui et peut-être beaucoup plus, est constitué par des logements qui sont des logements plus ou moins insalubres. Alors ça ne se voit pas forcément, on est capable de les recenser parce qu'il y a des visites, c'est un peu une zone grise dans la mesure où ceux qui, en fait, logent dans ce type d'habitation sont des personnes très fragiles qui n'ont pas envie parce qu'elles ont réussi à trouver un logement, pas forcément dans des conditions peu coûteuses mais dans des conditions où alors qu'elles ne sont pas éligibles au logement social où pourtant Pontoise est sérieusement dotée, logent dans des immeubles qui ne sont pas entretenus. Il va donc falloir se pencher sérieusement sur ce problème. Le second révélateur ce sont les statistiques qui concernent les copropriétés en difficultés et figurez-vous parce que c'est quand même très surprenant, des statistiques qui sont sorties sur ces deux observatoires et bien la plupart se concentre en centre-ville c'est à dire environ quatre-vingt pour cent de copropriétés en difficultés et d'habitats indignes. Il va donc falloir se pencher au-delà de la préservation naturelle de notre patrimoine, sur ces questions. Le PLU va s'en charger et nous envisageons également d'avoir une opération alors comme nous sommes en train de définir mais je vous avouerai que mes services actuellement sont sur le PLU mais ça sera aussi l'un de nos prochains objectifs, sur une opération certainement de rénovation urbaine extrêmement déployée sur le centre-ville et même sur quelques rues puisque ce sont toujours les mêmes rues qui apparaissent comme présentant des difficultés, en gros il y en a six ou sept.

Le deuxième grand axe du PLU c'est une croissance maîtrisée du développement urbain dans le respect de l'identité patrimoniale. Il faut savoir comme je vous l'ai indiqué en préliminaire, il n'y a plus beaucoup de terrains à construire et nous pouvons cibler à peu près les opérations d'urbanisme qui soit sont déjà extrêmement amorcées soit sont à peu près inévitables. Elles sont en petits nombres : il y a tout d'abord le centre commercial de la rue Henri Dunant c'est à dire les Louvrais où le centre commercial doit être réhabilité. Il est en attente depuis un grand nombre d'années et la réhabilitation de ce centre commercial passe nécessairement par une opération de construction. Alors sans trop développer, je dois vous dire que dès lors qu'il y a des commerces, que certains commerces vont sans doute quitter les lieux, d'autres vont s'installer, d'autres vont bénéficier au cours de l'opération d'une implantation provisoire, représente un coût qui est absolument fabuleux et pour réussir cette opération, il faut faire une opération de promotion immobilière sur cet endroit. Je vous rassure également elle est en discussion et elle est en discussion depuis très longtemps, Madame le Maire en est témoin puisque nous avons très régulièrement des réunions sur ce sujet et nous avons d'abord limité la construction, faire réduire les prétentions du promoteur dans une grande proportion et pour autant il y aura cette opération. Ensuite, ce profil d'opération on va dire nouvelle au-delà de celles que je vous ai citées, il y aura très certainement un remaniement urbain important sur l'hôpital puisque vous avez dû en entendre parler, il va y avoir une opération d'investissement colossale au sein de l'hôpital et il y aura nécessairement parce que c'est une condition, une opération de promotion immobilière en marge des terrains de l'hôpital. A côté de ça, il n'y a plus grand chose deux ou trois petites opérations qui verront jours mais qui en fait sont dans les tuyaux, si vous me permettez l'expression depuis un grand nombre d'années et sinon le but c'est de préserver.

Il y a des problématiques à Pontoise qui sont absolument certaines, je dois vous dire que nous regrettons beaucoup qu'aient sauté tous les verrous à la construction, ça partait d'une bonne intention c'est-à-dire d'éviter l'étalement urbain et on s'aperçoit qu'il y a un effet très pernicieux à ça, qui est observé dans certains quartiers c'est la division foncière. On voulait concentrer pour éviter cet étalement, on observe alors notamment dans le quartier du chou et dans le quartier de l'Hermitage du fractionnement de l'habitat qui est de nature à tendre, au-delà d'un problème écologique, qui est de nature à tendre à une plus grande concentration urbaine alors que nous souhaitons absolument préserver ces quartiers. Ce sont des problématiques d'urbanisme et ce sont parmi les principales problématiques d'urbanisme complexes que nous allons avoir à gérer dans les années qui viennent mais sachez que quotidiennement, nous avons des questions de ce genre, des demandes de divisions, des demandes de constructions sur un terrain plus grand existant. Nous sommes quelque peu désarmés sur le plan juridique mais on livre une bataille sans merci pour essayer d'éviter que ces quartiers qui sont quand même des quartiers relativement verts et bien deviennent des quartiers banlieusards et pavillonnaires. C'est la deuxième orientation.

Au niveau paysager, d'ores et déjà nous entreprenons et ma voisine ne démentira pas puisqu'elle est régulièrement sur le terrain, encore aujourd'hui, des opérations plutôt de nature à re-végétaliser. Dans notre politique qui est la nôtre, on a promis qu'on allait planter mille arbres sans doute sur deux mandats c'est déjà en cours, c'est planté tous les jours et évidemment il y a une préoccupation écologique à faire tout ça mais c'est en bon chemin, le PLU »

Madame LE MAIRE: *« Deux cent cinquante rien que sur cette année déjà. »*

Monsieur DUPAQUIER: *« Deux cent cinquante, je n'avais pas les chiffres je pensais deux cents. Deux cent cinquante, rien que cette année donc une relative préservation. Nous avons axé cette politique sur trois axes, le vert, le bleu, le noir, j'allais dire la nocturne, nous souhaitons préserver et peut être étendre à la protection de tous les espaces verts. Alors Pontoise dispose d'environ vingt-cinq pour cent de surfaces d'espaces verts, peut-être un peu plus mais environ vingt-cinq pour cents ce n'est pas mal. Ce n'est pas extraordinaire et on ne peut pas étendre les zones boisées, on ne peut pas faire des choses de cette nature. Ce que nous envisageons c'est y compris vis à vis des propriétés privées et ça existe déjà et bien d'assurer des protections dans des jardins, il y a des zones qui sont déjà protégées dans lesquelles et bien on ne touche plus à son jardin, on ne construit plus dessus de nature à préserver un peu tout ça. Sachez que nous sommes que dans une politique de préservation, on a un territoire qui est limité, on n'a pas des espaces qui sont considérables et donc il faut absolument valoriser cet acquis. Une trame bleue, la trame bleue, Pontoise a ce caractère un peu extraordinaire et bien d'être alimentée par trois cours d'eau, l'Oise, la Viosne et un autre cours d'eau qu'on oublie un peu qui est le ru de l'Hermitage qui est en grande difficulté, on va dire écologique qui n'est pas d'un espace public mais un espace privé qui est mal traité et pour lequel nous allons axer une politique de meilleure préservation. Enfin nous allons créer ce qu'on appelle une zone noire, je préfère la trame nocturne, la trame nocturne va consister à lutter contre notamment la pollution lumineuse de nature à permettre de protéger toute une série d'espèces, des oiseaux, des insectes qui sont extrêmement perturbés par la politique d'éclairage. Alors qu'est-ce que ça peut être la trame noire ? c'est notamment d'avoir des exigences d'extinctions y compris de l'espace public de nature à permettre et bien une meilleure coexistence avec les animaux nocturnes qui sont extrêmement préservés. Je sais qu'il y a des spécialistes de la question autour de cette table qui sont tout à fait sensibles à cela. Donc voilà les trois axes au niveau écologique.*
Nous allons encore axer la politique sur le commerce. Alors c'est compliqué c'est une des vocations du PLU définie par les normes réglementaires c'est-à-dire assurer une protection du commerce. Alors comment est-ce qu'on assure une protection du commerce ? Le PLU n'est pas là pour faire de la valorisation commerciale mais de faire en sorte que les règles d'urbanisme puissent permettre une protection. La protection, elle se pose notamment sur le linéaire commercial à savoir qu'il faut essayer d'éviter dans un groupe d'habitations ou autre que des commerces disparaissent. On s'est d'ailleurs aperçu qu'on avait un petit trou dans la raquette dans le précédent PLU à savoir qu'aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup de demandes mais on ne peut pas empêcher une transformation d'un commerce en autre chose. Le PLU très manifestement s'orientera pour que nous puissions empêcher ça et dans les règles d'urbanisme pour avoir une continuité commerciale et nous sommes à l'étude pour voir de quelle manière restreindre éventuellement l'installation de certains commerces. Donc voilà de ce qui est de l'aspect commercial.
Enfin le déplacement, le déplacement est le second sujet qui sera abordé ce soir et également important. Quelle est la place de la voiture dans la ville ? On sait que Pontoise rencontre de grosses difficultés, alors on dit manque de places de stationnement ce qui n'est pas forcément exact, il y a eu des recensements qui ont été faits depuis plusieurs années, il y a des places de stationnement, elles sont surtout très mal utilisées. Il y a des voitures ventouses, dans les constructions de groupes aujourd'hui récents on se rend compte que les parkings en sous-sol ne sont pas utilisés, il va falloir adapter tout ça et s'adapter un petit peu à une moindre place de la voiture dans la cité. La moindre place de la voiture dans la cité ça consiste tout d'abord et la démarche est encore une fois déjà initiée, à faire on va dire la part belle aux vélos. Sont en train d'être mis en place des stations de stationnement de vélos, vous les voyez se poser petit à petit, vous voyez aussi des normes d'urbanisme sur lesquelles nous sommes extrêmement vigilants, il va y avoir le déplacement des pistes cyclables qui a déjà été initié et vous pouvez vous en rendre compte mais tout ceci va prendre sa place et également des réflexions sur la protection à certains endroits du stationnement voire l'interdiction, on pense à des places mais là nous en sommes encore qu'à un stade de projet. Cette circulation douce se fera aussi par les moyens de transport, il va falloir qu'on réfléchisse à ça. On a des difficultés aujourd'hui notamment dans le transport en commun et notamment le transport par bus ; il faudra, sans doute qu'on envisage une meilleure circulation autour de la gare et puis une politique drastique pour que les bus puissent circuler et prendre des virages. Ces politiques de déplacement vont aussi s'articuler vis à vis de la protection de l'environnement et notamment des sentes de Pontoise parce que nous disposons d'un circuit d'un centre pédestre absolument extraordinaire, peu connu sauf des initiés, vingt et un kilomètres, ce qui est tout à fait

remarquable, nous allons les promouvoir, nous allons les protéger d'ores et déjà nous allons empêcher l'artificialisation des voies de circulation, enlever du goudron là où tout ceci n'est pas nécessaire et certainement avoir une politique drastique parce que nous sommes régulièrement confrontés à ce type de difficultés en ce qui concerne les clôtures autour des centres puisque parfois, on propose toute une série d'horreurs alors que nous souhaitons encore une fois la végétalisation donc voilà à peu près les cinq axes de la politique du PLU.

Alors je vous situe maintenant le PADD dans le processus. Nous avons d'ores et déjà depuis environ un an et demi un cabinet qui nous assiste et je tiens à leur rendre hommage parce qu'ils sont remarquables, il s'appelle le cabinet Synthèse Architecture qui nous conseille et qui établit un diagnostic. Le diagnostic, il n'y a pas de discussion à avoir sur le diagnostic c'est le constat de l'état des lieux en matière de population, en matière d'emploi, en matière de commerce, en matière de déplacement, en matière d'espaces remarquables etc. Ce diagnostic c'est un document qui va faire environ cent cinquante pages qui est déjà largement avancé et qui va accompagner toute la démarche du PLU. Nous avons ensuite les concertations, nous en avons organisé environ quatorze réunions avec les élus qui sont autour de cette table donc beaucoup commencent à savoir ce qu'est effectivement un PLU. Nous en arrivons au stade du PADD c'est la discussion que nous allons avoir ce soir, il faut savoir que le PADD a évolué en deux mois, j'en suis à la huitième version au point que j'ai dû faire réimprimer parce que je ne savais plus laquelle je devais prendre. En raison des discussions qu'il y a pu avoir tant avec les élus qu'avec les associations de quartiers, qu'avec les associations de commerçants, une réunion publique qui a été extrêmement contrainte en raison du contexte sanitaire, ce qui fait que ça n'a pas été un succès, d'autres vont suivre et le PADD peut évoluer. Ensuite nous allons rentrer dans un dispositif qui est beaucoup plus technique c'est à dire le zonage, nous allons définir quelles sont les zones non constructibles, les zones constructibles, les zones constructibles sous conditions, les zones d'activités et ceci quartier par quartier avec une ferme volonté d'affirmer le plus possible la préservation du végétal. Il va s'ouvrir ensuite une enquête publique, l'enquête publique vous savez tous ce que c'est, ça se fera par voie d'annonce, tout le monde pourra se manifester, je dois vous dire que l'enquête publique a commencé dans les bureaux de la mairie cet après-midi puisque déjà quelqu'un a pris rendez-vous pour nous faire des observations sur un zonage. Tout ceci ne va pas s'arrêter, ça sera un morceau relativement important du travail avec le plan de zonage, à l'issue, le commissaire enquêteur déposera un rapport, recueille des informations et des doléances qu'il a pu recueillir et nous arrêterons définitivement le PLU je vous ai donc dit à une échéance de deux mois. L'étape que nous avons donc à franchir aujourd'hui c'est la politique d'orientation générale et ça n'est qu'un débat mais un débat qui est obligatoire et j'espère que vous aurez des remarques à faire parce que la loi prévoit ça, un débat, pas de vote à la fin mais un échange entre nous sur les orientations que je viens de vous présenter, je vous remercie. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Robert pour cette présentation synthétique mais néanmoins complète et fouillée et je crois bien structurée qui permet de voir les différents enjeux qui s'offrent à nous. Il y aura quand même un vote sur le PADD, enfin on prend acte que le débat aura eu lieu et comme Robert DUPAQUIER l'a rappelé, il s'agit donc de la première étape de ce vaste débat et de ce vaste projet qui a vocation et vous l'aurez compris, à être co-construit. Je laisse tout de suite la parole à Gérard SEIMBILLE, qui vient de la demander. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Merci Madame le Maire. Effectivement le PADD après qu'on ait voté le RPS, je ne me rappelle plus des sigles qui a remplacé la ZPPAUP qui est déjà très préceptrice, il faut bien évidemment considérer que ce débat que nous avons ce soir est un sujet d'importance qui va engager le droit des sols pour au minimum une dizaine d'années et qui mérite que l'on s'y attarde un peu.*

Je remercie tout d'abord Robert DUPAQUIER pour sa présentation mais également et tout particulièrement le service de l'urbanisme et le bureau d'études pour la qualité du document qui nous est proposé et qui, dans sa forme et par le détail des éléments qui y figurent, permet de bien comprendre les orientations et objectifs que la municipalité se fixe pour le futur PLU et donc la réglementation qui va régira le droit des sols de la ville à compter de son approbation.

Je note également avec satisfaction qu'il donne à la ville la possibilité d'utiliser le « sursis à statuer » pour s'assurer que les demandes de permis de construire ou de travaux soient d'ores et déjà en phase avec ce PADD.

Pour notre part, nous saluons et validons donc dans l'ensemble les enjeux et les orientations d'aménagement qui sont fixées dans ce document.

Nous faisons néanmoins quelques remarques que je vais vous exposer avec Jean-Christophe Bories et Pascal Bourdou.

Le PADD est présenté en 5 orientations :

La seconde de ces orientations, par ailleurs déclinée en 7 sous orientations, précise que la ville veut, je cite :

« poursuivre une croissance maîtrisée du développement urbain dans le respect de l'identité patrimoniale et paysagère de Pontoise ». Nous ne pouvons qu'être d'accord avec cet objectif mais nous souhaitons et nous serons particulièrement vigilants à ce que le règlement à venir, qui doit être comme le rappelle la note : « compatible avec les orientations du PADD », intègre bien par exemple des règles précises pour que tous les bailleurs agissent pour la rénovation et la performance énergétique de leurs patrimoine, mais aussi pour que les quartiers pavillonnaires ne soient plus dénaturés par la division galopante des terrains et la suppression des jardins qui en font la spécificité. Ce ne sont que des exemples mais la réalité de ce que nous mesurons actuellement montre que la réglementation et son respect sont essentiels à l'atteinte des objectifs du PADD.
De même, nous attendons que soit bien fixées, dans le plan de zonage, des Orientations d'Aménagement Programmées, des OAP, sur les secteurs en devenir et par exemple ceux des friches du Hall Saint-Martin et de l'ancien collège du Parc aux Charrettes ou tout secteur en devenir dont nous ne maitrisons pas à l'heure actuelle les projets.
Concernant la troisième orientation, qui traite de la promotion des démarches environnementales, Jean-Christophe Bories interviendra de son côté, mais je veux une nouvelle fois exprimer ici qu'en matière de prévention des risques naturels il y a une exigence afin que tout soit mis en œuvre pour que les habitations qui se trouvent sur les secteurs à risque, comme celui du quartier du Chou en particulier, soient résilients ce qui n'est pas le cas en matière d'assainissement. Alors certes, il est de la responsabilité des habitants de tout faire pour cela avec leurs propres moyens et de respecter la réglementation spécifique, mais il l'est tout autant, sinon plus, de la responsabilité de la commune pour qu'elle agisse vis à vis des délégataires afin de tout mettre en œuvre pour aller dans ce sens. Or, ce n'est pas le cas comme nous l'avons encore vu lors de la récente crue de ce printemps alors que de nouvelles autorisations de construire sont données à des pétitionnaires qui vont donc demain grossir le nombre de celles et ceux qui ne pourront y vivre décemment en période de crue.
Je vous remercie pour votre attention, vous informe que je transmettrai nos interventions pour faciliter la rédaction du procès-verbal et passe la parole à Jean-Christophe BORIES qui va parler plus de l'aspect environnemental. »

Monsieur BORIES : *« Mon intervention portera essentiellement sur le traitement dans ce PADD des enjeux environnementaux. Vous connaissez tous mon engagement personnel sur la biodiversité, la lutte contre la pollution quelle qu'elle soit, la lutte contre le réchauffement climatique et la bioagriculture.Dans notre pays chaque année 65.800 hectares sont bétonnés, soit 90.559 terrains de football ! la France a 5,4% en plus de sols artificialisés que ses voisins. Il est très difficile de renaturer un sol qui a été artificialisé. Au-delà des conséquences sur le ruissellement qui à ce jour n'a pas représenté un danger pour Pontoise c'est l'inertie thermique et l'empreinte carbone de ce matériau qui est en question.*
Sur la réhabilitation plutôt que la construction nouvelle je vous rappelle les chiffres de l'ADEME : une résidence nouvelle requiert l'émission de 550 Kg équivalent CO2 du m2, la destruction 350 Kg équivalent CO2.
L'ACV Analyse du cycle de vie montre que la réhabilitation, quand elle est possible, est toujours plus favorable d'un point de vue environnemental. Privilégions auprès des promoteurs et constructeurs le recours aux matériaux biosourcés comme le béton de chanvre, je soutiens d'ailleurs personnellement une jeune startup de Coulommiers, première usine de béton de chanvre en Ile de France inaugurée au mois de mai dernier.
La bétonisation a des conséquences irréversibles pour la nature et le climat, à ce titre je prends l'exemple de la place Georges Martin, La question des pics de chaleurs n'est plus une éventualité tel que le démontre le modèle Aladin de Météo France et le triste spectacle de Lytton au Canada qui a atteint 49,5 degrés pendant 3 jours. Et bien, sur cette place nous avons créé un espace artificialisé avec 3 arbres l'exemple de ce qu'il ne faut plus faire. Par fortes chaleurs c'est un radiateur en pleine ville comme peuvent l'être nos autres places et parking.
C'est précisément ce que nous déplorons dans ce projet, c'est l'absence de référence aux ilots de fraicheurs qu'il faut créer en centre-ville.
Par ailleurs, nous demandons le recours à l'ORE Obligation réelle environnementale comme le permet la loi n°2016- 1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a codifié à l'article L. 132-3 du code de l'environnement. La commune de Pontoise se porterai cocontractant des riverains et tiers propriétaire souhaitant protéger un terrain contre la division et la construction sur une période plus longue que le PLU.

Sur la biodiversité nous estimons que le mot « préserver » est nécessaire mais n'est pas suffisant en ce qui concerne Pontoise. En pratique, si je prends l'exemple du rû de l'Hermitage, 40 ans d'urbanisation ont détruit le biotope et la quasi-totalité des espèces de poissons, de batraciens, d'insectes et de végétaux vues par nos anciens ont disparues. Il reste un mince espoir par le retour récent d'éphémères et de quelques oiseaux de berges. Nous devons plutôt parler de projets de « renaturation » aux pontoisiens, ces projets demandent plus de moyens plus de temps et plus d'attention. La situation est donc bien plus grave que le constat dont vous partez, je vous renvoie à l'actualisation de la liste rouge nationale de l'UICN actualisée le 3 mars 2021, celle-ci s'est considérablement allongée et cela confirme l'extinction de masse qui a débuté.
Par ailleurs nous nous félicitons de l'orientation prise en matière de « trame noire », en effet l'éclairage nocturne a un impact triple sur la biodiversité : il perturbe les cycles de reproduction, les périples migratoires et il tue nombre d'insectes source de nourriture essentielle. Nous pouvons comprendre certains impératifs de sécurité et nous vous renvoyons aux travaux de la nouvelle 'Agence de l'éclairage Nocturne l'ANPCEN qui a réalisé des études et expérimentations et dont les directives sont suivies par 350 communes en France.
Enfin, vous faites état des friches qui devront sur la période faire l'objet de projet, Nous attirons votre attention sur le fait que le pôle universitaire de CY profite très peu à la ville de Pontoise et que la présence d'étudiants dans le centre dynamiserait la ville et renforcerait son attractivité pour les jeunes générations. Il faut également prendre en compte la nouvelle donne que représente le télétravail et la signature dans les grands groupes basés sur les pôles tertiaires de l'Ile de France d'accords à 2 voire 3 jours de télétravail par semaine. La crise COVID nous a démontré qu'il était compliqué et parfois peu stimulant de travailler chez soi, l'heure est aux espaces de « Coworking », tiers lieux proches du domicile qui permettent aux employés de travailler à côté de chez eux. Cela crée de l'emploi et de la dépense dans les commerces de proximité, Pontoise doit profiter de ce mouvement qui va être accentué par la crise climatique dans les années qui viennent.
Nous souhaitons qu'une démarche systématique d'éco conception soit incorporée dans les procédures de la direction de l'urbanisme Cela s'applique également aux exigences environnementales que nous devrons imposer aux tierces parties de la commune.
Je vous remercie et passe à mon tour la parole à Pascal BOURDOU. »

Monsieur BOURDOU : *« Dans le document de présentation du PADD, L'article 3.4 indique la prise en compte des nuisances dans les projets d'aménagement. Article 3.4, qui entend préserver « le cadre de vie des riverains ».*
Le cadre de vie est une composante forte de la santé environnementale. Or, comme vous et les pontoisiens concernées, nous sommes inquiets des conséquences pour les riverains mais aussi pour la ville de Pontoise de l'état d'avancement du projet de la ligne de fret Serqueux-Gisors.
Notre position n'est pas d'être contre le fret ferroviaire mais de trouver un juste équilibre entre transition écologique indispensable et préservation de la santé et du cadre de vie des pontoisiens.
Madame le maire, dans votre conférence de presse du 14 mars dernier, en présence de la Région IDF et du Département du Val d'Oise, vous dénonciez un projet « mal ficelé, construit à marche forcée, foulant au pied la démarche environnementale, sans véritable étude d'impact pour les riverains… » Vous évoquiez avec inquiétude, l'absence de réponse de la SNCF quant aux mesures de protection envisagées pour les habitations. Des propos corroborés par Madame Chironnier du collectif des riverains.
Ces inquiétudes, nous les partageons ! D'autant que la ligne de fret n'en est plus au stade de projet, elle s'est concrètement mise en service avec des trains circulant la nuit. Ces trains, nous le constatons, génèrent énormément de bruit et de nuisances pour les riverains avec un impact indéniable sur leur santé et leur qualité de vie.
La nouvelle loi promulguée, d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, prend part de manière expresse à la lutte contre la pollution sonore, bruit et vibration ferroviaire. La loi reconnait et consacre la notion de « pollution sonore » et le droit de chacun à vivre dans un « environnement sain ».
Prévenir la pollution sonore, le rôle de l'État et des collectivités (article 93 de la loi)
Le droit reconnu à chacun de vivre dans un environnement sonore sain doit faire partie intégrante de la politique de l'Etat, des établissements publics, et des collectivités territoriales. « Cette action d'intérêt général consiste à prévenir, surveiller, réduire ou supprimer les pollutions sonores et à préserver la qualité acoustique » (nouvel article L. 571-1 A. du Code de l'environnement). De plus, la LOM vient préciser une

notion qui a son importance : Dans le Code de l'environnement, on ne parle plus de la prévention des nuisances sonores, mais de la pollution sonore, notion définie comme « l'émission ou la propagation des bruits ou des vibrations de nature à présenter des dangers, à causer un trouble excessif aux personnes, à nuire à leur santé ou à porter atteinte à l'environnement » (article L. 571-1 du Code de l'environnement, modifié).
Aussi, notre groupe dans le cadre du PADD demande que tout soit mis en œuvre pour que la loi s'applique et que soient exercés tous les recours possibles prévus par la loi. Nous serons particulièrement vigilants sur le suivi du dossier et des réponses apportées par la SNCF et les différents partenaires.
Par ailleurs, nous constatons que des réponses concrètes ont été apportées à Saint Ouen l'Aumône avec l'installation par la SNCF d'un mur anti-bruit le long de la rue d'Eragny ou à Gisors, la SNCF a financé la pose de portes et fenêtres anti-bruit dans 56 logements impactés par le passage du fret. Je vous remercie pour votre attention. »

Madame LE MAIRE : *« Merci, je vais dans un premier temps laisser la parole à Robert DUPAQUIER sous contrôle peut être où les compléments de Lena de BOURMONT en tant qu'adjointe à la transition écologique qui je pense a quelques compléments ou informations ou réflexions à vous livrer donc Robert peut-être dans un premier temps puis Lena. »*

Monsieur DUPAQUIER : *« Oui tout d'abord je m'étais engagé à aller vite Madame le Maire et j'ai oublié un point important qui concerne le quartier de l'Hermitage. »*

Madame LE MAIRE : *« Attendez, je précise je ne vous ai pas oublié Bénédicte, comme il y a trois séries de questions, je vous propose qu'on réponde aux trois premières et on enchaînera sur une autre série de questions sinon on va s'y perdre, si ça vous* va. »

Monsieur DUPAQUIER : *« Oui tout d'abord en allant un peu trop vite, j'ai oublié de vous parler du quartier de l'Hermitage sur lequel le PLU va particulièrement se pencher comme on dit aujourd'hui va dresser un focus au terme d'une OAP. Une OAP il y en aura trois ou quatre qui vont accompagner le PLU, certaines qui sont nécessaires pour des petites questions d'ordre technique, il y en a aux Louvrais mais c'est véritablement des questions d'ordre technique.*
Sur le quartier de l'Hermitage nous allons lancer une opération spécifique en sachant que les habitants du quartier ont fait d'abord et les associations ont fait un travail remarquable de recensement. Nous les avons rencontrés il y a déjà plusieurs mois, elles nous ont montré leur travail, c'est un travail véritablement colossal et donc nous aurons, non pas comme dans le centre-ville un site particulièrement remarquable. Alors pourquoi le site particulièrement remarquable ? préserve beaucoup mais est très contraignant et certains s'en plaignent pour autant, moi je crois que c'est une véritable condition pour que nous sauvions le caractère historique du centre-ville mais nous aurons néanmoins des règles qui seront plus exigeantes sans doute que dans d'autres quartiers. Ça c'est pour le premier point.
Vous abordez des questions sur lesquelles on est tous complètement d'accord qui ne concernent pas forcément le PLU, l'application de la loi c'est l'application de la loi. La commune le fait et je dois vous dire la commune le fait quasiment quotidiennement dans le cadre des autorisations d'urbanisme, ça c'est le deuxième point.
Le troisième point en ce qui concerne la ligne Serqueux-Gisors, alors Madame le Maire je vais révéler nos échanges d'hier soir ou de ce matin je ne sais pas. Nous échangions sur les murs antibruit dont vous nous avez parlé, il va de soi qu'il y aura nous allons agir autant que nous pouvons le faire, sachez que la SNCF dispose d'un régime quand même exorbitant du droit commun, c'est-à-dire par exemple ne relève pas du tout de l'urbanisme, la SNCF en gros, fait ce qu'elle veut chez elle. Nous allons avoir ces échéances là et y compris vis-à-vis du quartier de la gare dont nous nous sommes déjà entretenus en disant il va y avoir des sujets à traiter notamment des sujets en ce qui concerne le bruit et nous envisageons donc de rentrer en négociation avec la SNCF sur ces différents points. Je ne vous cache pas que ce ne sera pas forcément facile, je crois que j'ai répondu à tout. »

Madame LE MAIRE : *« Je pense, on va peut-être laisser la parole à Lena également. Je dirai un mot aussi sur un ou deux sujets quand vous aurez terminé. »*

Madame MOAL De BOURMONT : *« Merci Madame le Maire. Donc j'ai noté divers points, je vais vous rassurer sur l'orientation écologique, on a aujourd'hui déambulé dans Pontoise avec le jury VVF, ça devait durer une heure, ça a duré plus de trois heures, il y a beaucoup de choses à montrer dans le sens où c'est vraiment une réorientation qui s'illustre dans le PLU mais qui s'illustre aussi dans nos actions. Au sujet de l'artificialisation des sols, on est déjà en train de faire un état des lieux des cours d'écoles parce que c'est un vrai sujet, voilà il n'y a plus de racines dans les cours alors Anne connait bien le sujet mais les parents réclamaient qu'on imperméabilise les pieds d'arbres qui a fait un peu scandale sur les réseaux sociaux mais là on est en train de gérer ce problème là, on essaie de trouver des revêtements qui sont perméables pourquoi pas de planter les arbres au centre des cours pour faire des îlots de fraîcheur, ça se fait pas en deux jours voilà, on a un peu un budget contraint mais c'est dans les tuyaux comme le disait mon collègue tout à l'heure. En terme d'îlots de fraîcheur dans le centre, dans la ville on a une mini forêt qui va prendre racine donc à la sainte Catherine parce que c'est à cette époque-là qu'on les plante ; au niveau du quartier des Cordeliers donc là on va complètement raboter le béton et puis planter encore des arbres. Dans le centre historique, c'est un peu plus compliqué dans la mesure où on a un ABF qui aime les places minérales et que le centre historique est minérale par historiquement j'allais dire, par nature. En revanche, on a des projets d'ilots de fraicheur même sur les places un peu emblématiques comme le Grand Martroy, après à voir si ça passe au niveau de l'ABF, c'est vraiment ce que la majorité des habitants souhaite mais c'est vrai qu'avec les chaleurs qui augmentent et puis les périodes de canicule qui se prolongent, on peut se poser la question de la nécessité.*
Alors je ne vais pas déflorer le sujet de la DSP mais c'est vrai que l'on a des places qui sont minérales, qui sont plus des véritables parkings pour certaines d'entre elles pour le moment donc la réorientation ce sera enlever de la voiture, mettre des arceaux vélos, mettre des plantations peut être pas des jardinières parce que ce n'est pas hyper écologique mais les grands, grands bacs ou alors des plantations.
Pour le projet de renaturation du quartier de l'Hermitage, je ne peux qu'abonder dans votre sens, on voit qu'à la mare des Larris on a fait le point tout à l'heure avec les collègues de l'Agglomération, on a réussi à préserver des espèces qui étaient un petit peu fragilisées comme les martins pêcheurs ou les chauves-souris ; au ru de l'Hermitage, le bilan est plus négatif et puis enfin vous venez juste de vous saisir de ce sujet-là mais aussi donc il y a des choses à faire, ça va certainement être coûteux, le budget participatif villes de France c'est bien mais peut-être pas suffisant , donc je pense qu'il va falloir qu'on redouble d'efforts tous dans le même sens. La trame noire, c'est une demande on en avait parlé c'est une demande que j'ai faite auprès de l'Agglomération, à savoir demander des caches sur les lampadaires au niveau des rues ou des cours d'eau ou des sentes où circule la faune donc changement de chaleur des lumières, positionnement de caches puis sur le projet du chemin de la Pelouse, on a demandé à ce qu'il y ait des détecteurs de présence c'est à dire que ça ne s'allume que s'il y a quelqu'un qui passe, j'espère que les renards ne vont pas tout déclencher.
Puis au sujet du télétravail, on en reparlera tout à l'heure avec Monsieur ROUDEN. Voilà je crois que j'ai fait le tour de vos questionnements mais sachez que c'est une vraie réorientation, on vient d'un petit peu de loin sur certains sujets, on l'assume et on a beaucoup de volonté. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Lena, un petit complément de réponse sur deux trois interventions avant de laisser la parole pour d'autres questions à nos collègues.*
D'abord Monsieur BOURDOU sur Serqueux-Gisors. Merci d'avoir rappelé l'engagement que nous portons alors bien avant nous, bien avant moi mais qui doit se continuer à être poursuivi dans un contexte Robert DUPAQUIER l'a évoqué, c'est l'affaire David contre Goliath. Nous n'avons évidemment pas du tout les mêmes armes ni financières ni juridiques, pour autant vous l'avez rappelé, il y a des règles de droit qui doivent aussi s'appliquer notamment des règles de droit nouvelles ou contemporaines, on va les appeler comment ça notamment en matière de lutte contre le bruit qui est une véritable pollution et qui est un fléau y compris pour la santé publique, c'est avéré, c'est démontré, il n'y a pas de débat là-dessus. C'est la raison pour laquelle nous poursuivons notre action en ce qui concerne Serqueux-Gisors sur deux points :
le premier, c'est que nous avons porté avec l'ensemble de nos collègues élus des collectivités concernées par Serqueux-Gisors c'est-à-dire depuis l'agglomération de Cergy-Pontoise jusqu'à Argenteuil donc toutes les villes communes le long de la ligne J, nous avons décidé de nous porter devant le conseil d'Etat de manière à ce que nous ayons véritablement une jurisprudence, en tout cas que ça fasse jurisprudence et que les arguments de droit soient examinés et soient entendus et pas simplement éventuellement des arguments de

circonstances. C'est le premier point, ça me semblait, nous nous étions engagés en disant que nous irions jusqu'au bout des recours et des possibilités juridiques qui nous étaient offertes c'est ce que nous faisons.
Le deuxième élément, c'est que à la suite de la réunion donc de mars, je n'ai plus la date exacte en tête il avait été rappelé que la SNCF devait faire droit à ses obligations en matière de mesures compensatoires s'agissant notamment du bruit, pas que, puisqu'il y a les vibrations aussi dont on n'a pas parlé mais notamment du bruit, c'est ce à quoi nous nous attelons également puisque là encore avec nos collègues des autres communes, nous sommes en train de mandater, c'est en cours, notre propre, alors je vais buter sur le mot mais un acousticien, c'est ça, un acousticien pour avoir nos propres mesures puisque la SNCF prétend avoir ses propres relevés qui sont effectués par Bruitparif qui me semble d'ailleurs, est une situation un petit peu particulière, limite du conflit d'intérêts concernant Bruitparif mais donc nous allons avoir nos propres mesures, nos propres relevés que nous faisons là encore avec nos collègues donc en amont, partie Vexin et puis avec une station également au niveau de Pontoise sur une durée qui reste à déterminer, encore une fois nous sommes dans les négociations et puis dans les contrats à établir avec ces experts et sur la base donc de ces relevés, nous permettre de faire droit à la SNCF et de revenir vers elle pour les obligations qui lui incombent.
Par ailleurs, j'attends toujours leur réponse et là encore selon l'expression consacrée on ne les lâche pas, rappelez-vous, cela a fait débat la méthode qui a constitué de leur part à solliciter les Pontoisiens pour les inviter à pouvoir bénéficier d'un certain aménagement de leur logement pour diminuer l'impact du bruit. Quand j'avais convoqué la SNCF il y a quelques mois de cela, ils étaient très heureux de pouvoir me dire que ça n'intéressait pas les Pontoisiens puisqu'ils avaient eu seulement 10 % de réponses. D'abord un, j'attends de voir la réalité de ce chiffre parce que pour bien connaître la SNCF il y a beaucoup de déclaratif et quand on creuse un petit peu plus, on s'aperçoit que la réalité est souvent éloignée ça c'est le premier point, ce qui m'avait fait dire, d'ailleurs, que la SNCF mentait et je l'assume ; et le deuxième point c'est que je les ai interrogés du coup sur la méthode quand bien même le résultat serait celui-ci, sur la méthode qu'ils avaient utilisé pour aller au-devant des Pontoisiens et je leur avais posé la question en disant est ce que c'est un courrier officiel de la SNCF qui a été envoyé ?A qui était-il envoyé si c'est un courrier ? Est-ce que c'est aux propriétaires ? Est-ce que c'est aux locataires ? ça c'est la première partie, si c'est un courrier officiel ; deuxième élément si c'est un courrier, c'est quand même un courrier mais est-ce qu'il ne serait pas au nom d'un obscure sous-traitant, traitant justement de ces problématiques-là, donc pas estampillé SNCF, ce qui rend déjà la lisibilité plus compliquée qui pourrait expliquer un manque de réponses ; et troisième élément qui à mon avis est celui-là qui s'est produit c'est que ce n'était pas un courrier, c'était pas signé la SNCF et c'était probablement un prospectus distribué dans les boîtes avec le nom obscure du sous-traitant supposé venir faire les relevés et éventuellement procéder au remplacement de telle ou telle fenêtre et autres. Ce qui me fait dire ça, c'est que je n'ai jamais eu de réponse encore à ce stade sur ces questions et comme dirait l'autre quand c'est flou c'est qu'il y a un loup et donc on ne lâche pas la SNCF non plus sur ces sujets là et Dieu sait, Robert DUPAQUIER l'a rappelé, que nous avons quelques sujets pas encore contentieux mais qui pourraient le devenir concernant la gare, ses abords et bien sûr donc Serqueux-Gisors. Pardon pour cette réponse un peu longue mais c'est pour vous dire que le combat continue, il mérite de l'être jusqu'au bout c'est un combat durable vous l'avez évoqué Monsieur BOURDOU, le projet, enfin ce n'est plus un projet d'ailleurs c'est que la ligne est ouverte pas complètement justement encore, on en est qu'au démarrage, il y a encore peu de trains, quelques trains qui passent mais on est loin d'être au rythme j'allais dire régulier, au rythme de croisière qui sera autrement plus impactant et c'est la raison pour laquelle c'est maintenant qu'il faut continuer d'agir et en tout cas de ne rien lâcher.
Sur l'histoire du mur antibruit à Saint-Ouen-L'aumône, la SNCF nous répond, nous fait des réponses techniques sur un nombre de linéaires ou qu'on aurait un linéaire insuffisant à Pontoise qui ferait que du coup, le bruit contournerait donc ça ne servirait à rien et enfin moi ce n'est pas mon métier donc ils peuvent nous raconter absolument ce qu'ils veulent, c'est pas moi qui irais les contredire ou leur confirmer leur position. Ce qui est sûr c'est que dans ces cas-là, on sait très bien que on essaie de dépenser le moins possible et donc on va leur dire qu'on leur demande pas de forcément de dépenser le plus possible mais de dépenser juste ce qu'ils doivent dépenser dans le respect des riverains et tout simplement conformément à leurs obligations légales. Donc ça c'est pour le volet Serqueux-Gisors donc on tiendra informé de la suite.
J'avais juste une ou deux remarques ou en tout cas réflexions sur les interpellations en tout cas interventions de Monsieur BORIES. Vous avez parlé des résidences étudiantes Monsieur BORIES et vous avez raison quand on a la chance d'avoir entre guillemets un capital étudiants c'est important, il faut bien sûr que la ville

le revendique, revendique son statut de ville universitaire, ce qui n'a pas été fait ou peu fait jusqu'à présent. Or, nous avons un des sites de l'université de Cergy-Pontoise présent sur la ville donc du point de vue de l'attractivité de l'image de la ville et bien sûr de ses conséquences en termes de fonctionnement et puis bien sûr de fonctionnement de notre commerce local c'est important. J'attire néanmoins votre attention sur une chose, Gérard SEIMBILLE s'en était ouvert je crois que c'était à la CACP ou peut être au Département je ne me rappelle plus, mais aujourd'hui nous avons entre vingt à vingt-deux mille étudiants ou vingt-cinq mille étudiants à Cergy Pontoise, dans les quelques années qui viennent le campus international a vocation à accueillir quarante mille étudiants donc on va quasiment doubler en cela pourquoi pas c'est un point encore une fois d'attractivité. Simplement qui dit étudiants, dit vie étudiante, dit résidences étudiantes pour lesquelles l'Agglomération de Cergy-Pontoise dans sa globalité souffre d'un cruel déficit, manque et qui est aujourd'hui extrêmement impactant là encore en termes de nuisances pour les riverains. On a eu l'occasion de l'évoquer très rapidement à l'occasion du permis de louer, je vous avais dit qu'on commençait à installer le permis de louer sur des sites et des rues très précises notamment en termes de réhabilitations nécessaires pour éviter les marchands de sommeil dans le centre-ville par exemple mais très rapidement, il va falloir étendre également le permis de louer aux Larris et Maradas pour un tout autre sujet qui est précisément le sujet qui est de lutter contre la sous location ou la subdivision des appartements qui est train de se démultiplier et ça va aller de mal en pis. Donc il y a à la fois une réponse à apporter, à trouver et ça n'empêche pas que ça puisse faire partie d'ailleurs des échanges et de notre PLU mais de mettre en place les outils dits de défense pour éviter de contourner l'existant et puis répondre à un besoin mais avec des gens qui sont parfois peu regardants sur la dignité humaine et le respect qu'on doit aussi pour un bon logement des étudiants et puis avoir une démarche plus proactive en lien avec la communauté d'agglomération pour apporter des solutions durables, dignes de ce nom pour loger ces futurs étudiants.Ca c'était le premier point. Et le dernier point, vous avez parlé de tiers lieux de coworking, nous l'avons bien en tête nous sommes en train d'ores et déjà je peux pas en dire plus parce qu'il suffit de parler d'un sujet, d'un projet pour qu'il se réalise pas mais parce qu'évidemment ça ne dépend pas que de nous mais j'ai bien l'intention d'ici la fin de ce mandat que nous puissions collectivement inaugurer un tiers lieu et un espace de coworking notamment en centre-ville, en tout cas c'est une vraie volonté de notre part. Voilà ce que je voulais apporter en complément et sans être plus longue, je vais tout de suite laisser la parole à Madame ARIES qui l'avait demandé et je vous la cède tout de suite. »

Madame ARIES : *« Merci Madame le Maire. Et bien voilà nous allons compléter, bien entendu plein de remarques sont, je vais essayer de gommer les remarques qui étaient vraiment dans le même sens mais ceci dit il y a quand même un grand absent, c'est la notion de l'importance du suivi archéologique urbain à Pontoise. C'est une action qui représente des enjeux qui vont au-delà du respect de la loi sur la protection du patrimoine parce que c'est connaître la longue durée c'est-à-dire le passé sur la longue durée, c'est connaître les conséquences de la géographie sur la vie urbaine. Donc ce suivi archéologique urbain, il permet de documenter de quelle façon localement les hommes ont su concilier leurs activités avec les données du site et la localisation, ça transmet une forme d'apprentissage pour faire face aux difficultés rencontrées aujourd'hui, les crues et les effondrements et avec lesquels les sociétés passées ont déjà su s'organiser. On retrouve, on a pendant un siècle oublié, il y avait cette expérience il faut vraiment l'actualiser et se servir du circuit archéologique urbain pour cela.*

Ensuite, dans ce PADD il y a marqué : prévoir des équipements publics et des équipements commerciaux tenant compte des objectifs de répartition géographiquement équilibrés entre emploi, habitat, commerces et services. C'était une citation, quels sont les objectifs ? Y aurait-il dans les orientations d'aménagements et de programmations des projets pour favoriser l'emploi des habitants des grands ensembles d'habitations qui en manque cruellement, Larris, Maradas, Louvrais, les Cordeliers, Marcouville, Bossut. Y aura-t-il enfin des équipements collectifs type centre social de quartier pour le centre gare et Bossut dont la surdensification est en cours. Alors, bravo si vraiment zéro artificialisation c'est tenu c'est bien, avoir des objectifs de renaturation vous en avez parlé c'est mieux, c'est sympathique à entendre.

Alors pour le point valoriser le patrimoine, vraiment l'association de l'Hermitage elle s'est constituée parce qu'elle avait vraiment cette notion de son vallon en danger et ça fait très, très long quand on y travaille, ils essayaient sur la mandature précédente, ça n'avait pas été mis en œuvre par le PLU précédent, heureusement un peu plus d'espoir cette fois ci.

Alors j'y vois aussi 1,3 : embellir et redonner une fonction aux espaces publics en tant que socle commun des usages essentiels pour l'attractivité. C'est vraiment un vocabulaire tout à fait délicieux. Alors concrètement,

est ce qu'il y aurait un projet pour le mail des Larris qui est animé surtout aux heures d'entrée et de sortie scolaire ? Il a un gros potentiel mais il est étroit, il est bordé de panneaux indiquant propriété privée mais malgré ça, il peut irriguer le quartier. Nous suggérons donc un traitement innovant pour que ça devienne un espace de rencontres et un puits de fraîcheur, ce qui n'est pas encore le cas alors que son bitume noir le rend affreusement inconfortable toute la journée d'été.

Pour 2030, y a-t-il un plan de reconquête des sentes oubliées ou privatisées ? parce qu'en fait il y en a eu des privatisées, il faudrait les rechercher. Ces centres présentent des chemins pédestres traditionnels extrêmement efficaces pour relier divers quartiers et ils seraient tout aussi utiles aux piétons actuels. Donc, j'ai remarqué qu'on allait éviter de les bétonner trop mais j'ai remarqué que c'était quand même très, très bétonner récemment donc il y a toute une culture à faire passer aux services techniques quand il leur reste un peu de goudron, il vaudrait mieux qu'ils ne le mettent nulle part au lieu de le caser au pied des cours d'école ou sur les centres.

Alors et ensuite : poursuivre une croissance maîtrisée avec préserver les tissus pavillonnaires en freinant les divisions parcellaires et bien comment ? Je sais que d'expérience dans une autre commune, que la ville peut prendre la décision d'interdire les divisions parcellaires, ça oblige les constructeurs à passer par la copropriété horizontale sans bloquer complètement leur projet mais ça change leur dynamique puisqu'ils ne sont plus sûrs, ça me suffit à moi tout seul, c'est une copropriété, ça existe. Constatons déjà que les très gros pavillons des années soixante fonctionnent déjà en micro immeubles à coups de studios étudiants ou jeunes travailleurs et de façon pas toujours satisfaisante pour leur quartier et ça c'est vraiment l'évolution du bâti des années soixante dans les quartiers pavillonnaires qu'on veut préserver et on finira par y mettre le stationnement payant rien que pour que ça limite un petit peu ce genre de choses.

Nous signalons qu'obliger les maisons des divisions parcellaires à être obligatoirement mitoyennes c'est ce que font les hollandais obligatoirement mitoyen obligatoirement trois niveaux, ça permet beaucoup mieux de limiter l'artificialisation des sols que d'autoriser des pavillons présentant autant de logements implantés à égale distance de chaque clôture. C'est vraiment la notion de, obliger le mitoyen c'est un moyen fort pour limiter de l'artificialisation des sols.

Pour ce qui est des parcelles encore plus grandes dans ces quartiers, moi j'ai souvenance d'habitants de la rue de la Justice, une association de quartier il y a vingt ans bataillant contre l'édification d'immeubles mais satisfait de voir s'élever le clos des impressionnistes et c'est à dire très exactement un ensemble de maisons mitoyennes organiser un lotissement, ce n'est pas un gros mot, un lotissement, nous avons des lotissements extrêmement qualitatifs à Pontoise aussi bien au Chou qu'à l'Hermitage. Donc il faut s'en inspirer, il y a d'autres voies que le pavillon individuel, choisissez votre constructeur, ça peut faire partie peut-être des outils que se donne la ville voilà.

Donc ensuite il y avait 2.6 : adapter l'offre d'équipements aux évolutions démographiques pour satisfaire aux besoins de proximité. A l'heure actuelle, en dehors dans votre programme, en dehors des groupes scolaires et des crèches c'est le néant, pas d'équipements de vie sociale programmés pour la ZAC Bossut, pour la zone de gare, je rappelle que les salles polyvalentes des écoles neuves ne sont même pas ouvertes aux associations ni à Gustave Loiseau ni aux Lavandières, ça ne permet pas, si on veut que les habitants s'approprient leur ville, ils ont besoin d'espace pour que la vie associative existe donc c'est extrêmement important centre social de proximité ils ont attendu très, très longtemps aux Larris mais même avant qu'il y ait ça, avoir des espaces pour que les associations s'auto-organisent c'est très important, ce n'est pas le cas rives de l'Oise, j'ai pas vu que c'était le cas sur le bord d'Oise, ça n'a pas été le cas pour autant que je sache sur les rives de l'Oise qui ont 25 ans si on a un déficit vraiment, si on veut que les gens habitent la ville et pas simplement leur logement, il leur faut ces espaces là et c'est le PLU et c'est la volonté de la ville, là je n'ai pas trop vu.

Alors j'avais : promouvoir les démarches environnementales. Voilà alors je retiens mon ironie sur poursuivre la lutte contre l'étalement urbain, je constate que vous avez reconnu qu'il fallait initier la lutte contre l'étalement urbain. Il y avait développer les bonnes pratiques environnementales et bien c'est très bien, c'est très bien et il faut renaturaliser donc on nous a répondu qu'on envisageait pour les cours d'école mais que ce serait long qu'on allait, je pense quand même qu'il faudrait que la ville pourrait aussi donner des choses qui ne dépendent pas du PLU. C'est la gestion, la gestion de ces élagages d'arbres, de le faire en été en pleine période de nidification c'est une catastrophe, le faire comment dirais-je trop tôt sur la saison ? ce qui fait qu'on n'a pas l'ombrage pour préserver et ombrager les rues l'été c'est dommage aussi, ça c'est une volonté. Vous m'avez répondu, c'est trop cher peut-être que maintenant on s'aperçoit que ce n'est pas si cher que ça de retarder un peu voilà. C'est un vrai, un vrai enjeu de résilience climatique, la végétation limite les idéaux de

chaleur, on le sait, la reperméabilisation des sols réduira le ruissellement lors des épisodes pluvieux et avec nos pluies d'orages qui deviennent de plus en plus importantes, c'est pour ça que je repense au mail des Louvrais en se posant la question puisque maintenant on crée des moues c'est à dire des fossés qui se remplissent à la pluie au lieu que ça passe tout de suite dans le réseau des eaux pluviales et que ça file directement en bas sur le bassin de rétention des choses. Donc il y a vraiment, je signale, c'est un oubli je le vois nul part ce mail des Louvrais je pense qu'il est important, voilà.
Alors et ensuite ah oui la meilleure : synergie du tissu commercial alors synergie du tissu commercial c'est incompatible avec la délibération suivante de ce conseil, elle ne passe pas par plus de voitures devant ou dans la rue à proximité de chaque commerce. Or c'est à cela qu'aboutira l'autorisation de deux bâches de résidents par logement en centre-ville c'est garanti alors consolider le tissu économique à domicile à dominante tertiaire, combien de bureaux de proximité et vous en promettez un d'ici la fin du mandat, c'est mieux que rien, l'urgence c'est peut-être dès l'année prochaine, c'est difficile à inventer mais il y aura peut-être des initiatives à faciliter.
Le potentiel de développement des usages touristiques. Alors là c'est mettre en synergie l'accueil commercial et les jours d'ouverture des musées municipaux et je souligne que nos hôtels traditionnels ne correspondent plus aux besoins des tourismes modernes. Par conséquent ? ils sont tous devenus des hôtels sociaux extrêmement rentables pour lesquels on ne parle jamais de marchands de sommeil. Or, la surdensification d'occupation là-dedans c'est catastrophique. Il y a une offre actuelle minimaliste de chambres d'hôtes et de airbnb dont l'Office du tourisme tient compte en fait, je ne sais pas si on peut pas, si les locataires et loueurs jouent le jeu voilà.
Alors développer la mobilité alternative c'est le point cinq, alors l'offre de stationnement j'ai un gros doute pour le centre-ville avec ce problème de badge, parce que on l'a déjà vécu mais c'est bien qu'il y ait un stationnement résidentiel plutôt que gratuit mais combien de stationnements sécurisés pour vélos sur voirie, ça c'est un gros manque et en centre-ville si l'on veut que les habitants du centre-ville n'ait qu'une voiture par habitant, il faut vraiment aussi les aider à pouvoir les aider à stationner leurs vélos. A l'heure actuelle pour que le moyen de transport soit en sécurité, ça peut pas être le vélo, s'il n'y a pas si y a pas de place pour leur entrée dans son immeuble et il n'y a pas de place, il y a pas de cours il y a déjà pas de place pour les locaux. Si on n'a pas ce lieu de stationnement sécurisé en voirie, on n'y arrivera pas.
Développer les modes actifs dans une optique de santé environnementale et bien le premier des modes actifs c'est la marche et il faut donc faciliter la vie des piétons. Quand est-ce qu'on élargit les trottoirs ? Quand est-ce qu'on évite les bitumes et en noir parce que ça les rend complètement impraticables par temps de chaleur et puis un petit peu plus de bancs, de rampes mais ça ce n'est pas vraiment, c'est le PADD oui, c'est pas le PLU mais on aimerait bien que ce soit, on sait bien tout coûte mais quand même un peu plus de bancs, un peu plus de rampes ce serait pas mal voilà. Donc nous espérons qu'au moins cette zéro artificialisation nette sera un vœu accompli, un vœu rempli et engagera la ville dans une politique d'espaces publics plus dynamique et moins automobile, j'ai fini. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Madame ARIES pour cet exposé complet puis qui est en plein cœur de l'objet de ce débat où on est déjà dans les propositions puisqu'encore une fois, l'objectif est qu'on ressorte à l'issue de ce conseil municipal avec d'autres sujets de réflexion qui vont venir nourrir les futurs documents et je vois que ça a mis en joie Robert DUPAQUIER qui a peut-être quelques précisions. Tu veux prendre la parole Robert ? Tu n'es pas obligé mais si tu le veux, tu peux. »*

Monsieur DUPAQUIER : *« Oui je veux bien Madame le Maire. Ça serait pour m'adresser à Madame ARIES sur un certain nombre de points qui sont des points que je vais vous dire qui nous préoccupent ou en tout cas qui nous interpelle.*
Premièrement sur les archéologues vous avez raison, il faut vous adresser à l'Etat pour qu'ils aient du personnel, le service archéologique du val d'Oise s'est extrêmement, malheureusement réduit. Alors je vais vous rassurer sur une chose parmi les projets pour le futur de la ville, ce serait de flécher toutes les cavités souterraines dans les propriétés privées au niveau de l'hôtel de Ville, il y en a énormément, c'est le socle médiéval de Pontoise. On arrivera peut-être à le faire, des petits fléchages simples pour que et bien les citoyens et j'espère les nombreux touristes découvrent cet aspect souterrain.
En ce qui concerne les emplois locaux vous avez raison c'est une préoccupation mais Pontoise ne se situe pas si mal que ça dans les flux. Dans les flux d'emplois, Pontoise a quasiment un équilibre entre les actifs et les

emplois générés à Pontoise. Je ne vous dis pas que les Pontoisiens travaillent à Pontoise mais on a un flux qui est quand même extrêmement important et qui est notamment généré par les services.
Sur les espaces publics vous prêchez un convaincu mais ça ne va pas convaincre je pense mon collègue qui est adjoint aux finances. J'ai des grands projets et je sais que ça coûte cher. Alors on envisage sur les espaces publics et vous parliez des trottoirs, je n'arrête pas d'embêter tout le monde à la mairie pour dire enlevez moi l'enrobé, enlevez-moi l'enrobé sur les trottoirs pour des tas de motifs, d'abord c'est laid mais en outre il y a un véritable enjeu environnemental puisque vous devez le savoir tout comme moi, un jour ensoleillé d'été, la température du trottoir c'est 80 degrés.
Vous me parliez du mail des Larris alors là je sèche, il faut que j'aille voir. Pardon ? Ah des louvrais j'ai noté des Larris. Alors en ce qui concerne la division tout d'abord la division foncière, ne croyez pas que ce soit aussi simple que ça parce que sinon tout de suite, on dirait on arrête de procéder à des divisions foncières. On est contraint notamment par des dispositions qui avaient un bon fondement au début et qui en fait ont trop libéralisé tout ça et le PLU lui, ne peut pas tout faire. On doit d'abord respecter la loi sinon je vous garantis que le PLU l'interdirait mais je ne suis pas sûr que Madame le Maire souhaite engager des frais devant le tribunal administratif, malheureusement. Vos exemples sont exacts, on a une législation qui a un côté alors protecteur et qui a un côté qui est pernicieux.
En ce qui concerne les équipements publics, il va y en avoir. Repérer alors quand on est au stade d'avant-projet c'est un peu embêtant d'en parler mais par exemple sur la ZAC Bossut, vous constaterez qu'à l'entrée de l'ancienne caserne, il y a un bâtiment qui est vide sur lequel nous avons des visées et ces visées ce sera nécessairement un équipement public d'accueil.
Vous avez parlé de beaucoup de choses. Les tiers lieux, oui bien sûr, il faut trouver les opérateurs, c'est en cours mais c'est en cours depuis longtemps, c'est compliqué, il faut associer les opérateurs et le foncier, il faut l'espace alors les opérateurs ils se manifestent de plus en plus, je vous avouerai qu'on nourrit certains espoirs mais il va falloir conjuguer les deux et ça n'est pas toujours facile, un espace c'est l'opérateur qui accepte d'investir dans ces conditions.
Sur les hôtels vous avez parfaitement raison, il y a un déficit hôtelier à Pontoise et pour le développement touristique c'est presque dramatique. Il faut savoir que si ce sont devenus des hôtels sociaux c'est tout simplement parce que, alors je vais pas avancer de chiffres mais une proportion très importante d'hôtels a disparu en France tout simplement parce qu'ils ne pouvaient plus s'adapter aux normes. Nous rêvons encore une fois et je dois vous dire que l'on doit avoir toute une série d'objectifs communs sur notre superbe ville, nous rêvons d'implantation d'hôtels et je dois vous dire que mes services, chaque fois qu'on pense qu'on peut avoir on va dire une prise, on essaie d'orienter, faire de l'accueil hôtelier. Par contre, vous avez encore une fois raison promouvoir ça, ça n'est pas forcément extrêmement difficile promouvoir l'hébergement chez l'habitant, je suis optimiste et je crois que ça va se développer ne serait-ce que parce qu'en 2024, la France va devenir une cité internationale pour accueillir les jeux olympiques et qu'il va falloir loger les gens et peut-être qu'en 2023 ou autre, nous tenterons d'initier un peu le mouvement, nous avons une ligne de train qui est directe avec toute une série de sites olympiques.
Ensuite c'est les trottoirs, les trottoirs je peux vous en parler pendant deux heures. Elargir les trottoirs c'est très compliqué, c'est des solutions qui sont envisagées enfin qui nous sont suggérées dans notamment le centre-ville ancien où c'est le plus problématique, ce n'est pas possible, parce qu'on peut élargir les trottoirs et on transforme la rue en rue piétonne. Nous avons des demandes, à ce moment-là la circulation automobile ne peut plus se faire et alors là on va pas se projeter à dix ans, on va se projeter à cinquante ans l'une des solutions qui est développée dans les villes riches c'est tout simplement de supprimer les trottoirs, de faire un espace de circulation voiture qu'il soit borné c'est à dire avec des plots ou des choses comme ça, ça réduit la circulation mais là encore, il va falloir vous adresser aux financiers de la ville parce que parmi tous ces projets et bien il y a un coup derrière et nous sommes malheureusement financièrement très contraints, je crois que je vous ai parlé de tout. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Robert et juste pour compléter ce que tu viens de dire en ce qui concerne les trottoirs. Nous avons l'immense chance de vivre dans une ville qui a son identité, son caractère, son histoire on le dit suffisamment mais du coup aussi ses contraintes et on ne peut évidemment pas faire à Pontoise ce que l'on peut faire dans une ville, dans une ville nouvelle et qui plus est, pardon du terme je sais pas s'il est adapté mais plus malléable mais j'ai Lena qui veut compléter également. »*

Madame MOAL-DE BOURMONT : *« Merci Madame le Maire. Juste une petite précision par rapport au stationnement vélos sécurisé. On y a pensé, on sait bien que c'est un grand frein au report modal et à l'abandon de la voiture. En centre historique, vous imaginez bien la contrainte que ça suppose en terme de place et par rapport à notre ami l'Architecte des Bâtiments de France de mettre un box sécurisé donc ça c'est, on y pense mais c'est un peu compliqué, franchement, c'est compliqué on est très contraint, on l'a évoqué à une réunion sur les mobilités à l'agglomération et moi j'ai proposé quand même que dans les quartiers prioritaires enfin les QPV via la TFPB, on propose aux bailleurs de mettre en place des box à vélos sécurisés. Ils en ont fait pour les poubelles, magnifique, ça serait très bien que ça soit aussi pour les vélos, voilà après dans les autres quartiers c'est à l'étude mais c'est assez financièrement contraignant. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Lena pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui, allez-y Monsieur BOMMENEL. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Oui, Monsieur DUPAQUIER, je voudrais revenir sur l'Hermitage. J'ai bien noté votre complément de présentation indiquant qu'il y aurait une OAP sur ce quartier, bon je pense que c'est une bonne chose puisque ça dénote en tout cas la prise de conscience de la ville que les outils actuels du PLU ne permettent pas la préservation de ce quartier, ce qui n'était pas le cas dans le passé. Néanmoins, je m'étonne dans ces conditions que dans l'orientation relative au quartier de l'Hermitage, on ne conserve que la notion de promotion et qu'on n'y ait pas rajouter une notion de protection, ça aurait quand même renforcé ce message.*
D'autre part, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous par rapport au SPR, je pense qu'un Site Patrimonial Remarquable avec ses contraintes bien évidemment est la garantie justement que l'on puisse transmettre ce site patrimonial remarquable qui fait quand même la renommée de Pontoise, puisque si Pontoise est connue dans le monde entier c'est beaucoup entre autres sur les tableaux du quartier de l'Hermitage et je pense que ces contraintes-là sont vraiment cette garantie de transmettre aux générations futures ce site. Et donc je vous engage quand même à étudier la mise en place d'une SPR, je vous rappelle que en 2016 au cours des discussions sur l'AVAP c'était la demande, au cours des réunions publiques, c'était la demande des habitants du quartier. »

Madame LE MAIRE : *« Monsieur DUPAQUIER. »*

Monsieur DUPAQUIER : *« Oui alors je ne connais pas tout l'historique de la ville mais on m'a bien précisé sur le SPR qu'une partie des habitants était hostile et moi je défends beaucoup le SPR mais il faut savoir que c'est une totale contrainte, c'est une cote à totale contrainte, il faut pouvoir conjuguer les deux dans le centre-ville, ça se justifie beaucoup plus parce que vous avez une grosse densité urbaine et puis j'allais dire moins de diversité qu'à l'Hermitage en ce qui concerne le bâti donc on a des règles qui sont à peu près claires, je peux vous dire que je peux écrire, aujourd'hui, au bout d'un an les prescriptions à la place de l'Architecte des Bâtiments de France puisque je les connais à peu près par cœur. Il y a des habitants qui sont hostiles à ça et il faut quand même dire qu'un Site Patrimonial Remarquable est décrit par tout le monde comme étant une servitude d'utilité publique, c'est à dire une pression qui est une pression qui est très forte à laquelle je crois mais qui est vraiment une pression très forte et qui n'est pas complètement à la demande des habitants. Autant, le centre-ville aujourd'hui on peut concevoir de le figer autant c'est beaucoup plus difficile sur le secteur de l'Hermitage mais c'est pour ça qu'on a quelque chose qui sera dédié avec des exigences qui seront plus grandes, l'Hermitage bénéficie quand même de la protection avec un avis non pas impératif comme dans le centre-ville avec un avis consultatif de l'Architecte des Bâtiments de France et je dois vous dire que lui aussi a ce souci de préservation absolument évident, je crois que vous aviez parlé d'autre chose. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Non, juste je parlais que j'aurais souhaité que le terme de conservation, protection soit intégré dans l'orientation 1.2 qui parle de l'Hermitage. »*

Monsieur DUPAQUIER : *« Vous avez compris que ça va être le seul régime général, ça va être notre politique générale mais si vous voulez qu'on le rajoute en sachant que le document n'est pas figé, on pourrait éventuellement le rajouter. »*

Madame LE MAIRE : *« Je pense que c'est une bonne suggestion. Merci beaucoup. Vous l'aurez compris, il faut qu'on trouve aussi le juste équilibre qui nous permette à la fois de protéger mais d'avoir ces quelques marges de manœuvre qui permettent comme le disait Robert DUPAQUER de ne pas figer non plus notre ville, une ville c'est un espace vivant et qu'on ne peut pas non plus totalement figer mais tout en se donnant les moyens de la protéger comme on vient de le dire à l'instant et notamment s'agissant du quartier de l'Hermitage mais pas que. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Oui Sandra et Bénédicte en deuxième voix à nouveau, allez-y Sandra. Quelle organisation bravo, alors donc Bénédicte ARIES en voix un et Sandra NGUYEN en voix deux. »*

Madame ARIES : *« Merci beaucoup oui c'était parce que j'avais oublié d'évoquer justement pour cette histoire de rue piétonne, la notion de zone de rencontre, c'est quand même autre chose que la rue piétonne et donc limiter une rue et que ça se fasse réellement, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle de la rue de l'hôtel de Ville. Je vous le promets quand on la fréquente beaucoup, la vitesse de 20 km/heure n'est rarement respectée, surtout le matin et en fin de journée, c'est un vrai problème et on y remet les stationnements, des voitures ce qui rend le fait qu'on ne peut pas entre la voiture qui roule trop vite et la voiture qui est garée c'est un vrai problème. Donc, effectivement l'enjeu est important pour la ville c'est dans plein de rues de supprimer le stationnement pour que l'on puisse exister et coexister le vélo, le piéton et le passage parce que la voiture n'a pas vocation à rester, elle a vocation à passer elle peut passer à petite vitesse elle n'est pas plus gênante qu'un vélo si elle respecte à petite vitesse. Donc c'est la notion de zone de partage qui est plus l'avenir que la notion de rue piétonne et à ce moment-là sur les trottoirs absolument impraticables parce qu'on a quand même un paquet de rues avec des trottoirs impraticables qui font moins de quarante, c'est à dire les épaules de quelqu'un de gabarit normal ne tiennent pas donc là, on pourrait carrément enlever les pavés, végétaliser le trottoir et hop tout le monde sur la chaussée comme ça ce serait pas mal. Je suis avec vous pour le combat des trottoirs et ensuite je voulais parler des emprises du collège du Parc aux Charrettes et du hall Saint Martin qui ne font pas l'objet de projets immédiats, désartificialiser la cour de l'ancien collège, ces mille sept cent mètres carré de bitume en moins, ce serait déjà bien même si on n'en fait rien et après on espère que le PLU autorisera des utilisations temporaires de cet espace là puisque maintenant, on voit bien que les associations se servent beaucoup des salles sur la place du Parc aux Charrettes mais il reste tout l'arrière et il faudrait trouver, ouvrir peut-être, il y a eu des utilisations temporaires sur la ZAC Bossut dans la caserne, peut-être que ce serait une chose à envisager. »*

Madame LE MAIRE : *« Nous avons devancé vos réflexions Madame ARIES, vous aurez l'occasion de vous en rendre compte à la rentrée je pense. Madame NGUYEN. »*

Madame NGUYEN : *« Je vous remercie. Oui donc en introduction je vous remercie à nouveau pour votre présentation très claire monsieur DUPAQUER. Ce n'est pas forcément évident de présenter un document si complexe. »*

Monsieur DUPAQUIER : *« Je vais profiter de votre intervention pour le dire tout de suite, mes services ont fait un travail que je trouve admirable puisque c'est quelque chose d'extrêmement compliqué, ils ont rendu ça simple et c'est tout un art et je voudrai les remercier à ce sujet. »*

Madame NGUYEN : *« Merci et je m'associe tout à fait à ces remerciements et à cette qualité du travail des agents de la mairie de Pontoise. Alors bien évidemment on ne peut que souscrire aux grands objectifs du PLU et du PADD que vous citez en particulier en matière de transition écologique et à la méthode de concertation menée. La dernière réunion publique n'ayant pas rencontré le succès qu'elle mérite, il serait effectivement nécessaire d'en organiser d'autres à l'avenir. Alors moi j'ai juste deux sujets complémentaires à l'intervention de mes collègues. Tout d'abord, Madame la Maire parlait d'outils de défense, j'ai apprécié ces termes et donc en matière de défense et de protection des commerces et du centre-ville, nous proposons de mettre en place une opération de revitalisation des territoires, une ORT. Il s'agit d'un outil qui a été créé en 2018 par la loi ELAN et qui permet d'aider les communes à porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social et lutter pour la vitalité des centres villes. Il permet également de réhabiliter les copropriétés dégradées que vous évoquez tout à l'heure ainsi que de remédier à l'habitat insalubre en faisant appel au financement de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.*

Ensuite, en ce qui concerne plus particulièrement le centre commercial des Louvrais que vous évoquez également qui est particulièrement vétuste et en difficulté, vous avez parlé d'une opération de requalification en cours. Pouvez-vous nous préciser des objectifs plus précis de cette requalification ainsi que son calendrier et d'une manière plus générale quelles sont les exigences de la mairie dans le cahier des charges de l'opérateur choisi, s'il y en a un et que ce soit en termes de nature en ville et de prévention du changement climatique concernant ce projet. Je vous remercie. »

Monsieur DUPAQUIER : *« Oui alors deux précisions, on a en réflexion une opération qui va concerner le centre-ville qui sera peut-être celle que vous suggérez. Il y a deux, trois options et il semble mais c'est très récent que notamment grâce, par la banque des territoires va s'ouvrir d'autres perspectives sur le mode. En tout cas, nous nous allons faire laisser mes services partir en vacances, diriger le PLU, digérer plutôt le PLU et puis nous partons sur cette réflexion-là, c'est absolument sûr.*
Sur les Louvrais, je ne peux pas vous en dire plus, pour quel motif c'est que nous sommes en négociation, nous sommes en négociation, elle est en ce moment même, on a encore un rendez-vous la semaine prochaine c'est extrêmement complexe, tout le monde voudrait que l'opération sorte et puis je dois vous dire que la ville a des exigences qui sont assez grandes puisque nous avons déjà, sans que tout ceci ne rechigne trop, réduit d'un tiers l'opération immobilière, réduire d'un tiers je vais pas m'étendre on a même fait bien d'autres choses que ça, on est en discussion y compris avec l'architecte de l'opérateur et nous ne voulons pas nous rater. Et je dois vous dire que nous allons, nous avons pris le concours d'un architecte extérieur pour nous donner des conseils sur cette opération proprement dite parce qu'au bout d'un moment, on a pensé même si on a des idées que l'opération nous dépasse et donc on est dedans, on est en pleine discussion. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Robert. Pour Compléter, j'ai vraiment souhaité que la Ville soit accompagnée quasi systématiquement pour les projets d'une certaine ampleur dont on le sait qu'ils vont à eux seuls contribuer à donner un nouveau visage à un quartier complet, de nous adjoindre donc la compétence d'un architecte conseil qui est d'une grande utilité qui nous permet d'avancer de manière plus sécurisée et je crois que c'est un investissement qui vaut vraiment le coup pardon pour cette expression, effectivement c'est en cours, c'est en ce moment et sans trahir de secret on est sur la volonté d'un dépôt de permis de construire là dans les tous prochains mois. Voilà où nous en sommes, effectivement on ne peut pas en dire beaucoup plus à ce stade.*
Est ce qu'il y a d'autres observations, remarques, réflexions sur ce PADD dont je rappelle qu'il s'agit de la première étape de la modification du PLU que nous aurons l'occasion de revenir longuement sur tout ce processus de long terme mais qui effectivement engage la Ville pour les au moins dix prochaines années. Je vous remercie de ces échanges nourris et j'allais dire profonds enfin constructifs, le terme est mal à propos ou plutôt très à propos s'agissant d'un PLU et d'un PADD. J'ai vu Robert ainsi que les services prendre un certain nombre de notes, encore une fois ces documents et ce projet a vocation à être co-construit et pourra être modifié, enrichi, corrigé tout au long de sa vie administrative jusqu'à son adoption définitive ici même en conseil municipal, d'ici un bon, Robert, un bon dix-huit mois si on tient un bon dix-huit mois, c'est pas mal donc on aura le temps d'en reparler mais d'ores et déjà, je voulais vous remercier pour l'ensemble de vos contributions et alors c'est pas un vote, on prend juste acte que le débat a eu lieu et donc encore une fois, je vous remercie de votre participation. »

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-2, L.151-5, L.153-11 et L.153-12, L.424-1 et suivants,

VU la délibération en date du 21 décembre 2017 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

OUÏ l'exposé de Monsieur Robert DUPÂQUIER, rapporteur,

CONSIDERANT l'avancement des études dans le cadre de la révision du PLU, et notamment les projets de diagnostic et d'état initial de l'environnement qui identifient les enjeux du territoire pontoisien,

CONSIDERANT les propositions d'orientations qui ont fait l'objet d'échanges lors :
- de treize réunions dédiées aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables regroupant l'ensemble des élus de la commune,
- d'une réunion regroupant les Personnes Publiques Associées prévues dans le cadre de la procédure de révision du PLU,
- d'une réunion regroupant les associations de quartier, d'une réunion publique, d'une réunion regroupant les associations de commerçants conformément aux modalités de la concertation définies par délibération du Conseil municipal du 21 décembre 2017,

CONSIDERANT la procédure de concertation mise en place avec les Pontoisiens depuis le début de la procédure d'élaboration du PLU,

CONSIDERANT le projet de PADD soumis au débat et figurant en annexe,

CONSIDERANT que le Conseil municipal est appelé à débattre sur les orientations générales du Plan Local d'Urbanisme sans vote,

CONSIDERANT que suite à ce débat l'autorité compétente pourra décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan,

APRES AVIS du bureau municipal en date des 25 mai 2021 et 16 juin 2021 et de la commission « Ressources » en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations du PADD.

ARTICLE 2 : PRECISE que la tenue du débat est actée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD.

ARTICLE 3 : DECIDE l'utilisation, si nécessaire, du sursis à statuer dans les conditions fixées à l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme pour les demandes d'urbanisme dont les travaux, constructions ou installations sont susceptibles de compromettre le projet de révision ou de rendre plus onéreuse sa réalisation.

ARTICLE 4 : PRECISE que la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT SUR ET HORS VOIRIE – CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DES PERIMETRES ET TARIFS

Madame LE MAIRE : *« Alors je vais appeler maintenant la note trois deux relative donc à la Délégation de Service Public pour la gestion du stationnement sur et hors voirie avec le choix du délégataire et l'approbation des périmètres et des tarifs. Je vous annonce tout de suite que je vais me déporter sur cette délibération puisque le cabinet auquel je suis associée professionnellement a eu le délégataire que nous vous proposons qui est proposé au choix du conseil municipal comme client il y a quelques années donc en vertu de la loi, je vais me déporter, quitter la séance qui sera du coup présidée dans l'ordre du tableau le temps de cette délibération, par François DAOUST. Cette délibération a été préparée du coup par un comité de pilotage composé, alors c'est toujours difficile quand on commence à énumérer parce que je vais oublier mais François FROMANGE qui va vous faire la présentation de la délibération et de la note qui a été à la manœuvre avec Laurent LAMBERT notamment sur les différentes négociations pendant presque un an avec les différents opérateurs potentiels mais également accompagnés de Laurent LEBAILLIF, de Lena également et je crois n'avoir oublié personne et donc qui ont conduit les discussions jusqu'à encore il y a très récemment dans un délai de temps relativement contraint, puisque je vous rappelle que le principe de choix d'une DSP, s'agissant du stationnement, a été décidé je crois que c'était en avril 2019 en tout cas par une délibération du*

conseil municipal votée en 2019 et en parallèle, et certains s'en sont émus à juste titre, nous avons un mode de stationnement, une politique de stationnement plus que vieillissante à considérer qu'elle existe d'ailleurs mais on voit déjà nos horodateurs qui les uns après les autres rendent l'âme et qui posent des difficultés réelles et que l'objet de cette délégation est véritablement de pouvoir poser et faire adopter, j'ai envie de le dire pardon mais pour la première fois une vraie politique de stationnement à Pontoise lisible, claire, et juste. Son objectif n'étant pas un objectif financier, l'objectif est de permettre à Pontoise qu'on puisse se garer facilement à Pontoise et ce n'est pas un objectif financier, on aura évidemment les questionnements en faisant passer pour que la ville gagne de l'argent, non l'objectif de cette DSP est justement de permettre de se garer facilement sans que la ville ne perde trop d'argent, c'est comme ça qu'il faut véritablement voir les choses. Ce qui vous est présenté aujourd'hui c'est donc le cadre général du contrat, des propositions de tarifs notamment mais ce qui me semble important de vous dire et puis le choix du délégataire bien entendu, ce qui me semble important d'attirer votre attention dessus c'est que nous aurons ensuite l'ouverture d'une séquence de trois à quatre mois, juillet, août, septembre ,octobre et même jusqu'au 15 novembre pour engager donc toute une étape d'échanges, de concertation avec les différents bénéficiaires ou en tout cas qui vont être, qui vont avoir à pratiquer cette délégation de stationnement. Je pense bien évidemment aux commerçants mais également plus généralement aux professionnels qui travaillent dans Pontoise ou encore aux riverains des zones qui seraient concernés par cette délégation de service public. Voilà, je vais m'arrêter là, je vais laisser la séance à François, tu vas arriver à faire les deux, tu peux venir ici et je vous rejoins après, à la fin de cette délibération, à tout à l'heure. »

Monsieur DAOUST : *« Merci Madame le Maire. J'attends qu'elle ait quitté la pièce comme le veut la loi. Très bien, nous allons donc aborder la note trois deux portant Délégation de Service Public pour la gestion du stationnement sur et hors voirie, le choix du délégataire et l'approbation des périmètres et tarifs. Pour cela le rapporteur François FROMANGE va nous faire un bilan du travail réalisé et de ce qui est attendu. François c'est à toi. »*

Monsieur FROMANGE : *« Merci François. Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs donc je vais vous faire part de cette étape très importante qui amène à cette délibération dans le choix d'un délégataire et l'approbation des tarifs et du périmètre. Donc je me permettrais simplement de resituer un tout petit peu le cadre des problèmes de stationnement à Pontoise que vous connaissez probablement tous et certainement peut-être même mieux que moi. Puis ensuite de replacer le contexte de la DSP, se dire qu'est-ce que c'est qu'une DSP et pourquoi est-ce qu'on choisit une DSP aujourd'hui indépendamment du fait que le choix était entériné mi 2019 et enfin je vous présenterai peut-être plus en détail le périmètre qu'est le périmètre du nouveau mode de stationnement à Pontoise.*
Alors il y a eu des éléments et des événements contextuels très importants, Madame le Maire en parlait de certains comme l'obsolescence des horodateurs, comme les fins de contrats etc et puis il y a un élément qui est quand même très, très important c'est la survenue de la construction du parking Jean-Luc MAIRE qui est un élément très, très important dans la dynamique de stationnement de Pontoise. Donc la difficulté du stationnement à Pontoise vous la connaissez tous, on a un tissu du centre-ville qui est un tissu ancien. On a une difficulté à animer la partie commerciale de Pontoise parce qu'on a un stationnement avec des voitures qui restent stationnées très longtemps et puis nous avons un effet qui est important, Pontoise est une ville vivante avec notamment des pôles très attractifs comme le tribunal, comme la gare et qui font qu'aujourd'hui on a une série de pendulaires qui viennent stationner pour travailler et qu'il faut effectivement ménager pour leur permettre de continuer à travailler sans obstruer complètement et permettre une bonne rotation sur les places de stationnement. Enfin, on a les résidents qui ne doivent pas être laissés pour compte dans la mesure où effectivement, les places de parking privatives à Pontoise, dans le centre-ville, sont limitées voire inexistantes. Donc l'objectif de cette DSP en tout état de cause est de permettre effectivement de rendre une certaine attractivité commerciale au centre-ville, de permettre également de faciliter la rotation des places de stationnement en limitant les durées dans un certain nombre de quartiers ou de zones qui sont des zones où l'on souhaite effectivement pouvoir stationner sans problème. Donc se garer facilement est vraiment le leitmotiv de ce plan et d'autre part permettre effectivement à travers une délégation qui permet, qui dure sur une certaine durée au délégataire de faire des investissements qui nous permettent de maintenir, d'entretenir et de développer les infrastructures que ce soit en voirie ou que ce soit en ouvrages. J'oublie certainement un certain nombre d'objectifs qu'on a mais l'objectif vraiment le principe de ces objectifs, c'est celui-là, c'est assurer une rotation très importante et permettre à chacun de se garer très facilement dans Pontoise.
Pourquoi une DSP ? Je dirais que globalement le fait c'est pas et forcément pourquoi une DSP c'est surtout le fait que qu'est-ce que peut nous apporter une DSP. En fait, quand vous regardez le stationnement si je vous parle du stationnement en voirie, vous comprenez qu'il s'agit des places de stationnement qui sont sur justement sur le côté des trottoirs ou sur les trottoirs, c'est également les parkings en ouvrage ou certains

enclos et donc aujourd'hui la façon dont c'était organisé jusqu'à maintenant était une façon fractionnée, c'est à dire que d'un côté, on gérait la voirie et de l'autre côté, on gérait les parkings, on pouvait gérer les enclos. Le fait de travailler avec une cohérence plus importante sur l'ensemble de ces trois domaines permettent d'équilibrer effectivement certains mouvements qu'on va avoir entre zones ou bien entre ouvrages et voiries et c'est un objectif majeur parce qu'il est hors de question de permettre que le parking Jean-Luc MAIRE qui a été un investissement très important pour la ville de Pontoise, reste vide au prétexte que les gens pourraient plus facilement stationner et de façon moins onéreuse de stationner en voirie. Donc la DSP pour nous, ce n'est pas seulement le fait de choisir un délégataire même si ce délégataire a quelque part lui-même des compétences que la ville de Pontoise, malgré les compétences qui peuvent exister, n'avait pas complètement et d'autre part de permettre effectivement cet équilibre qui peut y avoir entre, qu'il doit y avoir, entre les différents types de stationnement dans Pontoise. Donc l'objectif est bien celui-là, c'est d'assurer maintenant un rééquilibrage des modes de stationnement, atteindre à travers un délégataire qui assurera un contrôle plus actif sur les différentes zones de stationnement et je vous parlerai dans un petit moment des zones de stationnement qui font partie du nouveau périmètre que nous avons considéré. En tout état de cause aujourd'hui, Madame le Maire en parlait, le calendrier serait le suivant c'est-à-dire que le calendrier permet de démarrer la délégation de service à partir du 1er septembre. Cette délégation de service resterait au départ avec un périmètre qui est le périmètre actuel et avec les tarifs actuels pour permettre d'avoir une période d'adaptation qui nous conduirait jusqu'au 15 novembre 2021 et à partir de cette période-là, les nouveaux tarifs dont vous avez eu connaissance à travers les annexes placées dans le dossier à partir du 15 novembre 2021, rentrerait en fonction le nouveau périmètre que je vais vous décrire dans un moment et les nouveaux tarifs qui seront appliqués. Enfin nous aurons encore deux dates supplémentaires qui sont le 1er février, autour du 1er février 2022 pour l'ouverture au public du parking Jean-Luc MAIRE et ensuite nous avons une date qui est une date un peu plus lointaine qui est aux alentours de début 2024 avec l'ouverture de la zone Bossut qui va ramener un certain nombre de places supplémentaires dans l'ensemble et ça c'est un modèle qu'il est important de préparer puisque en fait, Bossut préfigure peut-être aussi le mode de fonctionnement de stationnement qu'on pourra adapter, généraliser peut-être sur d'autres lieux de Pontoise.

Donc ces éléments de calendrier nous permettront effectivement d'avoir un mode qui va être un mode progressif dans la mise en place de cette délégation de service qui, je répèterai encore une fois, est une délégation de service qui prend en compte la vision d'un équilibre complet avec une priorité qui est se garer facilement à Pontoise, assurer une grande rotation et qui est se donner les moyens d'une bonne gestion sans en faire une DSP financière.

Au niveau du périmètre, je ne sais pas si vous l'avez consulté sur les annexes qui vous ont été données. En tout cas aujourd'hui, la façon dont s'organise le périmètre commence par la rue de l'hôtel de ville en fait, la rue de l'Hôtel de Ville piétonne, pas piétonne etc en fait on considère aujourd'hui et ça, ça va tout à fait dans le sens de la remarque qui a été faite tout à l'heure, la rue de l'Hôtel de Ville a besoin de retrouver un caractère probablement moins passager au niveau des véhicules et ce que nous souhaitons faire à travers cette première zone qu'on a qualifiée de zone rouge en fait, c'est une zone click and collect qui va permettre de stationner, de laisser stationner dix-huit véhicules simultanément dans la rue au lieu d'aujourd'hui vingt-huit et qui permettra effectivement à ces gens-là, de stationner au maximum trente minutes dans cette rue pour aller faire leurs courses rapides vis-à-vis des différents commerçants. Donc ça, c'est la première zone, zone rouge, rue de l'hôtel de Ville.

La deuxième zone du périmètre c'est une zone que l'on appelle la zone orange qui est une zone de courte durée qui va comprendre en fait ce qu'on peut appeler l'hyper centre. L'hyper centre c'est la place de l'Hôtel de Ville, la place du Grand Martroy et les abords directs aux bords du tribunal et légèrement en dessous et donc cette zone-là permettra avec des tarifs qui sont des tarifs volontairement, probablement un peu plus élevés pour limiter le stationnement à deux heures maximum et permettent une grande rotation pour effectivement activer autant que possible le commerce dans ces zones-là. Une petite remarque sur la place du Grand Martroy, il a été décidé de libérer ce qu'on appelle l'amande c'est-à-dire le noyau principal au centre, au cœur du grand Martroy pour le libérer de l'ensemble des voitures. Je pense que c'est une direction qui sera prise dans le temps, qui sera renforcée et c'est une petite touche déjà de démarrage de consacrer cet espace pour dire on a une belle place à la place du Grand Martroy, on enlève les voitures du centre. Un autre élément, c'est qu'effectivement dans cette zone orange on consacre le centre-ville et la gare, la gare pour des raisons évidentes d'éviter ce que je disais tout à l'heure, les pendulaires de stationner en mode ventouse sur la partie Charles de Gaulle et puis le bas de la rue Thiers où effectivement il y a un certain nombre de commerces et qui permettrait aux gens de venir stationner sur ces places de façon plus rapide. A noter qu'effectivement sur l'ensemble du périmètre que je vais vous décrire, nous avons négocié avec le délégataire

le fait de pouvoir stationner vingt minutes gratuitement une fois par jour. C'est une pratique qui s'est généralisée dans beaucoup de villes autour de Paris d'ailleurs et qui permet d'éviter les arrêts minute et qui fait que globalement n'importe qui peut aller s'arrêter sur une place et aller faire des courses relativement rapides, bien sûr.

Ensuite nous avons une troisième zone qui est une zone que nous allons appeler verte et que nous qualifions zone résidents et professionnels. C'est une zone qui va permettre à ces gens de stationner plus longtemps c'est à dire jusqu'à cinq heures payantes. N'oublions pas que la pause méridienne qui sera d'une heure et demi compte en plus dans ces horaires-là, c'est-à-dire que globalement quelqu'un pourrait rester jusqu'à 6h30 stationné dans cette zone. Que vous dire d'autre sur le périmètre, effectivement la gratuité intervient vingt minutes sur l'ensemble du périmètre si je parle des ouvrages, les ouvrages eux sont considérés donc le parking Jean-Jaurès et le parking Jean-Luc MAIRE à égalité de traitement on va dire en termes d'abonnés ect et sur ces deux parkings là, on conserve l'heure gratuite de stationnement, ce qui permet effectivement aux différents clients de la zone de la rue de l'hôtel de Ville, de la place du Martroy et voire plus loin de venir stationner pendant une heure dans ces parkings-là.

Ensuite au niveau des facilités qui sont offertes dans le cadre de cet agencement : les résidents ne sont pas laissés pour compte, les résidents qui bénéficient aujourd'hui d'un macaron vont pouvoir bénéficier dans ces zones-là de deux macarons, un macaron en zone pour les habitants de la zone la plus importante c'est à dire la zone Hôtel de Ville et Grand Martroy et un deuxième macaron leur sera possible dans la zone verte. Les résidents des zones vertes auront la possibilité d'avoir deux macarons pour un foyer. Les conditions sont les conditions qui sont aujourd'hui les conditions en place pour pouvoir bénéficier de ces macarons. En terme de mise en place de ces éléments là, ce que nous souhaitons effectivement c'est que les contrôles soient relativement renforcés pour que nous évitions des phénomènes auxquels nous avons assisté jusqu'à maintenant qui étaient des phénomènes qu'on appelle de ventousage ou de fuite au péage qui faisaient que globalement des gens pouvaient rester très longtemps sur une place empêchant toute rotation du stationnement, voilà. Donc, ce qui va se passer à partir du 1er septembre, le délégataire dont je n'ai pas donné le nom encore qui après une série de sélections qui remontent à 2019 sélectionnés successivement huit puis quatre puis deux puis un candidat, ce candidat est Indigo Infra et le choix de ce candidat que vous pouvez regarder dans le rapport, le choix a été défini dans le rapport final de procédure. Il a été défini que ce candidat-là répondait le mieux à la fois à l'offre technique mais aussi à l'offre de fonctionnement de gestion du stationnement équilibré en terme de contrôle et d'expertise. Je pense que je peux m'arrêter là pour cette présentation et répondre à vos questions si nécessaires. »

Monsieur DAOUST : *« Merci François. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame ARIES. »*

Madame ARIES : *« Oui merci bien. Je voudrais comprendre quid, quid des stationnements vélos en ouvrage parce que je n'ai pas vu les tarifs. Or, il était fortement question à chaque fois qu'on a développé l'histoire du parking Jean-Luc MAIRE qu'il y aurait des stationnements vélos en ouvrage, des stationnements sécurisés donc payants et je ne les ai pas vus. »*

Monsieur DUPAQUIER : *« Je pense qu'il y a un stationnement vélos qui sont prévus mais je ne pense pas qu'aujourd'hui on ait développé les stationnements vélos en ouvrage, Lena, tu peux peut-être compléter. »*

Madame MOAL-DE BOURMONT : *« Alors Madame ARIES c'était une demande effectivement et puis un pourcentage à respecter, comment dire que ce soit sur les places de voirie et les places en ouvrage, je n'ai pas les tarifs je suis pratiquement certaine qu'il y a des places vélos mais je n'ai pas le nombre ni le tarif, je n'étais pas dans les dernières phases de négociation. »*

Madame ARIES : *« C'est une béance absolue puisque c'était vraiment conçu au départ, on expliquait qu'on pouvait dégager la voirie des véhicules mais aussi de permettre aux habitants du centre ancien d'avoir un vélo, d'avoir un lieu sûr et là ça ne posait pas de problème avec le fameux Architecte des Bâtiments de France. »*

Madame MOAL-DE BOURMONT : *« Je ne vous ai pas dit qu'ils n'y en avaient pas, j'ai dit que je n'avais pas le nombre. »*

Monsieur DAOUST : *« Chacune à son tour et on s'écoute et je vous dis quand c'est l'une ou l'autre, Léna. »*

Madame MOAL-DE BOURMONT : *« Merci François. Je disais que je ne vous ai pas dit qu'ils n'y en avaient pas, je vous ai dit que je n'avais pas le nombre ni le tarif, parce que je n'étais pas dans la dernière phase de négociation. »*

Monsieur DAOUST : *« Merci Lena. Vous voulez répondre ? »*

Madame ARIES : *« Bah oui parce que on nous demande de voter pour un stationnement, une politique payante de stationnement qui, où on n'a pas les moyens pour les cycles en stationnement sécurisé en ouvrage. »*

Monsieur DAOUST : *« Là vous parlez des stationnements de vélos dans les parkings, ok très bien merci. Donc s'ils n'y sont pas, ils n'y sont pas. François est ce que les tarifs des stationnements vélos dans les parkings sont prévus ? Non, pas à ce stade. Donc Monsieur SEIMBILLE. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Le moment de respiration sans masque. Alors c'est une décision qui a été prise dans son esprit en 2019, une délibération où au moment du lancement du parking Jean-Luc MAIRE a été construit, il fallait bien évidemment réfléchir pour ne pas être au moment où sa construction sera terminée, à lancer une éventuelle procédure de Délégation de Service Public. A ce moment-là, il y a eu débat et je peux même dire qu'il y a eu débat au sein de la majorité du conseil municipal, certains n'étaient pas d'accord pour ce que l'on envisage de gérer le parking en stationnement dans le cadre d'une DSP. Débat qui s'entend d'ailleurs, puisqu'on doit pouvoir comparer l'intérêt qu'il y a sur le plan de la gestion et de l'organisation d'une part et d'autre part sur le plan financier entre la gestion en régie ou la gestion en délégation de service public. Ce qui a été pris comme engagement et j'y reviendrai tout à l'heure, c'est que s'il était nécessaire de lancer la procédure à ce moment-là, aucune décision finale n'était prise sur la décision de passer en DSP et que l'on aurait un examen comparatif en matière de gestion et aussi en matière financière pour décider le moment venu. Alors il s'agit, je reviendrai sur ce point, il s'agit bien évidemment d'une décision qui appartient à la majorité de la ville et il a été choisi, je ne vais pas y revenir, entre un délégataire par rapport à un porteur de projet par rapport à un autre pour la délégation entre Effia et Indigo, il y a un certain nombre de critères qui ont été définis par la ville et comme il est d'usage dans la comparaison des offres en appel d'offres ou dans ce contexte-là, on prend le mieux disant. Je note quand même que sur la Communauté d'Agglomération, un certain nombre de parkings sont gérés en délégation de service public par la Communauté d'Agglomération avec un opérateur qui est Effia et je me pose la question de l'intérêt qu'il y a alors qu'on cherche la mutualisation sur l'ensemble du territoire dans beaucoup de domaines, je me pose la question de savoir s'il n'aurait pas été quand même utile de regarder dans un contexte plus large que la seule ville de Pontoise comment on aurait pu porter le projet qui aurait amené peut-être un positionnement différent des opérateurs. Celui qui utilise son véhicule passe sans le savoir des fois de la commune de Pontoise à la commune de Saint Ouen l'Aumône, à la commune de Cergy et ce qui l'intéresse sur un territoire donné qui doit avoir une certaine cohérence est de se trouver au moment où il en a besoin, où il veut se rendre de trouver une place de stationnement. Lui ne se préoccupe pas, bien évidemment, de savoir si c'est géré par Dupont ou par Durand mais je pense qu'il aurait été quand même d'une certaine manière utile d'élargir la réflexion. Cela dit, deux trois petites choses : d'abord on n'évoque pas les zones bleues ou très peu puisque on dit simplement qu'elles ne sont pas concernées. La carte qui nous est donnée est une carte qui ne prend pas la totalité de la ville. Or, il existe des zones bleues en dehors de la carte qui nous est présentée. Je fais référence notamment au Quai Eugène Turpin où on a une zone bleue qui n'a jamais été une zone bleue, elle est quasiment privatisée par une société d'ambulances alors peut-être qu'il faut qu'elle ait la possibilité de bénéficier de ces places et à ce moment-là, c'est une convention qu'il faut passer avec elle mais à l'endroit où en plus il y a le consulat d'Algérie ect cette zone bleue ne fonctionne pas. Il en est de même je crois et ça a été de très longs débats rue Kennedy devant les commerces où il y a une zone bleue qui est une zone bleue qui n'est jamais réellement une zone bleue surveillée entre guillemets au respect de ce que représente une zone bleue. J'ai pour ma part pas toujours été d'accord, je dois le dire ici avec la manière dont on a géré la politique de stationnement par le passé avec des décisions qui en fonction des périodes, on disait on verbalise d'autres périodes ou on disait on ne verbalise pas même si on n'a jamais voulu officiellement le dire, ce qui a rendu d'ailleurs pour les effectifs qui étaient en charge de la gestion du stationnement payant un peu compliqué parce qu'ils avaient à subir vis-à-vis des commerçants ou de la population des critiques sur cette forme-là. Une fois que je dis ça, je regrette d'ailleurs que sur la zone, nous regrettons d'ailleurs que sur la zone du centre-ville, rassurez-vous je dirai les aspects positifs après, la rue de l'Hôtel de Ville n'a pas été envisagée dans un contexte de rue piétonne, ça rejoint un peu le débat qu'on a eu tout à l'heure sur la nécessité de rendre peut-être moins l'ouverture aux voitures la circulation dans cette ville. Je crois dans le cadre de la valorisation de notre patrimoine qu'on a intérêt à avoir des parcours de circulation piétonne que*

ce soit de la ville basse à la ville haute en passant par la rue de la Corne, place de l'Hôtel de ville puis la descente soit par une rue qui n'est pas très fréquentée par les véhicules et qui est la rue Marcel Rousier ou par les escaliers qui descendent sur la place Notre-Dame. Je pense qu'on aurait de quoi au-delà des sentes, mettre en place des vraies circulations piétonnes. Je sais que les commerçants sont pour la majorité d'entre eux contre la notion des rues piétonnes et or, quand on regarde au bout d'un moment ce qui se fait dans de nombreuses villes où on installe des rues piétonnes, au bout du compte les commerçants s'y retrouvent plus que de voir passer des voitures, la rue piétonne appelée comme ça de Pontoise est une rue dangereuse où on ne sait plus si on est piéton, si on est véhicule, si on est vélo ou quoi que ce soit et c'est quelque chose de totalement hybride qui mériterait que l'on puisse y regarder.
Alors quand même je dirais que sur le plan de la comparaison entre une gestion régie et une gestion DSP et ça a été dit et je remercie Monsieur FROMANGÉ pour la présentation de son dossier que ce soit lors de la commission d'ailleurs et aujourd'hui on a bien évidemment une plus grande difficulté en terme de régie à gérer des parkings notamment de voiries et de parkings en ouvrage ou en enclos et il est certain que dans ce contexte-là, on peut considérer que la DSP est considérablement plus favorable qu'une une gestion en régie ou alors il faudrait vraiment avoir des professionnels qui viennent compléter des dispositifs dont on dispose pour cela. Ils ont une grande expérience, ils gèrent d'autres parkings par ailleurs. Alors par contre nous n'avons pas aujourd'hui la comparaison qui avait été un engagement qui avait été pris entre l'aspect financier d'une gestion de DSP et d'une gestion en régie. Je vous invite à aller revoir les discussions qui ont eu lieu dans les commissions voire au conseil municipal à l'époque où cet engagement a été pris et aujourd'hui de voir qu'on a deux cent quinze mille euros de ressources de redevances de la part du délégataire par an. Dans la commission, Monsieur LAMBERT a répondu que c'était quelque chose qui permettait de compenser les charges par ailleurs sur sept ans de deux cent quinze mille euros, ce n'est pas grand-chose par rapport à ce que représente un parking parce que c'était les sept ans de la délégation par rapport à ce que représente un parking. Peut-être que la DSP ne présente pas un surcoût pour le budget de la ville très important mais néanmoins au regard du montant des emprunts qu'il va falloir rembourser sur lesquels on peut effectivement déduire les charges que nous n'aurons plus à supporter parce qu'elles seront supportées par le délégataire, il aurait été intéressant de voir si on était en comparaison dans quelque chose qui n'est pas trop disproportionné. J'ai toujours considéré que le nombre de places que nous avons sur voirie à Pontoise, là il est dit mille cent quatre-vingt places mais je mesure que le périmètre actuel et le périmètre futur n'est pas tout à fait identique mais si vous prenez comme il est d'usage, une place qui devrait avoir normalement dans les études qu'on avait eu quelques années de cela, on disait qu'il fallait sept véhicules par place, une rotation de sept véhicules par place par jour c'est quelque chose qui est certainement difficile à atteindre à Pontoise mais si vous mesurez autour de quatre à cinq véhicules par place par jour que vous multipliez ça par deux cents jours puisqu'on ne fait pas payer pendant le mois d'août et pendant les week-ends, je vous invite à regarder avec simplement un euro par heure sur ces mille cent quatre-vingt places deux cents jours par an ce que cela apporterait comme recette et je pense que la comparaison sur le plan financier même si elle n'est pas la seule approche et j'entends ce qu'a dit madame le Maire que ce n'est pas uniquement un projet financier, et elle a raison je pense qu'il aurait été légitime et normal qu'on puisse faire la démonstration que les deux cent quinze mille euros qui nous sont présentés aujourd'hui pour mille cent quatre-vingt places payantes pour six cents places en ouvrage plus les parkings en enclos est quelque chose de normal. Donc c'est pour ces raisons que nous ne voterons pas contre cette délibération parce que je pense qu'elle est franchement utile sur le plan de l'offre qui doit être faite, il faut trouver une solution et sur l'offre qui doit être faite en terme de stationnement dans la ville mais compte tenu qu'il y a des manques, qu'il y a le non-respect d'un engagement qui avait fait à l'époque, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

Monsieur DAOUST : *« Merci Monsieur SEIMBILLE. Laurent, est-ce que tu veux répondre s'il te plait pour un élément de comparaison, merci. »*

Monsieur LAMBERT : *« Merci François d'abord de cette présentation, je sais que tu t'es particulièrement investi sur toute cette partie et il est vrai que tu découvres aujourd'hui peut-être un historique de ce projet qui a démarré sur la mandature précédente et qui fait l'objet de certaines remarques de la part de Gérard SEIMBILLE ce soir voilà. Je crois que vous l'avez dit Monsieur SEIMBILLE, vous allez rappeler les propos de Madame le Maire il ne s'agit pas, je le répète d'une délégation qui a un intérêt financier comme intérêt prioritaire. Il n'en reste pas moins que nous ne souhaitons pas non plus que ce soit un coût pour la collectivité et qu'à ce titre, cette délégation génère les fameux deux cent quinze mille euros que vous avez évoqué et ça c'est de la redevance fixe plus de la redevance variable mais aujourd'hui nous ne nous étendrons pas sur des comptes d'exploitation prévisionnels qui ont pour vocation à subir des écarts à la hausse ou à la baisse en fonction des aléas et nous savons aujourd'hui à quel point les aléas peuvent être importants. Donc oui bien sûr il y a eu une étude qui concerne les spécificités de la régie et les spécificités de la délégation et dans ses*

études, il y a eu une partie qui considérait les finances. D'ailleurs à ce titre dans l'exemple que vous citez de deux cents rotations par jour multiplié par le nombre de places, il ne s'agit pas de confondre du chiffre d'affaires et une redevance. Vous savez très bien qu'il ne s'agit pas de choses comparables, l'expertise-comptable n'étant pas le propos aujourd'hui ce soir c'est la satisfaction des usagers qui est la priorité de Madame le Maire et de son équipe. C'est la satisfaction des usagers des Pontoisiens en général de ceux qui viennent travailler dans notre ville et qui font que l'attractivité de la ville et de ses forces économiques et commerciales est notre priorité et c'est ainsi que la rotation des places dans le centre-ville sachant que dans le périmètre, vous avez des taux de rotation qui seront bien entendu très distincts entre par exemple la zone orange et la zone verte et même à l'intérieur même de la zone verte, vous aurez en périphérie de la zone orange beaucoup plus de rotations que sur ses extrémités. Nous l'assumons, c'est notre choix, je le répète ce soir, ce conseil municipal a pour objectif de faire passer l'économie générale du contrat et sa mise en route. De nombreuses incertitudes bien entendu restent, ce qui est très important c'est que comme l'a signalé François et Madame le Maire tout à l'heure, la concertation va rentrer à partir de cette validation que j'espère de tout cœur ce soir, la concertation va rentrer avec l'ensemble des usagers, des acteurs qui vont demain pouvoir avec Indigo préparer un certain nombre d'animations, préparer un certain nombre de modifications et rassurez-vous, nous nous sommes gardés avec le délégataire une possibilité de revoir non pas en profondeur mais de revoir de manière importante et c'était ma demande à l'époque lorsque j'étais conseiller avec vous dans la mandature précédente, c'était d'avoir une temporisation parce que notamment la livraison du parking Jean-Luc MAIRE va impacter la circulation et le stationnement sur Pontoise.
Sur la rue de l'Hôtel de Ville, vous l'avez dit vous-même, il y a un certain nombre de commerçants qui n'y sont pas favorables mais nous avons une population de seniors extrêmement importante, nous n'avons pas que des personnes qui aujourd'hui peuvent traverser la ville avec des modes de circulation doux. Nous avons engagé avec l'agglomération le click and collect qui a fait ses preuves durant le plus fort de la pandémie mais qui aujourd'hui font partie des outils qui sont indispensables pour la dynamisation du centre-ville.
Oui enfin, le métier de contrôle, le métier d'entretien, c'est un métier qui doit être confié un délégataire, j'ai évolué sur ce point c'est un véritable métier qui fait qu'aujourd'hui et sur votre première remarque Effia n'est pas le candidat même s'il est le délégataire de la CACP, il est le délégataire je le rappelle uniquement sur deux ouvrages, il n'y a pas de voirie en ce qui concerne sa délégation et la voirie c'est un métier que Effia ne sait pas faire ou fait que depuis très peu de temps depuis la dépénalisation du stationnement alors que Indigo sait le faire depuis très longtemps avec sa filiale Streeteo et c'est entre autre, pour cette raison qu'Indigo vous est proposé ce soir, merci. »

Monsieur DAOUST : *« Merci Laurent, Monsieur SEIMBILLE. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Oui merci. Je vous invite à noter que j'ai dit que Madame le Maire avait raison quand elle avait dit qu'il y avait avant tout la notion de service. J'ai aussi évoqué le fait qu'il y avait nécessité quand même de respecter les engagements et si vous aviez les chiffres, il aurait été utile avant qu'on prenne une délibération par rapport à la comparaison financière entre les deux options parce que Madame le Maire a quand même dit que sous réserve que cela ne coûte pas trop cher à la Ville et cet aspect-là des choses, on ne peut pas les mesurer aujourd'hui.*
S'agissant de la rue de l'Hôtel de Ville, je partage le fait qu' il y a des périodes enfin il y a des personnes qui ont besoin par rapport aux mobilités réduites de pouvoir accéder directement, ça ce n'est pas un souci et j'aurais dû préciser que la rue de l'Hôtel de Ville mériterait au minimum que sur certaines plages horaires, certains jours elle soit totalement libérée et que de ce fait, la circulation y soit adaptée, ce que nous ne voyons pas dans la présentation qui nous est faite aujourd'hui. J'aurais pu dire aussi puisque j'avais dit que j'évoquerai un certain nombre de points positifs c'est que parmi les engagements qui avaient été pris à l'époque c'est que dès lors qu'il y avait la création du parking Jean-Luc MAIRE, il y aurait la libération d'un certain nombre de places sur les espaces publics et je me satisfais pour ma part je l'ai dit en commission, que l'on supprime au minimum le stationnement autour de la monoplace du Grand Martroy et que à priori j'ai cru comprendre qu'il y aurait peut-être une réduction du nombre de places sur la place de l'Hôtel de Ville. Est ce qu'on ne va pas, alors c'était une mauvaise interprétation que j'avais de ce que j'avais cru entendre lors de la commission mais on avait par contre à l'époque dit que l'utilité d'un parking en ouvrage c'était aussi de rendre au niveau des espaces publics de la liberté à des terrasses, à la piétonisation et c'est ce qu'on voit quasiment pas à part autour de l'amande.
Sur la rotation moyenne, effectivement je suis d'accord avec vous qu'on soit en zone rouge, en zone verte, en zone orange, on n'a pas les mêmes rotations de véhicules ne serait-ce que parce que le règlement permet qu'on reste une demi-heure, deux heures ou sept heures comme il l'a dit dans la note. Néanmoins j'ai pris la précaution de prendre une moyenne quand j'ai dit qu'on n'allait pas jusqu'aux sept heures de rotation telles qu'elles étaient. Je pourrais ressortir des études qui figurent dans les placards de la ville, qui montrent qu'en

règle générale on considère dans les centres urbains mais Pontoise est un peu spécifique, c'est pour ça qu'il faut se méfier, on a des rotations qui sont bien supérieures et si je suis d'accord avec le fait que encore une fois, le service prime, vous avez évoqué que c'était une réflexion économique. Dans l'économie, il y a tout y compris l'aspect budgétaire et financier. Aujourd'hui on ne sait pas de combien et Dieu sait que je sais qu'on fait des prospectives, aujourd'hui on ne sait pas de combien il va falloir alimenter le budget annexe de stationnement pour couvrir les charges qui restent à la charge de la ville sur ce budget s'il reste, il sera peut être intégré au budget principal mais il va falloir quand même rembourser l'emprunt qui a été contracté et donc deux cent quinze mille euros, j'aimerais au minimum que l'on nous dise à quoi correspond le montant de l'annuité en capital de l'emprunt que l'on a contracté avec les frais financiers qui vont avec. On a la chance qu'aujourd'hui les taux sont bas, et les mettre en rapport avec ses deux cent quinze mille euros c'est quand même des éléments minimums que l'on donne dans une délibération qui impacte le budget de la ville. Or, ce sont des éléments qu'on n'a absolument pas. Alors d'une part, on les a pas et deuxièmement c'est un engagement et cet engagement n'est pas respecté, merci. »

Monsieur DAOUST : *« Merci Monsieur SEIMBILLE. S'il n'y a pas d'autres éléments à apporter au débat, Madame ARIES. »*

Madame ARIES : *« Merci Monsieur. C'est juste pour expliquer que pour toutes ces raisons y compris le fait que nous sommes vraiment à l'aveuglette au niveau financier donc nous voterons contre, c'est donc une explication de vote. »*

Monsieur DAOUST : *« Très bien, merci Madame. Donc il est demandé au conseil Municipal, oui pardon excusez-moi, je n'avais pas vu. Madame Sandra NGUYEN, vous avez la parole, allez-y. »*

Madame NGUYEN : *« Merci Beaucoup. Un ajout pour faire le lien avec le plan d'aménagement et de développement durable dont nous venons de discuter. Il s'agit dans ce cadre de concilier d'une part le besoin d'attractivité pour nos commerces mais aussi la nécessité de développement durable de notre ville. La protection de la santé des habitants doit aussi faire partie de cette stratégie de développement durable et ne doit pas être oubliée. Je souhaite donc souligner la nécessité de prendre en compte les enjeux de qualité de l'air en centre-ville. En commission, il nous a été répondu qu'une étude allait être menée sur les risques d'augmenter les émissions de gaz d'échappement des voitures avec cette nouvelle stratégie de stationnement. Il est important de prendre des mesures de diminution de la pollution de l'air en ville et nous demandons donc un ajout dans le cahier des charges du délégataire, pour qu'il analyse la pollution et la qualité de l'air en centre-ville à la suite de la mise en œuvre de cette DSP. Je vous remercie. »*

Monsieur DAOUST : *« Merci Madame NGUYEN, je vous en prie Monsieur BOMMENEL. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Nous avons bien compris que la raison essentielle était pas, de cette DSP n'était pas financière. Néanmoins, nous avons quand même quelques interrogations dans ce domaine. Il y a des modalités de révision des conditions d'exécution du contrat qui sont prévues dans de nombreux cas d'évolution de ces conditions lorsqu'elles deviennent favorables aux concessionnaires. Par ailleurs, la ville doit se doter de moyens de contrôle sur l'exécution de la concession qui lui permettront de vérifier que l'équation économique de celle-ci ne tourne pas à son désavantage. De plus, il est noté dans le rapport final qui nous est soumis, les recettes des deux candidats semblent sous-évaluées –inaudible- en ouvrage. Dans ces conditions, nous regrettons qu'aucune clause de révision des conditions financières du contrat n'ait été prévue s'il s'avérait que celui-ci était pas trop bénéficiaire aux concessionnaires. L'expérience de certaines DSP comme celle de la crèche Babilou ayant déjà démontré que ça n'a pas été possible, nous vous interrogeons sur la raison de cette omission. »*

Monsieur DAOUST : *« Merci Monsieur BOMMENEL. Laurent, si tu veux bien répondre. »*

Monsieur LAMBERT : *« Merci François. Il n'y a pas d'omission Monsieur BOMMENEL puisque d'une part nous sommes associés à partir d'un seuil de chiffre d'affaires. Nous sommes associés à hauteur de cinquante pour cent sur ce chiffre d'affaires avec le délégataire. Donc le mécanisme que vous évoquez concernant Babilou et bien écoutez, il est déjà en place, il sera déjà en place avec Indigo.*
Sur la sous-évaluation mentionnée dans le rapport, il s'agit je le répète d'un chiffre d'affaires cumulé en ouvrage aux alentours de quatre cents mille euros alors que le chiffre d'affaires se fera essentiellement en voirie, en tout cas dans le début de cette DSP puisque je le rappelle, l'objectif est de remplir le plus possible ces deux ouvrages avec une attractivité tarifaire de manière à libérer au fur et à mesure du stationnement sur

la voirie. Donc cette sous-évaluation que vous mentionnez sera, je l'espère, réévaluée au fur et à mesure de l'avancée de la DSP et puis bien entendu, le mécanisme reprend le gagnant gagnant, le système d'un mécanisme qui permet à la fois à la ville et c'est la partie de la redevance qui est variable que j'ai évoquée tout à l'heure. Voilà donc encore une fois, il y a des bénéfices et je ne souhaite pas que nous nous étalions plus sur la partie financière qui encore une fois et vous l'avez tous souligné et vous l'avez tous entendu, n'est pas celle qui aujourd'hui prime dans cette validation qui vous est proposée. »

Monsieur DAOUST : *« Merci Laurent. Donc il est demandé au conseil municipal d'approuver le choix du délégataire à savoir la société Indigo Infra d'après un contrat de concession qui s'y rattache transmis le 23 juin 2021. Il doit autoriser la signature ainsi que tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette délégation, d'approuver le nouveau périmètre de stationnement payant, les tarifs qui en résultent applicables à compter du 15 novembre 2021. Qui est contre ? Deux, trois avec les pouvoirs. Qui s'abstient ? Trois, quatre, cinq, merci. Qui est pour ? Tout le reste, merci. Donc la note trois point deux est approuvée, merci. Il peut être fait appel à ce que Madame le Maire rejoigne les débats et reprenne et la police de la séance et la direction du conseil municipal. »*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1411-5,

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 23 mai 2019 au projet de délégation du service public pour la gestion du stationnement sur voirie et ouvrages de la ville de Pontoise,

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 7 juin 2019,

VU la délibération n° 69/19 en date du 27 juin 2019 autorisant le principe du lancement de la délégation de pour la gestion du stationnement sur voirie et ouvrages de la ville de Pontoise dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de 7 ans,

VU l'avis de publicité au BOAMP du 15 juillet 2019, fixant la date de remise des candidatures au 10 septembre 2019,

VU les procès-verbaux de la commission d'ouverture et d'admission des 9 candidatures en date du 16 septembre 2019, et de la commission de sélection des 4 candidats admis à présenter une offre en date du 31 octobre 2019,

VU l'avis de la commission d'analyse des offres et l'admission des 2 candidats à la phase négociation en date du 29 octobre 2020,

VU le rapport de la commission de délégation de service public en date du 31 octobre 2019 dressant la liste des entreprises admises à présenter une offre annexée à la présente délibération,

VU le projet de contrat de délégation de service public et le rapport final de motivation, annexés à la présente délibération et adressés le 23 juin 2021 à l'ensemble des conseillers municipaux,

OUÏ l'exposé de Monsieur François FROMANGÉ, rapporteur,

CONSIDERANT qu'un comité a été chargé de négocier avec les deux (2) soumissionnaires sélectionnés; qu'un rapport d'analyse des offres a été établi à l'issue des négociations,

CONSIDERANT qu'il ressort des éléments énoncés dans le rapport de motivation final que la proposition de la société INDIGO est économiquement et qualitativement la plus avantageuse; qu'il s'agit en conséquence de l'offre choisie,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la Commission « Ressources » en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE, EN L'ABSENCE DE MADAME LE MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 28 voix pour, 4 contre (Sandra NGUYEN DEROSIER, Matthieu DREVELLE, Bénédicte ARIES, Gérard BOMMENEL) et 5 abstentions (Gérard SEIMBILLE, Pascal BOURDOU, Sandrine PARISE-HEIDEIGER, Jean-Christophe BORIES, Agnès IRRMANN)

Mme Stéphanie VON EUW sort de la salle et ne prend pas part ni aux débats ni au vote.

ARTICLE 1 : APPROUVE le choix de la société INDIGO INFRA comme concessionnaire du service public pour la gestion du stationnement sur et hors voirie.

ARTICLE 2 : APPROUVE le contrat de concession qui s'y rattache et ci-joint et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à le signer avec la société INDIGO Infra, dont le siège social est Tour Voltaire, 1 place des Degrés, 92800 PARIS-LA DEFENSE Cedex, ainsi que tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette délégation de service public.

ARTICLE 3 : AUTORISE la refonte à compter du 15 novembre 2021, du périmètre de stationnement payant, organisée comme suit :
(Ci-après annexé le plan de *Zonage du stationnement payant)*

Zone mauve – Longue durée :
Cette zone est dûment délimitée en annexe 1 « Zonage du stationnement payant ».
Stationnement payant du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h. Stationnement gratuit en-dehors de ces périodes. Stationnement non-payant, les jours fériés et tout le mois d'août.
Dans la période durant laquelle la redevance est exigée, la durée maximale de stationnement autorisé est de 9h00. De plus il est offert aux usagés 20 minutes de stationnement gratuit une fois par jour et par véhicule sur cette zone. Il est précisé que cet encadrement du temps de stationnement tarifé, ne déroge pas aux règles et infractions relatives au stationnement abusif (Art. R.417-12 du code de la route).

Zone verte – Résidents et professionnels
Cette zone est dûment délimitée en annexe 1 « Zonage du stationnement payant ».
Stationnement payant du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h. Stationnement gratuit en-dehors de ces périodes.
Stationnement non-payant, les jours fériés et tout le mois d'août.
Dans la période durant laquelle la redevance est exigée, la durée maximale de stationnement autorisé est de 5h15. Au total, période non-réglementée comprise, la durée maximale de stationnement continue autorisé, est de 18h45. De plus il est offert aux usagés 20 minutes de stationnement gratuit une fois par jour et par véhicule sur cette zone. Il est précisé que cet encadrement du temps de stationnement tarifé, ne déroge pas aux règles et infractions relatives au stationnement abusif (Art. R.417-12 du code de la route).

Zone orange – Moyenne durée
Cette zone est dûment délimitée en annexe 1 « Zonage du stationnement payant ».
Stationnement payant du lundi au samedi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, Stationnement gratuit en-dehors de ces périodes.
Stationnement non-payant, les jours fériés et tout le mois d'août.
Dans la période durant laquelle la redevance est exigée, la durée maximale de stationnement autorisé est de 2h15. De plus il est offert aux usagés 20 minutes de stationnement gratuit une fois par jour et par véhicule sur cette zone. Il est précisé que cet encadrement du temps de stationnement tarifé, ne déroge pas aux règles et infractions relatives au stationnement abusif (Art. R.417-12 du code de la route).

Zone rouge – Courte durée
Cette zone est dûment délimitée en annexe 1 « Zonage du stationnement payant ».
Stationnement en Click & Collecte seulement. Gratuité pendant 30 minutes accordée une fois par jour et par véhicule.

ARTICLE 4 : APPROUVE à compter du 15 novembre 2021, les montants des nouveaux tarifs du stationnement sur et hors voirie.

4-1 Barème tarifaire de la redevance acquittée dès le 15 novembre 2021 sur et hors voirie

Cf. *Annexe II - Nouvelle grille tarifaire du stationnement sur et hors voirie*

4-2 Macaron résidents – Tarif et règlementation

Maintient le dispositif en vigueur en 2017, dans tous ses volets réglementaires (arrêté n°15/148 du 11 mars 2015, fixant le règlement d'exploitation de ces macarons), mais autorise désormais l'attribution de 2 macarons par foyer admissible.

Fixe le prix du macaron à 120€ pour 12 mois pour deux véhicules par foyer. De plus, sur les nouvelles rues ajoutées au périmètre payant de stationnement, octroie une réduction de 50% sur l'éventuel second macaron soit 120 € le premier et 60€ le deuxième.

MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Monsieur DAOUST : *« Donc le temps que Madame le Maire nous rejoigne, je vais lancer le point suivant qui est la mise en place du télétravail et sera présenté par Monsieur Philippe ROUDEN, Philippe c'est à toi. »*

Monsieur ROUDEN : *« Merci François. Alors j'espère qu'il vous reste un petit peu d'énergie pour présenter l'ensemble des notes. Donc je vais tenter d'être concis et de présenter cette note en huit points qui pourraient éventuellement laisser la place aux débats. Alors pourquoi aujourd'hui présenter la mise en place du télétravail et bien premièrement parce que nous souhaitons être proactif dans la mise en place de ce télétravail qu'on a tous connu et subit au moment du premier confinement et plutôt que de le subir, on préfère l'organiser.*
Alors comment ? bien c'est en menant une expérimentation sur un an et vous l'avez vu à partir du 1er septembre, et qui dit expérimentation dit évidemment évaluation à la fin de ce temps d'expérimentation, c'est à dire qu'au mois de juillet prochain notre engagement est pris pour vous donner des éléments d'évaluation. Pour autant, il y aura du temps partagé, un travail collaboratif avec les agents qui donneront ce temps de télétravail et si nécessaire, on sera amené à réguler et à réévaluer ce que ce que nous avons fait.
Rapidement quels sont les objectifs ? Ce n'est pas exhaustif vous le savez bien, on en a retenu sept. D'abord que la ville de Pontoise reste attractive sur le plan du recrutement. Vous voyez à chaque conseil municipal nous vous présentons un tableau récapitulatif des emplois et certes nous ne sommes pas la seule ville à être en difficulté parfois sur les recrutements mais nous ne voudrions pas perdre certains talents parce qu'il y aurait éventuellement un éloignement géographique. Deuxièmement, améliorer l'efficacité professionnelle, je pense que quand on est bien dans son travail, quand on trouve son équilibre on donne certainement d'efficacité. Le troisième point, c'est favoriser la qualité de vie au travail en permettant de simplifier là aussi une conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle et nul doute et vous le savez aussi que ce n'est pas quelque chose de simple à obtenir. Quatrième point, faire baisser l'absentéisme : oui effectivement quand on subit moins le stress des transports, la fatigue ect potentiellement on imagine qu'il y aura moins d'absentéisme. Autre point qui a été souligné et merci de l'avoir souligné, c'est réduire l'empreinte carbone en limitant les déplacements sur le territoire. Beaucoup de nos agents habitent en dehors de la ville, viennent avec leur véhicule personnel et je remercie Lena qui au cours d'une réunion a précisé qu'elle tiendrait les comptes et qu'elle proposerait aussi dans l'évaluation la réduction de CO^2 et d'empreinte carbone. Voilà et puis et puis on a modernisé les méthodes de travail. Aujourd'hui, il faut savoir s'en servir pour gagner aussi en efficacité et enfin septième et dernier point, c'est s'adapter à des situations spécifiques, une reprise en douceur après des temps de grossesse etc d'intempéries voilà donc on peut aussi travailler sur ces questions-là. Ce n'est pas exhaustif mais c'est les sept points que nous avons retenus.
Alors à qui s'adresse cette note ? Elle s'adresse à 10% du personnel donc ce qui fait à peu près entre soixante-dix à quatre-vingt agents de la ville et comme il est indiqué dans la note c'est sur la base du volontariat puisque ce sont les agents qui devront faire cette demande pour être en télétravail.
Combien de temps on a fixé ? Alors évidemment que tout ça est réévaluable, on le sait bien et c'est l'échange qu'on a eu à la commission la dernière fois, on a fixé à un jour par semaine pour les agents qui ont un minimum de 80% temps de travail plus quinze jours volants, ce qui va permettre à des agents de s'adapter parfois aux conditions météorologiques, par rapport aux grèves etc et ne pas rajouter du stress et de la fatigue qui existent déjà.
Alors comment ? Bien c'est tout un travail collaboratif qu'il faut mettre en place entre l'agent et son supérieur hiérarchique pour fixer les objectifs bien évidemment et construire ce socle de confiance nécessaire entre l'agent et son supérieur. Le cadre est fixé à aujourd'hui, il faut que l'agent soit en capacité de travailler à la maison comme il le ferait dans son bureau aujourd'hui à la ville, on pense notamment à l'ADSL, la fibre,

la partie informatique donc la ville s'est dotée d'ordinateurs portables bien évidemment et il y a un engagement qui est pris aussi aujourd'hui pour poursuivre cette politique d'achat pour favoriser ce type de matériel qu'on va pouvoir emmener chez soi pour travailler dans de bonnes conditions.
Enfin et dernier point pour être concis, vous avez lu la note, cette note a été présentée en comité technique et elle a été votée à l'unanimité par les représentants de la ville. Voilà, j'ai essayé d'être concis, il y a beaucoup de notes ce soir donc je vous laisse la parole s'il y a des questions. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur ROUDEN pour ce travail de qualité effectué en excellente collaboration avec l'ensemble des agents de la ville et notamment leurs représentants et je me tourne Monsieur SEIMBILLE, pour vos réactions ou questions sur cette note. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Merci Madame le Maire, ce sera très rapide. D'abord remercier Monsieur ROUDEN pour sa présentation et dire qu'à la lecture première de cette note, nous nous sommes posés la question pourquoi un jour par semaine alors que quand on regarde les statistiques sur le plan national, la demande des salariés du domaine et du privé en moyenne c'est une demande de deux virgule cinq jours et puis dans la présentation que Monsieur ROUDEN a d'ailleurs fait à l'occasion de la commission, déjà j'ai trouvé que le système qui a été proposé on peut tout à fait être d'accord et je tiens à le dire, quarante-quatre jours c'est à dire un jour par semaine plus quinze jours ouverts à la possibilité individuelle d'adapter son mode de vie par rapport à des contraintes nous paraissent finalement la meilleure des solutions. En plus elle a été validée, ça a été rappelé, par le comité technique parce que ça permet en fonction des incidents, des difficultés que peuvent rencontrer les personnes. Donc nous allons voter tout à fait cette disposition et je pense qu'elle est assez originale pour être soulignée et par contre qu'il sera intéressant comme c'est prévu c'est que le bilan soit fait et puis si on peut, alors j'ai noté qu' il y avait que 10 % des personnels et on comprend bien qu'un certain nombre de personnes ne peuvent pas malheureusement bénéficier compte tenu du service qu'il faut rendre mais si jamais bien évidemment en termes d'organisation, ça pouvait bénéficier demain à plus de gens je pense que c'est l'intérêt de tout le monde mais en tous les cas, je trouve que cette proposition et ce système est plutôt bon. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci. Philippe tu veux apporter un complément. »*

Monsieur ROUDEN : *« Juste pour dire quand on dit 10% c'est parce que globalement on a estimé qu'il y avait que 10 % des agents qui pouvaient bénéficier, qui pouvaient faire la demande de télétravail puisque voilà sur la petite enfance etc sur le comité technique c'était pas possible. C'est pour ça qu'on compte entre soixante-dix et quatre-vingt pour cent, non pas qu'on veut être restrictif mais parce que on estime que ce sont ces personnages qui peuvent faire le travail chez eux, c'est pour ça. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur ROUDEN, juste un petit complément de ma part. J'ai envie d'utiliser cette expression qui va piano va bono, ça a été rappelé dans la présentation, il s'agit à la fois d'une anticipation et d'une expérimentation. C'est à dire qu'on n'attend pas précisément les injonctions ou en tout cas un règlement qui viendrait au-dessus mais on anticipe sur la base finalement, il faut bien que les crises servent à quelque chose. Ça nous a obligés, soyons honnêtes dans un premier temps à réorganiser notre façon de travailler collectivement, les agents en premier lieu et donc on se propose d'anticiper sur la base de cette première expérience, ça répond un peu à votre remarque sur les un jour qui se comprend, pourquoi un jour mais pas deux. Donc on est sur cette base d'expérimentation et d'anticipation et encore une fois, au fur et à mesure en fonction de comment les choses sont vécues, il faut rappeler que ça nécessite également d'adapter l'équipement d'un certain nombre d'agents et donc je pense que plutôt que de se fixer des objectifs qui éventuellement ne seraient pas tenus ou correctement tenus, quitte à avoir le risque d'ailleurs de désorganiser certains services puisque c'est un autre mode d'organisation c'est le choix que nous vous proposons ce soir avec évidemment ce bilan et cette revoyure qui vous sera proposée et qui pourra amener des aménagements ou de continuer selon le même fonctionnement si cela correspondait à tout le monde à la fois en termes de qualité de travail mais également de qualité du service rendu à la population. S'il n'y a pas d'autres observations, Monsieur BOMMENEL je vous écoute. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Oui alors bon de notre côté, nous avons la même interrogation sur la limite d'une journée hebdomadaire avec une option de quinze jours. On trouve que c'est vraiment très timoré et ça ne correspond pas à ce qui se fait quand même en règle générale au niveau du télétravail dans les entreprises et les administrations. D'autre part, est ce que vous pourriez être plus précise sur la stratégie de formation des agents en situation de télétravail qui pour le moment n'apparaît qu'au conditionnel et sur son contenu. Et enfin, le règlement précise que les coûts de mise en conformité des installations et le coût de l'abonnement*

internet sont à la charge de l'agent. Nous nous interrogeons sur cette clause qui semble aller à l'encontre des préconisations de l'Urssaf qui précise qu'en règle générale, l'employeur est chargé de fournir et d'installer, d'entretenir les équipements nécessaires au télétravail régulier sauf si le télétravailleur utilise son propre équipement et si le télétravail est réalisé régulièrement, l'employeur couvre les coûts directement posés par ce travail en particulier ceux des télécommunications. »

Monsieur ROUDEN : *« Donc il y a plusieurs questions. Sur la question de la formation évidemment quand on dit que l'agent fait le même travail chez lui, qu'il le fait déjà dans la ville, je suppose que la formation elle est déjà faite en amont et que ce n'est pas la question du télétravail mais c'est la question de la formation de l'agent dans son propre travail. Par définition faire le même travail, en tout cas c'est un des éléments de réponse de ma part mais il pourra évidemment être complété.*
Sur la question des coûts, oui la question financière évidemment là aussi on pourrait payer la totalité de l'abonnement internet, ADSL, la fibre voilà on pourrait faire des tas de choses, ce n'est pas Laurent qui va me contredire mais les budgets sont un peu contraints aujourd'hui et que déjà il y a tout de même on peut l'imaginer, une réduction de coût par le fait que l'agent ne va pas utiliser son véhicule donc l'essence etc Je pense que c'est du gagnant gagnant, la ville ne peut pas tout fournir, tout payer, c'est un choix que nous faisons aujourd'hui et que nous assumons parfaitement. Bon maintenant si effectivement l'argent tombait du ciel et arrivait en masse à la ville, peut-être qu'on reverrait les choses mais sincèrement je ne le crois pas aujourd'hui. Je pense que c'est un compromis qu'on a trouvé entre l'agent qui va travailler chez lui et puis la qualité de vie qu'il va retrouver mais ce n'est que ma réponse qui peut être complétée évidemment par Madame le Maire ou Laurent sur les questions financières, on a évidemment échanger là-dessus et c'est une décision qu'on a retenue. »

Monsieur BOMMENEL : *« Je comprends votre réponse sur le plan financier, par contre sur le plan de la stratégie de formation il me semblait que dans votre règlement vous envisagiez au conditionnel une formation spécifique par rapport au télétravail et par rapport à, on va dire, la prise de conscience de l'employé de ces aspects des choses qui sont quand même nettement différentes du travail au bureau donc ce n'est pas le cas dans votre règlement. »*

Monsieur ROUDEN : *« Alors ce qui est prévu dans notre règlement, c'est que vous savez la difficulté du télétravail on l'a tous un peu vécu, c'est de trouver le bon rythme puisque en fait on reste chez soi et ça c'est une vraie difficulté et on a aussi vu que ce soit dans les entreprises privées ou publiques, peu importe que trouver le juste milieu entre le temps de travail que l'on avait avant le fait de supprimer ces temps de transport et ect pouvait engendrer un surcroit de travail de l'agent chez lui puisque il compensait le fait d'être chez lui et travailler plus vu qu'il n'y avait pas les transports. Ce n'est pas du tout l'objectif et c'est pour ça que dans le cadre qu'on a fixé, on veut qu'il y ait un rituel tous les soirs pour que l'agent décroche bien à un moment donné, parce que c'est pas toujours facile en étant chez soi de décrocher du travail qu'on est en train de faire. Donc l'accompagnement et la formation c'est plutôt sur le respect du temps de travail que l'agent doit s'accorder chez lui. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Merci »*

Madame LE MAIRE : *« Peut-être juste un tout petit mot c'est de dire que au-delà de la formation de chaque agent, moi je crois que la clé est plutôt enfin et se trouve au niveau de l'organisation du service comme l'a dit Philippe ROUDEN de bien expliquer comment globalement tout cela doit s'insérer, la charge mentale aussi peut-être la compensation en disant je ne suis pas présent physiquement du coup le risque de ne pas déconnecter, comme cela a été évoqué et surtout la situation managériale et précisément des managers de dire ce qu'ils sont en droit de demander, ce qu'ils ne sont pas en droit de demander, les questions également de reporting tout ça ce sont des choses qui relèvent peut-être moins de la formation individuelle de chacun que de l'organisation globale du service. C'est la raison pour laquelle je dis qu'on souhaite anticiper, expérimenter précisément pour voir comment les choses se mettent en place naturellement et durablement ce que je rappelle que c'est une anticipation, vous dites que c'est déjà en vigueur dans un certain nombre d'entreprises enfin oui non, c'est aussi ça existe peut-être dans un certain nombre de grandes entreprises mais la plupart aujourd'hui le font contraintes et forcées en raison de la crise sanitaire. Ce qu'on est en train de vous proposer ce soir, c'est véritablement une réorganisation et une mise en place du télétravail pérenne, crise covid ou pas et c'est la raison pour laquelle tout ça va devoir se mettre en place progressivement avec beaucoup d'écoute et d'échanges avec les agents et de responsabilisation aussi des chefs de service et des directeurs et c'est ce à quoi nous allons nous employer, nous ferons un compte rendu et un rendu de cette année mise en œuvre du télétravail avec les aménagements qui pourraient être envisagés s'ils étaient estimés*

nécessaires. Est ce qu'il y a d'autres observations sur cette note ? Monsieur BOMMENEL, je vous en prie. »

Monsieur BOMMENEL : *« Juste pour dire que conscient en fait que cette mise en place du télétravail était une avancée pour la ville, nous voterons cette résolution. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur BOMMENEL. Je vais donc mettre aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Merci à vous Monsieur ROUDEN. »*

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU l'article L.1222-9 du code du travail donnant la définition du télétravail,

VU l'article 133 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 consacrant la possibilité pour les agents publics (fonctionnaires ou non) et les magistrats d'exercer leurs fonctions dans le cadre du télétravail,

VU le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

VU l'avis du Comité technique en date du 11 juin 2021,

OUÏ l'exposé de Monsieur Philippe ROUDEN rapporteur,

CONSIDERANT que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication,

CONSIDERANT qu'un agent qui exerce ses fonctions en télétravail ne doit pas être assimilé aux autres agents qui peuvent également être absents du bureau (au titre des congés, d'une autorisation de travail à temps partiel, d'une formation ou encore d'un congé maladie), car contrairement à lui, ces derniers sont déchargés de toute obligation professionnelle,

APRES AVIS du bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la commission Ressources en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le règlement sur le télétravail joint en annexe et **DIT** qu'il est applicable à compter du 1er septembre 2021.

ARTICLE 2 : DIT que la mise en œuvre du télétravail fera l'objet d'un bilan avec les représentants du personnel, notamment dès sa 1ère année d'application, afin d'en évaluer les résultats et d'envisager d'éventuelles adaptations.

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (CRECHES) – ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Madame LE MAIRE : *« J'appelle maintenant la note trois quatre et c'est Madame FROMENTEIL sur les établissements d'accueil des jeunes enfants, donc les crèches, avec une actualisation du règlement de fonctionnement. »*

Madame FROMENTEIL : *« Merci Madame le Maire. Oui, comme son nom l'indique, c'est une actualisation des règlements de fonctionnement donc c'est quelque chose que nous avons l'habitude de voir dès lors qu'il y a un quelconque changement dans ces règlements. Les établissements donc les crèches, service d'accueil du jeune enfant, élaborent des règlements de fonctionnement qui précisent des modalités d'organisation et de fonctionnement notamment quelques petits points : fonctions de directeur, des modalités d'admission des enfants, les horaires et les conditions d'arrivée et de départ des enfants, les modalités du concours du médecin, de la puéricultrice ou les délivrances de soins, ce sont quelques points. Récemment, nous avons accueilli au sein d'une des crèches une auditrice de la caisse d'allocations familiales qui nous a fait également état et demande de compléments et de précisions à joindre au règlement de fonctionnement de ces crèches. Il est donc proposé d'apporter ces précisions sur les modalités suivantes notamment l'engagement de la collectivité à attribuer un certain nombre de places d'accueil à des enfants engagés dans un parcours d'insertion professionnelle, des précisions sur le contrat d'accueil notamment les horaires d'arrivée, les capacités d'accueil des établissements, l'alimentation et l'hygiène etc. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ce nouveau règlement. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Madame FROMENTEIL. Est-ce qu'il y a des observations ? Des questions ? Monsieur BOMMENEL. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Oui alors tout d'abord des observations et ensuite une question. Bon d'abord, notons une évolution positive dans le règlement qui nous est soumis puisque des places réservées pour les enfants ayant des parents en démarche d'insertion professionnelle et en effet, il est opportun de permettre aux ménages où les deux parents travaillent d'avoir une solution de garde mais les crèches doivent aussi permettre le retour à l'emploi. Cependant, nous nous interrogeons sur la qualité des repas fournis dans la mesure où il n'est pas fait mention du passage en bio de cette alimentation alors que les jeunes enfants sont particulièrement sensibles aux effets néfastes induits par les résidus de pesticides. Qu'en est-il ? »*

Madame FROMENTEIL : *« Alors je vais déjà répondre à la première question qui était une observation plutôt. En fait l'accueil des enfants de familles à qui, excusez-moi, je recherche le terme, des parents en démarche d'insertion professionnelle, excusez-moi ça a toujours été fait puisque nous travaillons depuis longtemps nous et avec la caisse d'allocations familiales et avec les centres de pmi avant les commissions d'accueil pour justement permettre à un certain nombre d'enfants dans ces situations-là notamment également de handicap d'accueillir justement ces enfants-là. C'est une obligation de toute façon qui nous est délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales.*
Pour le deuxième point, oui effectivement nous n'avons pas spécifiquement de repas bio. Il y a des éléments bio, si vous voulez les pourcentages je ne les ai pas là, ils ne sont pas notés du tout dans le règlement mais on pourra vous en faire part. »

Monsieur BOMMENEL : *« Merci et nous voterons pour cette délibération. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur BOMMENEL. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas, je mets donc aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Merci Madame FROMENTEIL. »*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R 2324-30 du code de la santé publique et suivants,

VU le règlement de fonctionnement des Etablissements d'accueil du jeune enfant de Pontoise, adopté en Conseil Municipal le 28 juin 2018,

VU le projet de règlement de fonctionnement des Etablissement municipaux d'accueil du jeune enfant de Pontoise travaillé en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales ci-annexé,

OUÏ l'exposé de Madame Anne FROMENTEIL, rapporteur,

CONSIDÉRANT qu'il convient de préciser certaines informations portées sur le règlement de fonctionnement afin de se conformer à la règlementation et aux demandes de la CAF,

APRÈS AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la Commission « Services à la population » en date du 28 juin 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants de Pontoise ci-annexé.

LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Madame LE MAIRE : *« J'appelle maintenant la note trois cinq, Monsieur LAMBERT sur la limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation. »*

Monsieur LAMBERT : *« Merci Madame le Maire. Voilà une conséquence de la loi de finances 2020 sur nos recettes fiscales qui sont à nouveau impactées par une exonération obligatoire de la TFPB sur les nouvelles constructions. Je rappelle que précédemment depuis 1993 sur la partie communale de cette TFPB, nous n'avions pas d'abattement ; en revanche, la part départementale de cette TFPB qui nous revient à partir du 1er janvier 2020, elle faisait l'objet d'un abattement de cent pour cent. Il nous est donc demandé de délibérer sur une nouvelle exonération qui vous est proposée à hauteur de quarante pour cent. Donc je rappelle qu'il s'agit de l'ensemble des constructions ou rénovations d'habitations pour les deux ans consécutifs à l'achèvement des travaux de ces derniers. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur LAMBERT. Est-ce qu'il y a des Observations ? Des questions ? Je n'en vois pas, je mets donc cette note aux voix. Qui et contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, merci à vous. »*

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2311-5,

VU l'article 16 de la loi de finances pour 2020,

VU l'article 1383 du code général des impôts,

OUÏ l'exposé de Monsieur Laurent LAMBERT, rapporteur,

CONSIDERANT la possibilité donnée au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la Commission « Ressources » en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable.

ARTICLE 2 : CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

POLITIQUE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Madame LE MAIRE : *« On continue avec Monsieur LAMBERT, sur la politique de garantie d'emprunt, la note trois six. »*

Monsieur LAMBERT : *« Merci Madame le Maire. On a donc la note trois six qui nous fait vous dire que nous souhaitons être plus près notamment des acteurs du logement social et la ville de Pontoise souhaite à ce titre, une nouvelle stratégie concernant sa politique de garantie d'emprunt. Ainsi, nous allons monter notre capacité de garantie à hauteur de trente-huit millions d'euros soit environ l'équivalent de nos recettes de fonctionnement. Nous interviendrons uniquement qu'en co-garant et bien sûr notre analyse des dossiers sera assortie de critères notamment quant à la solidité financière du bailleur bien sûr mais aussi quant à la classification de l'emprunt sur la charte Gissler puisque nous ne retiendrons que les emprunts de classe un A. Alors quels sont les bénéfices de tout cela ? Soutenir l'investissement bien entendu en matière de réhabilitation mais aussi dans des opérations de démolition, reconstruction et ainsi rajeunir notre parc social immobilier, contribuer ensuite à trouver un meilleur taux pour les bailleurs bénéficiant ainsi de garanties de la part des collectivités. Enfin, notre contingent ville s'en verra augmenté et ma collègue Marie-Claude sera en capacité de traiter plus de dossiers afin de répondre à plus de demandes sur la ville, merci. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur LAMBERT. Est ce qu'il y a des questions, des observations sur cette note ? Monsieur SEIMBILLE puis Madame NGUYEN ou dans l'autre sens comme vous voulez. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Merci, je vais reprendre les éléments que j'ai évoqués à l'occasion de la commission. D'abord sur les conditions qui sont liées à la garantie d'emprunt notamment sur la dette globale, le fait qu'il y ait deux garants, la co-garantie pardon, bon ok même si aujourd'hui ça été répondu à la commission que le Département par exemple ne garantit plus les emprunts sauf pour les équipements sociaux et son propre bailleur, Val d'Oise Habitat, mais il a été répondu que ça peut se comprendre puisque c'est la Communauté d'Agglomération qui gère le PLH que la Communauté d'Agglomération peut garantir. Donc sur ces aspects là des choses, pas de problème.*
Par contre, une condition qui est donnée comme quoi il faudrait qu'il y ait cent pour cent de garantie d'emploi local, vous m'expliquerez comment vous pouvez garantir ça dans la durée sachant qu'il est dit que on regarderait le respect des règles mais une fois que le contrat est garanti, je vois pas comment on peut revenir dessus mais bon ça mange pas de pain, ce n'est pas grave.
Ce qui m'inquiète beaucoup c'est que l'on cite aujourd'hui que la ville a garanti à hauteur de onze millions d'euros, des garanties d'emprunt et que l'on se propose à monter à trente-huit millions d'euros en se basant sur un chiffre qui est celui des recettes actuelles, les fonctionnements. C'est-à-dire, qu'on prend un risque certes mesuré parce que il n'y a pas de défaut de la part des bailleurs tous les jours mais on sait très bien combien ça devient difficile pour les bailleurs sociaux compte tenu des contraintes que le gouvernement leur a imposées depuis quelques années et il ne me semble pas raisonnable de garantir à hauteur de cent cinquante pour cent le montant que l'on s'accorde au titre de l'encours de la dette pour ces propres investissements. Je pense que ce n'est pas quelque chose de raisonnable et nous nous demandons à ce que ce chiffre soit revu.
On dit par ailleurs qu' on pourrait aller jusqu'à garantir la hauteur de plus de cinquante pour cent en fonction d'une appréciation sur le nombre de logements sociaux dont est propriétaire le bailleur par rapport aux autres, ça veut dire que notamment le bailleur social qu'est ERIGERE, compte tenu du taux qui l'a par rapport aux autres pourrait avoir des garanties qui avoisineraient les cent pour cent ou au moins quatre-vingt pour cent, ce qui en règle générale n'est pas non plus de bonnes politiques.
Alors ce que nous demandons surtout, c'est que pour ne pas qu'il soit donné un signe fort que la ville dans la matière souhaite donner le signe qu'il y ait la volonté d'augmenter le parc de logements sociaux ce qui n'est pas le cas puisque par rapport à ce qui a été dit en commission, Monsieur LAMBERT a évoqué le fait que ça

ne serait que pour de la réhabilitation, de la démolition, construction dans tel cas que ce soit en demandant ce que ce soit écrit dans les conditions que délibèrerait aujourd'hui le conseil municipal parce que sinon à partir du moment où l'on précise dans le débat ici mais que ça ne soit pas écrit dans la délibération, on pourrait demain garantir et il faudrait expliquer au bailleur social pourquoi on ne le ferait pas pour la construction de nouveaux logements sociaux et donc nous proposons que ce soit quelque chose qui soit limité à la réhabilitation des logements parce que je pense que on a un taux qui est déjà suffisamment important et qu'il est important aussi que les bailleurs sociaux fassent le nécessaire comme le fait ERIGERE aujourd'hui d'ailleurs pour réhabiliter les logements, les adapter aux changements climatiques, à la réduction énergétique pour les bâtiments mais en même temps et ça rejoint un peu les débats et les demandes qui ont été formulées à l'occasion du PADD que sur les espaces extérieurs privés des bailleurs sociaux, il y ait une gestion plus comment dirais-je moins minérale et peut-être plus végétale ; que l'on ait aussi là des îlots de chaleur qui soit prévus enfin dire que les aspects extérieurs des propriétés des bailleurs soit intégrés dans cette démarche liée au changement climatique voilà. Donc c'est quelque chose qui nous semble devoir puisque c'est manifestement maintenant l'esprit qui est exprimé à l'occasion du conseil, ce qui n'était quand même pas le cas à l'occasion de la commission ou pas aussi net donc nous demandons que ces choses soient rajoutées pour que nous puissions voter cette délibération.
J'ajoute que à l'occasion de la commission, il nous a été évoqué le cas de la tour Fontaine et de la relation qu'on a avec ERIGERE notamment sur le fait de la démolition et de la reconstruction donc ça c'est une chose que l'on peut accepter dans la mesure où on reste à un niveau de logements qui sont démolis et reconstruits qui reste comparable mais ça n'est pas encore une fois précisé et donc je pense qu'il serait utile que toutes ces conditions soient rajoutées à la délibération. En tout état de cause, si elles ne l'étaient pas nous voterions contre cette délibération. »

Madame LE MAIRE : *« Laurent, tu veux apporter une précision ? »*

Monsieur LAMBERT : *« Non, parce qu'en effet nous avons abordé tous ces sujets en commission. Il a été répondu à Monsieur SEIMBILLE un certain nombre de choses qu'il évoque d'ailleurs, par exemple en ce qui concerne la démolition réhabilitation et bien entendu, nous l'avons rassuré sur le fait que l'objectif de la ville, s'il est d'avoir un parc social réhabilité le plus possible et que à ce titre, encore une fois à partir du moment où vous avez un emprunt à catégoriser en un A sur la charte au Gissler et que vous avez un co-garant, il y a absolument zéro risque pour la commune mais bien entendu, il en existe toujours un sur le papier que vous évoquez mais qui n'a jamais été activé. Nous rappelons que la CACP en effet en vertu du PLH que vous avez mentionné se porte co-garant auprès de ces mêmes bailleurs sociaux.*
Sur les cinquante pour cents, je demande une vérification voilà je voulais vous répondre sur les cinquante pour cent mais je demande une vérification cinq pour cent de garantie d'emploi local, bien écoutez, nous souhaitons installer dans cette mandature un contrôle de nos demandes que l'on peut qualifier de contrôle qualité sur les marchés et à cette occasion, nous vous annonçons que nous serons très vigilants sur le suivi de ces pourcentages indiqués lors de la constitution de deux de ces mêmes marchés. Là il ne s'agit pas d'un marché mais il s'agit d'un contrat avec le bailleur social que nous aiderons en tout cas à travers cette co-garantie. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur LAMBERT, quelques précisions également à Monsieur SEIMBILLE. D'abord je pense que personne ne peut contester le fait que nous devons avoir une relation extrêmement étroite avec nos bailleurs et avec un bailleur en particulier qui occupe nos journées voire nos nuits mais qui commence à avoir un peu de répondant et comptez sur nous pour continuer cette relation étroite, ça serait un texto j'y mettrai un smiley parce que c'est une relation très étroite, très exigeante de notre part au-delà du contrôle qualité qu'évoquait Laurent LAMBERT, l'objectif est vraiment de piloter avec eux l'ensemble de leurs politiques à la fois de logements mais aussi de non pas de construction mais de réhabilitation et de requalification et je viens au deuxième aspect et je pense qu'on peut tomber d'accord là-dessus, c'est qu'on peut je pense, qu'on peut modifier la délibération pour parler de requalification puisque vous l'avez rappelé nous sommes à Pontoise avec un taux de logement social qui frôle les trente-huit pour cent à tel point que la préfecture nous a même officiellement dit qu'on était au plafond, qu'il fallait que c'était un plafond qu'il ne fallait pas dépasser que la mixité était bien entendu la bienvenue et souhaitée. Pour autant on peut je pense, se montrer d'autant plus exigeante vis-à-vis d'un bailleur quel qu'il soit si on montre aussi notre volonté d'être accompagnant, on peut pas systématiquement exiger des choses, vous êtes bien placé pour savoir l'investissement que représente la réhabilitation de l'ensemble des Louvrais, on pourra en parler d'ailleurs parce que le fait est qu'on a passé plusieurs visites de chantier, on y retourne encore la semaine prochaine, le fait d'avoir lancé la totalité des chantiers en même temps était une erreur. Nous avons aujourd'hui d'énormes malfaçons que nous essayons de reprendre les unes après les autres sans même parler*

de retard de chantier, on pourra en reparler si vous le souhaitez mais qui justifie un investissement pour le coup en temps, en déplacement, en visite, en contrôle, en réunion de la part de la ville qui est extrêmement important mais pour autant je pense qu'il faut, compte tenu de la place absolument stratégique que représente les bailleurs sociaux et notamment ERIGERE pour ne pas les citer, je pense que c'est important que la ville envoie un message positif d'accompagnement et d'implication sur ces sujets et cela passe par une politique de garantie d'emprunt et qui a le mérite d'être claire et j'observe que la quasi-totalité des villes ont ce type de politique, Pontoise faisait figure d'exception en la matière ce qui paraît d'autant plus étonnant compte tenu encore une fois de ce pourcentage de logements sociaux, de la présence des bailleurs.
Laurent LAMBERT l'a rappelé, cette politique de garantie d'emprunt, mesurée, encadrée, je le rappelle dans le cadre d'une requalification et uniquement requalification donc je pense qu'on pourra modifier les termes de manière à parler de requalification et non pas de construction, nous permet d'augmenter le contingent de logements sociaux de la ville de Pontoise. Sachant que je dis ça de mémoire mais que nous avons neuf mille demandes de logements par an, neuf mille demandes de logements par an sur la seule commune de Pontoise, je parle pas de l'agglomération mais Marie-Claude CABARRUS pourrait en dire plus que moi, je vais être très honnête avec vous, le chiffre m'échappe du nombre de logements dont on dispose aujourd'hui, de notre contingent exact mais il est infinitésimal au regard de cette demande donc je pense que toute mesure qui nous permet, là encore, d'avoir comment dirais-je, la possibilité de piloter cette politique de logement en lien avec une politique patrimoniale de nos bailleurs, me semble même semble totalement opportune et donc ce que je souhaitais vous proposer, je n'ai plus la délibération sous les yeux mais qu'on puisse modifier, qu'on remplace, qu'on ajoute le terme requalification, on pourrait le remettre, si je peux me permettre c'est là que les services, vous intervenez. »

Monsieur SEIMBILLE : *« Si je peux me permettre, il n'y a rien qui est noté en la matière mais si on était d'accord pour rajouter. »*

Madame LE MAIRE : *« On peut le préciser, on peut le faire rajouter. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Ce qu'a dit Laurent LAMBERT c'est-à-dire la réhabilitation à la requalification, faudra remettre la réduction de l'empreinte énergétique aussi je pense et uniquement quand il y a démolition reconstruction à l'identique parce que ça, faut pas négliger non plus pour ne pas s'enfermer vis-à-vis du projet d'ERIGERE. Je partage avec vous le fait qu'il faut être en accompagnement des bailleurs sociaux si on veut obtenir d'eux qu'ils aient une politique en la matière qui permette de faire en sorte que ceux qui y vivent dans ces logements, vivent décemment. »*

Madame LE MAIRE : *« Si je peux me permettre Monsieur SEIMBILLE, moi je préfère le terme de requalification. Pourquoi ? parce que reconstruction à l'identique peut ne pas correspondre à certains enjeux. Vous évoquez la tour Fontaine, on ne va pas reconstruire la tour Fontaine, ça va vraiment être quelque chose de totalement différent et les reconstructions à l'identique me semblent être trop restrictifs. En revanche, le terme de requalification je pense amène, je pense, aux mêmes objectifs et puis vous serez là pour y veiller, amène aux mêmes objectifs tout en laissant une souplesse qui permet quand même aux bailleurs de pouvoir nous proposer des projets de requalification qui répondent à nos attentes. Encore une fois vous avez cité vous-même le cas de la tour Fontaine enfin dit tour Fontaine, qu'on appelle tour Fontaine qui est un très bon exemple à cet égard puisque on va retravailler sur la forme d'ilot et donc une reconstruction à l'identique ne correspondra pas à ce qui pourrait être proposé par le bailleur. En revanche, en nombre de logements sociaux, on restera à l'identique. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Quand je pense à l'identique, je pensais en nombre et je pense quand même qu'il faudrait si vous en êtes d'accord, parler de réduction énergétique. Alors ça va dans la requalification ça, on peut considérer que ça peut donner dans la qualification mais faut pas non plus négliger les aspects extérieurs des parcs qui sont autour des bâtiments sociaux qui sont souvent assez négligés et sur lesquels on pourrait avoir en la matière une politique. Si vous accepteriez d'aller dans ce sens, comme vous semblez le faire là, même si nous déplorons que trente-huit millions soient pour nous une somme qui est trop importante, nous pourrions voter cette délibération. »*

Madame LE MAIRE : *« Je pense qu'on va faire droit à vos demandes qui me semble être de bon sens et qu'encore une fois, la politique de garantie d'emprunt compte tenu des enjeux qui se présentent à la ville, justifie qu'on se mette d'accord là-dessus.*
J'avais d'ailleurs une petite précision sur les îlots de fraîcheur dont vous parliez et les abords des immeubles. Je prends un exemple très d'actualité puisque peut-être l'avez-vous d'ores et déjà remarqué, nous avons

demandé, j'ai demandé dès mon arrivée à ce que l'on procède, alors que ce n'était pas prévu par l'équipe précédente, la résidentialisation systématique des différents immeubles et cette résidentialisation est en cours et d'ores et déjà réalisée et avec des matériaux naturels, respectueux de l'environnement. Ce travail est en cours et je pense qu'il doit être salué parce que je pense qu'on tape suffisamment sur le bailleur et on exige suffisamment de choses pour aussi savoir reconnaître quand les demandes sont entendues et réalisées de manière rapide. Après c'est l'arbre qui cache la forêt, soyons honnête, le travail est encore immense on l'a vu encore la semaine dernière, on verra la semaine prochaine mais au-delà de ça, compte tenu des enjeux, je pense qu'on peut faire droit à vos deux précisions qu'on va faire modifier dans la délibération et sous cette réserve et sauf s'il y a d'autres interrogations ou prises de parole, pardon Madame NGUYEN, je vous avais oubliée. »

Madame NGUYEN : *« Oui pas de souci. C'était juste une explication de vote donc que je vais vous lire. Dans un contexte de sortie de crise sanitaire, nous estimons que ce soutien aux bailleurs sociaux est un geste fort en direction de la relance et de la rénovation des logements sociaux. De plus, cela permettra d'augmenter le nombre de logements gérés par la ville, objectif auquel nous adhérons totalement. Nous estimons que le risque est financièrement très limité car il n'y a pratiquement jamais de faillite des bailleurs sociaux. Dans le pire des cas, ces organismes sont repris par d'autres. Le principe de la co-garantie est posée avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise dans plus de quatre-vingt-dix pour cent des cas, c'est une bonne chose que je soutiendrai en tant que conseillère communautaire à l'agglomération et donc pour ces raisons, notre groupe votera pour. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Madame NGUYEN. J'en profite c'est connexe mais pour ceux qui ne le sauraient pas, nous avons la bonne nouvelle d'avoir là pour le coup, la requalification du quartier des Hauts, de la résidence des Hauts de Marcouville qui est passée en comité national d'engagement de l'ANRU pour un montant de plus de quatre-vingt millions d'euros qui a été adoptée le 25 juin dernier. Ça a été monté à marche forcée en un peu moins d'un an mais je pense qu'on peut se féliciter de cette prise de conscience et du partenariat dans lequel s'engage l'Etat. J'ai eu le préfet encore tout à l'heure sur le sujet donc on aura l'occasion d'y revenir parce que c'est évidemment le go pour engager un projet sur lequel nous serons amenés à travailler pendant longtemps. Ça va prendre du temps, il faudra bien évidemment y associer les habitants mais c'est une première étape puisque le budget est d'ores et déjà acté et par donc l'ANRU nationale. C'était un sujet qui avait été porté par mon prédécesseur, sans succès mais probablement parce que il n'y avait pas eu cette prise de conscience et il faut le dire la dalle de Marcouville a mis en lumière ou en nombre si je puis dire, les difficultés de ce quartier et c'est un mal pour un bien et donc la requalification du quartier de Marcouville va pouvoir s'engager. Voilà, on aura, on fera des réunions dédiées évidemment là-dessus parce que c'est titanesque ce qui s'annonce devant nous mais il me semblait important à la faveur de cette délibération de vous l'annoncer.*
S'il n'y a pas d'autres interventions et sous réserve donc des modifications apportées par Monsieur SEIMBILLE, je vais donc mettre aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous remercie. »

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

OUÏ l'exposé de Monsieur Laurent LAMBERT, rapporteur,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Pontoise d'étendre sa capacité à garantir les emprunts tout en encadrant ce principe par une stratégie établie,

CONSIDERANT que la Ville est actuellement loin des seuils fixés par la loi Galland du 5 janvier 1988,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la Commission « Ressources » en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : ARRETE la stratégie de garantie d'emprunt suivante :

- ✓ Les garanties d'emprunt sont octroyées exclusivement aux bailleurs sociaux. D'autres entités pourront bénéficier d'une garantie d'emprunt uniquement si elles justifient d'un haut intérêt public avéré pour la ville de Pontoise.
- ✓ Une garantie d'emprunt ne sera accordée qu'après :
  - Etude et approbation du dossier complet comprenant notamment la classification de leur dette globale et donc de leur solidité financière, un plan de financement précisant l'impact fiscal au titre de la taxe foncière (exonération longue durée) et des prescriptions au titre de l'embauche locale (plancher 5%).
  - Etude et approbation du projet par la Ville
  - Engagement de l'organisme à fournir annuellement à la ville un état de sa dette globale afin de contrôler la pérennité de sa solidité financière.

- ✓ La garantie d'emprunt ne sera accordée que si une autre entité publique co-garantit l'emprunt.
- ✓ Le volume global des garanties de la ville ne devra pas excéder 38 M€.
- ✓ Le montant total garanti par bénéficiaire ne pourra pas aller au-delà de son pourcentage de logements sociaux sur Pontoise et dans la limite de 19M€ pour un même bénéficiaire.
- ✓ L'emprunt garanti ne pourra être classé que 1A sur la charte Gissler
- ✓ La garantie d'emprunt ne sera accordée que sous réserve de l'attribution à la ville du contingent qui s'y rattache.

MESURE D'AIDES FINANCIERES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19

Madame LE MAIRE : *« Nous avons maintenant la note trois sept présentée par Madame DELAMARE. J'allais dire malheureusement une note habituelle dont j'espère que nous allons perdre l'habitude ou en tout cas qu'elle ne s'imposera plus à nous-mêmes. Madame DELAMARE vous avez la parole. »*

Madame DELAMARE : *« Merci Madame le Maire. Bonsoir chers collègues. Donc mesure d'aides financières dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19. Dans le cadre malheureusement de la crise sanitaire et les différentes périodes de confinement que nous avons connues et qui en résulte par la fermeture de nos commerces de proximité qu'ils ont très lourdement fragilisés en complément des mesures prises par l'Etat et la Région et en complément également des différentes mesures prises déjà par la ville notamment l'extension des terrasses et notamment l'aménagement de nouvelles terrasses mais pas que, je ne vais pas tout énumérer, nous souhaitons accompagner nos commerçants dans la relance, les soutenir financièrement et donc nous souhaitons ne pas percevoir pour l'année 2021, les droits d'occupation du domaine public y compris pour les extensions terrasses qui ont eu lieu en 2021. Je profite de cette présentation pour saluer nos commerçants et nos restaurateurs qui bouillonnent, excusez-moi l'expression, qui bouillonnent d'idées et qui aiment Pontoise, qui veulent faire bouger Pontoise, qui ont à cœur de sortir de ce cauchemar parce qu'on a vécu un cauchemar ces derniers mois. Donc je voulais les remercier et les saluer parce qu'au quotidien voilà, ils sont force de propositions et je pense qu'on va voir des belles choses dans les prochains mois grâce à nos commerçants et restaurateurs. Voilà, donc il est demandé au conseil municipal de se prononcer, de valider cette mesure d'aides financières prise dans le cadre de cette crise sanitaire, merci. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Madame DELAMARE. J'en profite, je ne l'ai pas fait avant de partir pour saluer l'arrivée de Patrick MORCELLO qui vérifiait de lui-même la tenue des Estivales ce soir et apparemment la fête battait son plein, on ne peut que s'en réjouir.*
Est ce qu'il y a des observations ? Des questions ? Alors Monsieur BOMMENEL puis Madame ARIES ou Madame ARIES puis Monsieur BOMMENEL, comme vous le souhaitez. »

Monsieur BOMMENEL : *« Donc une explication de vote. Donc le groupe Pontoise écologique et solidaire soutient cette mesure en faveur du commerce mais aussi de la reconquête de l'espace public. En effet, les terrasses réalisées sur des places de parkings neutralisées sont la preuve qu'on peut supprimer des places de parking en ville tout en dynamisant l'activité et nous espérons que d'autres initiatives semblables suivront. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur BOMMENEL, Madame ARIES. »*

Madame ARIES : *« C'était dans le même sens. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci à tous les deux. Il n'y a pas d'autres interventions ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité, merci pour eux. »*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété de la Personne Publique,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Règlement de l'Occupation du Domaine Public à Pontoise, adopté par arrêté municipal n° 12/370 du 23 juillet 2012 modifié par arrêté municipal n°12/632 du 13 décembre 2012,

VU la délibération n°149/18 du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2020 relative à la tarification 2021 des services publics locaux,

OUÏ l'exposé de Madame Schahrazade DELAMARE, rapporteur,

CONSIDERANT que par mesure de solidarité, pour la relance, il convient de soutenir les activités économiques et le commerce local en instaurant un tarif de gratuité pour l'occupation du domaine public au titre de l'année 2021,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la commission « Services à la population » en date du 28 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : INSTAURE un tarif de gratuité pour l'occupation du domaine public pour des activités commerciales et économiques au titre de l'année 2021.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire et/ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LA SAUVEGARDE 95

Madame LE MAIRE : *« Nous avons maintenant la trois huit, attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association la Sauvegarde 95, toujours Madame DELAMARE. »*

Madame DELAMARE : *« Merci donc l'association Sauvegarde 95 intervient dans nos deux quartiers dit politiques de la ville, les Louvrais et la résidence des Hauts de Marcouville. Donc ils sont présents sur le quartier avec des éducateurs et des adultes relais et accompagnent les projets des jeunes de douze à vingt-cinq ans. Donc ça c'était pour une présentation de l'association la Sauvegarde. Donc suite au drame qui a eu lieu le 1er avril, différents jeunes ont voulu rendre hommage aux deux victimes et donc ces jeunes se sont rapprochés de la Sauvegarde effectivement avec la création d'une fresque qui a déjà été dessinée, installée sur le quartier donc en hommage aux deux victimes. Donc la ville souhaite accompagner et s'associer à cette démarche en attribuant une subvention exceptionnelle à l'association la Sauvegarde 95 à hauteur de huit cents euros. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci beaucoup Schahrazade. Est-ce qu'il y a des observations ? Des questions ? Monsieur BOMMENEL. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Une explication de vote. Donc tout d'abord nous présumons que d'autres collectivités se sont associées à la ville pour boucler le financement de cette belle initiative et nous nous*

associerons à cette résolution car elle tend à cicatriser les blessures dont a malheureusement trop souffert le quartier de Marcouville ces derniers temps, embellir ce quartier qui a bien besoin de renouveau et enfin aussi parce qu'elle est une reconnaissance du fantastique travail effectué auprès de notre jeunesse par l'association la Sauvegarde 95. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur BOMMENEL et j'avais Madame ARIES, vous vouliez la parole ? Non. C'est automatique chez moi, c'est le binôme. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas, je mets donc cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. »*

VU le code général des collectivités territoriales, dont l'article L. 2311-7,

VU la loi modifiée n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment dans son article 9-1,

VU la délibération n° 37/21 en date du 25 mars 2021 relative à l'attribution des subventions aux associations pontoisiennes pour l'année 2021 et plus spécifiquement aux subventions exceptionnelles,

OUÏ l'exposé de Madame Schahrazade DELAMARE rapporteur,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique de développement des actions en faveur des associations, la Ville de Pontoise soutient et accompagne le mouvement associatif,

CONSIDERANT qu'elle accorde également des aides financières exceptionnelles aux associations afin de les aider dans leur fonctionnement ou leurs projets,

CONSIDERANT l'implication de l'association de la Sauvegarde 95 sur la Ville de Pontoise,

CONSIDÉRANT que cette association a plus d'un an d'existence,

APRÈS AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la commission Services à la population en date du 28 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'association Sauvegarde 95 pour la réalisation d'une fresque commémorative.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal 2021.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) CERGY-PONTOISE AMENAGEMENT – RAPPORT DU MANDATAIRE POUR L'ANNEE 2020

Madame LE MAIRE : *« Je passe tout de suite la parole à Madame MOAL-DE BOURMONT sur la société publique locale Cergy-Pontoise Aménagement pour le rapport annuel. On vient de le faire j'ai l'impression mais on recommence. »*

Madame MOAL DE BOURMONT : *« J'ai l'impression aussi mais ce n'est pas grave. Je crois qu'il y a une ligne de plus dans le rapport donc il faut le repasser en conseil municipal. Il y a très peu de variations par rapport à ce que j'ai pu vous exposer il y a quelques mois ou quelques semaines de cela. Un petit point donc.*
Au 31 janvier 2020, on avait dix-neuf opérations d'aménagement qui étaient en cours, dix-huit pour la CACP et une pour Cergy. Après dix exercices bénéficiaires, on a un résultat négatif de deux cent treize mille euros. Pourquoi ? parce que tout simplement il y a eu des baisses des rémunérations des concessions d'aménagement liées à la crise sanitaire dont on vient de parler, à des retards de

commercialisation et à des aléas opérationnels. Donc on a été enfin la SPL a été impactée comme toutes les autres entreprises, j'allais dire. Au 31 décembre, on avait aucun emprunt bancaire ni découvert bancaire, aucune convention financière nouvellement contractée.
Au niveau des perspectives 2021, on prévoit des décalages dus à la crise encore une fois et il n'y a aucun contrat au cours de l'année 2020 qui a été signé. Le fait marquant que je vous avais déjà indiqué lors de la dernière présentation c'était le changement de la CPA en SPL dans le but de varier les activités donc on avait parlé de la rénovation énergétique donc au niveau de Pontoise, on a des diagnostics énergétiques qui sont assez performants déjà donc cette proposition que nous a fait la CPA nous a pas forcément convaincu pour le moment. Après pour être accompagné sur la rénovation énergétique, pourquoi pas, mais en termes de diagnostic, on a bien heureusement des services qui sont vraiment très efficaces et qui suivent au jour le jour quasiment les consommations. Donc on sait quelles sont nos passoires thermiques et on va y remédier.
Deuxième diversification dont je vous avais déjà parlé c'est la revitalisation commerciale et on en aura certainement besoin dans le centre ancien, c'est ce qu'on vient de dire avec les aides du COVID, les commerçants ont été fortement impactés et enfin cette diversification nous permet aussi enfin à la CPA de faire la gestion de petits équipements publics de proximité comme des crèches ou des maisons médicales. Voilà, en projet c'est le passage en SEM avec donc une recherche de partenaires publics et des banques. On a déjà la caisse des dépôts qui est intéressée et en prévisionnel, il est prévu un équilibre financier avec un chiffre d'affaires de deux virgule un millions d'euros. Voilà, il n'y a pas forcément de scoop sur cette note, je suis désolée. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Lena, on verra dans combien de temps tu représentes un nouveau un rapport, la semaine prochaine, oui. Est ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce rapport ? Oui Monsieur SEIMBILLE. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Très rapidement, je n'avais pas fait attention mais j'entends qu'il est éventuellement prévu de transformer la SPL en SEM, ce qui pour moi m'inquiète parce qu'on n'est plus du tout sur le même registre. La SPL est quelque chose qui permet aux acteurs publics sur un territoire donné de pouvoir engager des projets alors que quand on passe en SEM, ce qui était le cas dans le passé, on avait très vite vu que des SEM beaucoup plus importantes que celle de Cergy-Pontoise Aménagement venaient sur le territoire de l'agglomération avec bien évidemment une force de frappe qui était bien plus conséquente notamment celle du 92, la SEM 92 je pense qu'il faut être très attentif à rester sur le territoire avec les entités des collectivités territoriales de l'agglomération qui gèrent ça parce que une SPL, en plus, n'est pas qu'aménageur, elle peut aussi gérer des équipements, c'est quelque chose qui est une évolution législative fortement intéressante dans le droit français. On est passé de la SPLA à la SPL et je pense qu'il serait dommageable de repasser en SEM donc j'attire votre attention pour qu'on fasse attention aux conséquences d'une telle mutation. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur SEIMBILLE. Pour moi l'enjeu, il n'est pas là. Pour moi l'enjeu, c'est les changements de statut dont on a déjà débattu et dont on a déjà parlé puisque cette SPL et c'est l'objet enfin ce n'est pas spécifiquement l'objet ce soir mais a vocation à changer d'objet et pour moi, enfin pour nous, me semble-t-il l'enjeu majeur c'est pas tant l'aménagement dont elle va se séparer dont elle ne va plus avoir la charge globalement mais c'est bien les enjeux, on l'a évoqué l'économie d'énergie sur nos différents bâtiments et croyez bien que au sein de l'agglomération, les enjeux sont tellement considérables que à mon avis, avant d'aller s'égayer ailleurs, il y a un gros travail à faire sur le territoire de l'agglomération, c'est le premier point.*
Puis le deuxième point encore une fois on en a parlé, et qui moi m'inquiète parce que parler d'économie d'énergie c'est important, de transition écologique, c'est important mais je rappelle qu'au départ au moment de la modification des statuts, il était précisé que cette société avait vocation à faire du portage pour les commerces de proximité et je trouve que cette dimension-là de sa future mission est bien trop absente ou trop timide et vous voyez bien où je veux en venir et je pense qu'il faut qu'on soit tous collectivement mobilisés sur cet enjeu qui évidemment quand on est Pontoisien nous concerne au premier chef. »

Monsieur SEIMBILLE : *« Si je peux me permettre. »*

Madame LE MAIRE : *« Oui je vous en prie. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« L'ancien président de la société en question »*

Madame LE MAIRE : *« Ca ne peut que tinter favorablement à vos oreilles Monsieur SEIMBILLE. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Ça fait dix ans que j'évoque ce sujet et pour lequel j'avais même fait faire une étude par la SEM à l'époque dans le but de pouvoir intervenir sur les commerces pontoisiens, ce que la majorité de l'époque n'avait pas voulu suivre, ce qui est dommage mais je suis tout à fait, tout à fait en phase avec ça. »*

Madame LE MAIRE : *« J'étais d'accord avec vous à l'époque. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Il n'y en a pas, donc on donne acte, on vote le rapport oui on approuve le rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité sous réserve évidemment du débat qui vient d'avoir lieu. »*

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1524-5 et L.2313-1-1,

VU le rapport du mandataire pour l'année 2020 ci-annexé,

OUÏ l'exposé de Madame Léna MOAL-DE BOURMONT, rapporteur,

CONSIDERANT que Madame Léna MOAL-DE BOURMONT représente la Ville de Pontoise au conseil d'administration de la Société Publique Locale Cergy Pontoise Aménagement en tant qu'administrateur,

CONSIDERANT que le rapport annuel est présenté à l'assemblée délibérante en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, que par ce rapport, le mandataire de la Commune de Pontoise au sein du Conseil d'Administration de Cergy-Pontoise Aménagement rend compte au Conseil Municipal de l'activité de Cergy-Pontoise Aménagement au cours de l'année 2020 ainsi que de la situation financière de la société au 31 décembre 2020,

CONSIDERANT que le résultat net de l'exercice 2020 laisse apparaître, après 10 exercices bénéficiaires consécutifs, une perte de 212 705,55 €. Les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 3 234 010 € pour un capital social de 2 500 000 €,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la Commission Services à la population en date du 28 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le rapport du mandataire de la Commune de Pontoise au Conseil d'Administration de Cergy-Pontoise Aménagement pour l'année 2020.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)

Madame LE MAIRE : *« Je passe maintenant la parole à Monsieur GUERY pour la modification des statuts, alors je te laisserais dire le nom. Donc Le Syndicat d'Electricité de Gaz et de télécommunications. »*

Monsieur GUERY : *« Voilà, C'est ça. Donc en fait, on nous demande une modification des statuts du SMDEGTVO. Premièrement son objet qui est purement réglementaire et ensuite en fait une modification, une augmentation de ses compétences donc en matière de transition énergétique, en matière d'infrastructures de charge, d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Donc ces compétences sont les bienvenues et ça nous permet d'adhérer et de bénéficier de tarifs avantageux, de compétences, de maîtrise d'œuvre sur ces sujets et de financement. Il est demandé au conseil municipal d'adopter en fait les modifications des statuts. »*

Madame LE Maire : *« Merci Sébastien. Est ce qu'il y a des questions ? Des observations sur cette délibération ? Je n'en vois pas, je la mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, merci. »*

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,

VU les statuts actuels du SMDEGTVO,

VU le projet de statuts modifiés annexé du SMDEGTVO et notamment ses articles 2, 3 et 4,

VU le courrier du SMDEGTVO en date du 3 mai 2021 sollicitant l'avis du Conseil municipal sur sa proposition de modifier ses statuts,

OUÏ l'exposé de Monsieur Sébastien GUERY, rapporteur,

CONSIDERANT le souhait du Comité Syndical du SMDEGTVO en date du 15 avril 2021 de modifier ses statuts sur son objet, ses compétences et ses missions et activités complémentaires,

CONSIDERANT que le SMDEGTVO sollicite l'avis du Conseil municipal,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la Commission « Ressources » en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les modifications suivantes des statuts du SMDEGTVO tels qu'annexés à la présente délibération :
-le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur
-le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur
-le syndicat se dote de compétences optionnelles : contribution à la transition énergétique, infrastructures de charge, énergies renouvelables et efficacité énergétique
-les missions et activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendues.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « RESSOURCES » SUITE A LA DEMISSION DE MADAME CHLOÉ CAMBIE

Madame LE MAIRE : *« Nous avons maintenant deux notes, on va dire formelles qui font suite à l'installation de notre nouvelle conseillère municipale qui donc remplace Madame Chloé CAMBIE et donc je vous propose de renouveler alors d'abord de modifier la commission Ressources et de modifier la composition également du CCAS, peut-être Monsieur SEIMBILLE, je vous laisse présenter la candidature, c'est formel. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Avec plaisir, on propose que le remplacement de Madame Chloé CAMBIE par Madame Sandrine PARISE HEIDEIGER soit derrière dans la déclinaison, le même remplacement au niveau des commissions au sein desquelles Madame Chloé CAMBIE participait. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur SEIMBILLE. Madame PARISE HEIDEIGER j'imagine que cela vous convient, vous en avez échangé ensemble auparavant donc s'il n'y a pas de contre ordre de votre part, je vous propose d'acter cela et de passer au vote de cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté. Encore une fois bienvenue. »*

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22,

VU le règlement intérieur du conseil municipal et notamment ses articles 32 à 41 relatifs à la composition et au fonctionnement des commissions municipales permanentes,

VU la délibération n° 123/20 du 17 décembre 2020 portant fixation de la composition de la commission « Ressources » en proclamant Mme Chloé CAMBIE membre de cette commission,

OUÏ l'exposé de Madame le Maire, rapporteur,

CONSIDERANT la démission de Madame Chloé CAMBIE de son mandat de conseillère municipale et par voie de conséquence de son siège qu'elle laisse vacant au sein de la commission « Ressources »,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre de la commission « Ressources » en respectant le principe de la représentation proportionnelle,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT, si après appel à candidature, une seule candidature est déposée, la personne en cause est automatiquement élue ; en cas de multiplicité des candidatures, la désignation peut avoir lieu par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité ; à défaut, le vote se déroule à bulletin secret,

CONSIDERANT qu'après appel à candidature, Madame Sandrine PARISE-HEIDEIGER est la seule candidate et qu'en conséquence elle est automatiquement élue,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la Commission « Ressources » en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : DESIGNE en remplacement de Madame CAMBIE Madame Sandrine PARISE-HEIDEIGER en qualité de membre de la commission « Ressources ».

ARTICLE 2 : FIXE la nouvelle composition de la commission « Ressources » de la manière suivante :

1. Laurent LAMBERT
2. Anne FROMENTEIL
3. Robert DUPAQUIER
4. Sébastien GUERY
5. Philippe ROUDEN
6. Rémi BOUXOM
7. Rolland DELHORBE
8. Annick FERRE
9. Céline ALVES-PINTO
10. François FROMANGÉ
11. Emmanuel PEZET
12. Karine LAVENU
13. Raoul NKAMWA
14. Gérard SEIMBILLE
15. Jean-Christophe BORIES
16. Sandrine PARISE-HEIDEIGER
17. Sandra NGUYEN DÉROSIER
18. Gérard BOMMENEL

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) SUITE A LA DEMISSION DE MADAME CHLOÉ CAMBIE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R123-9,

VU les délibérations n°51/20 et n°52/20 du 16 juillet 2020 relative à la composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et désignant Madame Chloé CAMBIE membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

OUÏ l'exposé de Madame le Maire, rapporteur,

CONSIDERANT la démission de Madame Chloé CAMBIE de son mandat de conseillère municipale et par voie de conséquence, de son siège qu'elle laisse vacant au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre représentant la Ville au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la Commission « Ressources » en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : DESIGNE Madame Sandrine PARISE-HEIDEIGER en remplacement de Madame Chloé CAMBIE en qualité de membre représentant la Ville au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ARTICLE 2 : FIXE la nouvelle composition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la manière suivante :

Représentants de la commune :
Laetitia DEWALLE
Laurent LAMBERT
Céline ALVES PINTO
Karima OUMOKRANE
Stéphanie PACKERT
Sandrine PARISE-HEIDEIGER

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – REPRÉSENTANT DE LA VILLE

Madame LE MAIRE : *« Egalement donc la note suivante, la note trois douze. Une note qui est vraiment formelle. Nous avions dans un conseil municipal précédent désigné Laurent LAMBERT à la CLECT, il se trouve que la Communauté d'Agglomération a désigné une nouvelle CLECT et donc il faut qu'on renouvelle la désignation de Monsieur LAMBERT à la CLECT. Je rappelle la CLECT c'est la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Est ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette note ? Je n'en vois pas, je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité merci à vous. »*

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C IV,

VU la délibération du Conseil communautaire n°4 du Conseil Communautaire du 8 septembre 2020 portant création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et désignation de ses membres,

OUÏ l'exposé de Madame le Maire, rapporteuse,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code général des Impôts, une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges est créée entre l'EPCI à fiscalité propre et ses Communes membres,

CONSIDERANT que cette commission a été créée par délibération du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 ; qu'aux termes de l'article 1609 nonies C IV du Code général des Impôts, elle est composée

de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

CONSIDERANT sa composition fixée à 13 membres,

CONSIDERANT la candidature unique de Monsieur Laurent LAMBERT,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la commission Ressources en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE: CONFIRME la désignation de Monsieur Laurent LAMBERT pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

ADHESION À LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE "GROUPE FERMÉ D'UTILISATEURS" PROPOSEE PAR VONUM (SYNDICAT MIXTE VAL D'OISE NUMÉRIQUE) – CONVENTION-CADRE

Madame LE MAIRE : *« Maintenant la note trois treize qui vous a été remise sur table. Je précise mais ça Rolland DELHORBE le dira peut-être mieux que moi, elle est basée sur une délibération du Département du Val d'Oise puisque on propose d'adhérer à la compétence optionnelle du groupe fermé d'utilisateurs proposé par VONUM donc c'est une convention cadre et la délibération du Département a été retoquée je crois la semaine dernière, ces jours-ci, juste sur une question de forme, pas sur le fond et donc le projet de délibération que vous avez sur table est celui qui prend en compte la nouvelle délibération du Département qui corrige donc l'erreur de forme qui a valu le fait d'être retoqué par le contrôle de légalité mais je laisse au-delà de ces aspects de procédures, Monsieur DELHORBE nous présenter l'intérêt d'adhérer à la compétence optionnelle donc de votre VONUM. »*

Monsieur DELHORBE : *« Merci Madame le Maire. Donc cette note concerne l'adhésion de la ville à la compétence groupe fermé d'utilisateurs du syndicat Val d'Oise Numérique. Cette compétence permettra à la ville d'utiliser les infrastructures de VONUM et aussi à VONUM d'utiliser nos infrastructures inutilisées. Cette convention signée avec VONUM nous servira de cadre juridique à la cession de la fibre détenue par la ville suite aux évolutions des offres d'Orange qui réserve ses fourreaux aux opérateurs donc la ville ne pourra plus faire passer ses fibres dans les fourreaux Orange. Donc en résumé cette compétence nous permettra une mise à disposition d'une liaison d'un giga entre la ville et le data center de Lognes. Un transfert de propriété de la fibre donc ces cinq mille cinq cents mètres de fibres de la ville au syndicat VONUM et la mise à disposition d'un droit d'usage irrévocable de quinze ans sur ses cinq mille cinq cents mètres de fibres pour une capacité d' usage bien supérieure à nos besoins actuels. Donc il est demandé au conseil municipal d'approuver cette convention et donc vous avez sur vos tables le projet de délibération qui a été modifié, donc la bonne version. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Rolland. Est ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette note ? Je n'en vois pas, je la mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité merci beaucoup. »*

VU les articles L.5721 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat VAL D'OISE NUMERIQUE,

VU la délibération en date du 20 mai 2020 relative à l'adhésion de la commune de Pontoise, au syndicat mixte ouvert VAL D'OISE NUMERIQUE en qualité de membre associé,

VU les statuts du Syndicat Mixte, et plus particulièrement son article 2.2.2 relatif à la compétence du Syndicat en matière de Groupe Fermé d'Utilisateurs et de mutualisation de ressources et de moyens,

VU le projet de Convention-cadre précisant les modalités techniques, administratives et financières de l'adhésion de la commune de PONTOISE à la compétence "Groupe Fermé d'Utilisateurs" du Syndicat mixte VAL D'OISE NUMERIQUE et la liste des équipements et services mutualisables ci-annexées,

OUÏ l'exposé de Monsieur Rolland DELHORBE, rapporteur,

CONSIDERANT que la ville souhaite bénéficier de cette compétence notamment pour la mise en place d'une liaison entre le POP VONUM et le data center de Lognes,

CONSIDERANT l'importance des enjeux économiques et sociaux de ce projet ainsi que, sur un plan plus général, son impact sur l'attractivité du territoire communal,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la commission "Ressources" du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la commune de Pontoise à la compétence facultative "Groupe Fermé d'Utilisateurs" (GFU) du Syndicat mixte ouvert VAL D'OISE NUMERIQUE.

ARTICLE 2 : APPROUVE les termes de la convention-cadre précisant les modalités techniques, administratives et financières de l'adhésion de la commune de PONTOISE à la compétence "Groupe Fermé d'Utilisateurs" du Syndicat mixte VAL D'OISE NUMERIQUE.

ARTICLE 3 : APPROUVE la cession de 5500 m de Fibre optique et 17 Chambres LT2 satellite d'équipement au Syndicat mixte VAL D'OISE NUMERIQUE.

ARTICLE 4 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant signer ladite convention, ainsi que tout acte qui s'y rattache.

PACTE DE GOUVERNANCE INTERCOMMUNALE - AVIS

Madame LE MAIRE : *« Et enfin présentée par Madame ALVES PINTO, nous vous proposons de donner enfin de vous donner lecture, de prendre connaissance de la proposition de pacte de gouvernance intercommunale et de donner un avis donc sur ce pacte de gouvernance donc Céline va vous présenter les grandes Lignes. »*

Madame ALVES PINTO : *« Merci Madame le Maire. Bonsoir à tous, j'ai le plaisir donc de vous présenter un des premiers documents phare de la Communauté d'Agglomération adopté donc en début de mandat même si ça fait déjà un an que nous sommes élus. Le pacte de gouvernance établit les modalités de partenariat, de discussions et de dialogue entre les communes et la Communauté d'Agglomération. Dans le document qui vous a été remis, vous verrez qu'il y a une première partie qui concerne les valeurs qui sont partagées entre la Communauté d'Agglomération et les communes et une deuxième partie beaucoup plus technique, pratique sur les modalités des échanges entre les communes et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise. Pour vous rappeler également que nous sommes dix élus autour de cette table à siéger également au conseil communautaire que donc les uns et les autres, nous tenons je fais l'écho collectivement j'espère que mes collègues ne m'en voudront pas, à vous parler de la Communauté d'Agglomération et aussi à vous inviter aux commissions intercommunales puisque c'est ouvert dans le cadre de la loi d'engagement dans la vie locale et de proximité et également dans le pacte de gouvernance qui vous est proposé, la possibilité offerte aux élus municipaux d'assister aux commissions intercommunales donc n'hésitez pas à nous solliciter sur le sujet, vous êtes les bienvenus et parlons ensemble de la Communauté d'Agglomération avec grand plaisir. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Madame PINTO. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce pacte de gouvernance ? Oui Madame NGUYEN. »*

Madame NGUYEN : *« Alors juste une observation. Car désormais comme vous venez de le dire, ce pacte permet à l'ensemble des élus communaux de participer aux commissions intercommunales. Il s'agit d'une grande ouverture et nous sommes pour. Nous sommes en attente de connaître l'organisation pratique de cette participation. Il sera par ailleurs nécessaire de veiller à ce que les compte-rendus des décisions soient diffusés correctement auprès de l'ensemble des élus je vous remercie. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci. Céline un commentaire peut-être. »*

Madame ALVES PINTO : *« Oui, on en avait parlé en commission que Madame NGUYEN m'avait déjà interrogé sur le sujet, donc sur la diffusion des compte-rendus des commissions intercommunales. Ça n'a pas été précisé dans le règlement intérieur qui a été voté au sein de la communauté d'agglomération donc rien n'est précisé en la matière. Si on souhaite le rajouter ou le demander, il faudra à nouveau délibérer en conseil communautaire pour demander à le rajouter au sein du règlement intérieur et ensuite pour la participation des élus municipaux aux commissions intercommunales, oui alors là ça nécessite peut-être d'en parler entre nous, moi je sais que je m'en fais le relais auprès des élus de la majorité mais à voir après pratiquement en effet comment ça peut être possible pour que vous sachiez à l'avance l'ordre du jour et peut-être voilà si une note vous intéresse les uns ou les autres qu'on puisse, enfin c'est ouvert en tout cas à tout le monde et que vous puissiez y assister en tout cas, tout est permis dans ce pacte justement pour pouvoir échanger plus facilement entre ce qui se passe à l'Agglo et ce que nous on vit dans les communes. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci. Est ce qu'il y a d'autres observations ou questions sur ce pacte de gouvernance ? Je n'en vois pas. Je remercie au passage donc Céline PINTO qui coordonne tous nos travaux et qui anime nos travaux au niveau de l'agglomération, ça me semble quelque chose d'important de manière à ce que notre ville ait toute sa place au sein de cette agglomération qui fait partie de notre vie au quotidien mais aussi de nos projets et pour lesquels nous devons être particulièrement vigilants parfois mais promoteurs surtout et donc merci à Céline de sa vigilance et de son énergie déployée de manière transversale, ce qui n'est pas toujours simple Céline.*
Donc je mets aux voix pour avis, alors oui c'est un avis favorable, on propose un avis favorable sur ce pacte de gouvernance. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité et nous avons clos donc l'ordre du jour classique si je puis dire. »

VU le code général des collectivités territoriales, dont son article L.5211-11-2,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU la délibération du Conseil communautaire n°13 du 8 septembre 2020 approuvant à l'unanimité le principe d'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la CACP et ses Communes membres,

VU le projet de Pacte de gouvernance de juin 2021,

OUÏ l'exposé de Madame Céline ALVES PINTO, rapporteuse,

CONSIDERANT que le pacte de gouvernance a pour objectif de préciser les conditions de gouvernance partagée entre l'EPCI et ses Communes membres,

CONSIDERANT qu'avant son approbation en conseil communautaire, le projet de pacte de gouvernance doit faire l'objet d'un avis simple de chaque conseil municipal,

CONSIDERANT les conclusions des ateliers de réflexion organisés les 12 et 14 avril avec les élus communautaires volontaires et les échanges avec l'ensemble des exécutifs municipaux, concluant à un consensus sur le projet de pacte de gouvernance,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 16 juin 2021 et de la commission Ressources en date du 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

ARTICLE UNIQUE : EMET un avis favorable à l'adoption du projet ci-joint de pacte de gouvernance par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DES N° 107/2021 AU N° 172/2021

Madame LE MAIRE : *« Nous avons maintenant les informations sur les décisions du Maire. Est ce qu'il y a des questions ? Oui Monsieur BOMMENEL. »*

Monsieur BOMMENEL : *« J'aurai une question sur la décision cent sept, cette convention d'honoraires pour représenter la ville dans la procédure d'arrêté de péril imminent du 15 rue Delacour. J'aurais aimé que vous nous expliquiez quel est le péril imminent au 15 rue Delacour. »*

Madame LE MAIRE : *« C'était un squat. C'était un squat depuis quatre ans et pour lequel nous sommes intervenus. Nous avons malheureusement parce que c'est des frais pour la ville, face comment dirais-je à l'inertie des propriétaires, la ville a dû intervenir, demander, requérir l'utilisation des forces de l'ordre, de la force publique et ce squat est désormais terminé enfin il a été, les gens ont été évacués et l'immeuble a été sécurisé et je dis ça sous le contrôle aussi de Sébastien qui à surveiller ça de près d'un point de vue des travaux et maintenant nous mettons en demeure les propriétaires de s'assurer que l'immeuble n'a pas trop pâti de ce squat pendant près de quatre ans de manière à ce qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises. Donc nous continuons là encore à avoir des liens étroits avec ces copropriétaires mais d'ores et déjà d'avoir pu sécuriser pour qu'il n'y ait pas de nouvelles intrusions est quelque chose d'important je pense pour nous mais pour l'ensemble des riverains de la place du Grand Martroy par exemple. Est-ce que ça répond à votre question ? Merci beaucoup, pardon. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« J'avais juste levé la main, pardon. Ce n'est pas une question sur une note en particulier Mais il y a beaucoup de demandes de financement qui figurent pour des montants importants et on peut s'en réjouir, qui figurent dans les notes. Est-ce qu'on pourrait, pas maintenant mais avoir les retours à un moment donné sur l'acceptation qui sont faites à toutes ces demandes pour Marcouville, pour les Maradas, pour l'école Ludovic Piette. Il y a énormément de demandes de montants importants : est-ce que ce sont des demandes qui sont dans le cadre de guides des aides et qui sont assurées ou est-ce qu'il y a un risque par rapport à ces demandes d'avoir un refus ? En règle générale, pas maintenant. »*

Madame LE MAIRE : *« Oui, vous avez raison de toute façon. Alors il y a plusieurs méthodes, il y a à la fois projet par projet au fur et à mesure qu'ils se réalisent et donc qu'ils se finalisent mais globalement toutes les propositions, je dis ça sous le contrôle de Laurent LAMBERT, toutes les propositions de cofinancement sont faites sur la base des critères dits classiques et qui correspondent aux règlements ou délibérations de nos partenaires financiers quand il s'agit de partenaires publics et puis au coût le coût, nous profitons par exemple du plan de relance de la DSIL. J'ai eu encore le préfet récemment qui m'annonçait un million d'euros de la part de l'Etat pour la construction, pour la reconstruction complète de l'école Ludovic Piette. Donc effectivement il y a beaucoup de bonnes nouvelles au-delà j'allais dire de la construction des dossiers financiers classiques et donc on pourra faire le point, oui effectivement, je serai ravie de vous montrer et qu'on fasse la liste de tous les financements supplémentaires qu'on a pu obtenir parce qu'il y en a, bien sûr. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Je prends juste l'exemple justement de l'Etat sur la démolition, reconstruction du groupe scolaire Ludovic Piette. La demande est d'un million cinq donc vous dites que le Préfet a donné un million, c'est pour ça que c'est intéressant d'avoir des retours, mais pas maintenant bien sûr. »*

Madame LE MAIRE : *« Oui on aurait un peu de mal. C'est noté Monsieur SEIMBILLE. Je vous laisse la parole Monsieur SEIMBILLE puisque sauf erreur de ma part, vous avez une question orale. »*

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

N°	OBJET	CONTRACTANT	COÛT (en € TTC)
107	Convention d'honoraires pour représenter la Ville dans une procédure d'arrêté de péril imminent - 15 rue Delacour	JUDISIS AVOCATS AARPI	-
108	Passation d'une modification n°1 au marché public relatif à la fourniture et livraison de végétaux - Lot 2 Bulbes - Augmentation du montant du plafond à 14 000 € HT	-	-
109	Assurance Protection juridique des agents et des élus - Avenant n°1 Assistance psychologique des élus	AREAS DOMMAGES	Pas de surprime
110	Contrat avec une société relatif à la vérification périodique de 10 appareils de levage et de 8 machines	SOCOTEC	1 194 €
111	Contrat de mission étude de faisabilité relatif à l'aménagement VRD du Boulevard Jacques-Tête	INTEGRALE ENVIRONNEMENT	10 200 €
112	Contrat pour l'animation de huit ateliers " carnet créatif" à l'espace Larris Maradas	Mme Sylvi PASQUIER	720 €
113	Demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021: Travaux de reconstruction du groupe scolaire Ludovic Piette	ETAT	1 500 000 €
114	Demande de financement : Travaux de reconstruction du groupe scolaire Ludovic Piette	Conseil Départemental	960 000 €
115	Demande de financement : Travaux de reconstruction du groupe scolaire Ludovic Piette	Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise	900 000 €
116	Marché public pour l'acquisition de licences et de services en ligne Microsoft - Accord-cadre	BECHTLE COMSOFT	Sans montant minimum et sans montant maximum
117	Demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à L'investissement Local 2021: Rénovation des logements aux Maradas	ETAT	66 666 €
118	Demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021: Mise en place de mobilier "Nudge"	ETAT	33 333 €
119	Demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021: Restauration du rempart du Château	ETAT	1 318 755 €
120	Demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021: Sécurisation des groupes scolaires et crèches	ETAT	Doublon avec la décision n°122

121	Demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021: Mise en place de panneaux de signalisation de circulation à double sens sur les pistes cyclables	ETAT	4 667 €
122	Demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021: Sécurisation des groupes scolaires	ETAT	38 957 €
123	Contrat de prestation de services avec une association dans le cadre d'un mini-séjour multi-sports au domaine de Comteville à DREUX, organisé par l'Espace Larris Maradas et l'Espace des Cordeliers à destination d'un groupe de 7 jeunes de 15 à 17 ans et 2 adultes encadrants	RAID AVENTURE ORGANISATION	2 429,22 €
124	Convention de prestation de service avec une association dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers vitrail auprès de l'école élémentaire des Cordeliers	ART ET ARTISANAT	3 060 €
125	Convention de prestation de service avec une micro-entreprise dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers découverte autour du fil auprès des écoles élémentaires Hermitage, G. Loiseau, Cordeliers et L. Piette	Mme DAUNIS	9 180 €
126	Convention de prestation de service avec une association dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers découverte des échecs auprès de l'école élémentaire des Lavandières	Cergy-Pontoise Echecs	1 530 €
127	Convention de prestation de service avec une association dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers chant collectif	Ensemble HARMONIA	2 397 €
128	Convention de prestation de service avec une association dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers nature auprès des écoles élémentaires L. Piette et Ducher	Les Z'Herbes Folles	8 500 €
129	Convention de prestation de service dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers relaxation auprès des écoles élémentaires Ducher et Parc aux Charrettes	Mme PASQUIER Sylvi	4 080 €
130	Convention de prestation de service avec une association dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers Multimédia auprès des écoles élémentaires J-Moulin, Hermitage et Parc aux Charrettes	DESTINATION MULTIMEDIA	6 885 €
131	Convention de prestation de service avec une auto-entreprise dans le cadre de l'animation du Temps du midi - ateliers Piano / Eveil Musical auprès de l'école élémentaire Parc-aux-Charrettes	Mme GERARDIN Marie-Aude	2 040 €
132	Convention de prestation de service avec une association dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers danse auprès des écoles élémentaires Hermitage, Lavandières et J. Moulin	ADAGIO	4 284 €

133	Convention de prestation de service avec une association dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers chorégraphie auprès des écoles élémentaires Lopiseau et Hermitage	CADMIUM Compagnie	5 100 €
134	Convention de prestation de service avec une association dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers Echasses, Théâtre, cirque et chansons du monde auprès des écoles élémentaires Lavandières, Ducher, Loiseau, Parc aux Charrettes et Hermiatge	NAN!	11 475 €
135	Convention de prestation de service avec une entreprise dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers scientifiques auprès des écoles élémentaires Larris, Ludovic Piette, Parc aux Charrettes, Ducher, Lavandières, Cordeliers et Maradas	ATCODA	17 850 €
136	Convention de prestation de service avec une association dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers percussions africaines auprès des écoles élémentaires Maradas, L.Piette, Hermitage et G.Loiseau	SOUNDIATA	8 160 €
137	Convention de prestation de service avec une association dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers Ludothèque auprès des écoles élémentaires Maradas et J. Moulin	LE JEU POUR TOUS	1 800 €
138	Convention de prestation de service avec une auto-entreprise dans le cadre de l'animation du temps du midi -Ateliers théâtre auprès de l'école élémentaire G.Loiseau	Mme ITALIANI Elisabeth	2 040 €
139	Convention de prestation de service avec une association dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers BD, Architecture, Art plastique et Photographie auprès des écoles élémentaires J.Moulin, Maradas, Larris, Cordeliers et Hermitage	CLUB UNESCO ART &MUSES	15 504 €
140	Convention de prestation de service dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers tailleur de pierre et capoeira auprès des écoles élémentaires des Larris, Loiseau, L. Piette et Ducher	M. COSTA MENEZES	8 160 €
141	Convention de prestation de service avec une association dans le cadre de l'animation du temps du midi - Ateliers Eveil musical auprès des écoles élémentaires. Piette, Cordeliers, J.Moulin et Ducher	NICKEL CORD'	8 160 €
142	Reprise d'un véhicule RENAULT Trafic 2 litres DCI	VAUBAN AUTOMOBILE	Recette de 2 080 €
143	Reprise d'un véhicule IVECO équipé d'un polybras Guima Palfinger type C03	SAS SEGARP	Recette de 8 000€
144	Contrat pour l'exposition "Le jardin au fil des saisons" à la bibliothèque Apollinaire	Mme Emma GIULIANI	660 €

145	Demande de subvention au titre de l'appel à projets musées pour l'année 2021	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	20% maximum des actions présentées soit 9 000€
146	Représentation d'un concert de flamenco à la bibliothèque Apollinaire	L'OISEAU ROC	500 €
147	Contrat pour l'animation d'un atelier créatf autour de la conception /réalisation d'une page du livre "Un autre jardin" avec une classe de CP de l'école du Parc aux Charrettes	Mme Emma GIULIANI	526,56 €
148	Demande de financement pour l'appel à projets 2021: Lieux du spectacle vivant à rayonnement local	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	16 000 €
149	Séjour famille au centre d'accueil et d'hébergement Eugène Godey pour 30 personnes	Eugène Godey	3 587 €
150	Représentation d'un spectacle intitulé "Franck et Juliette" à la bibliothèque Apollinaire	LA FABRIK A SONS	500 €
151	Marché négocié pour l'accès à une solution de gestion d'une base de données commerçants pour la Ville de Pontoise	SELLSY	2 448€ HT
152	Contrat pour le concert de The Ravens à l'occasion des Estivales	FIELDS & RAVENS	A titre gracieux
153	Modification n°1 au marché de service de maintenance préventive et curative des portes et portails automatiques de la Ville de Pontoise - Nécessité d'effectuer le changement d'indice concernant la formule de révision de prix	T-MATIC	-
154	Convention de mise à disposition temporaire d'équipements sportifs pour l'utilisation de la salle Polybar	Mme CHAMPION-BOURDOU	A titre gracieux
155	Convention d'occupation précaire du domaine privé du Conseil Départemental du Val d'Oise (parking du collège Nicolas Flamel) - Stationnement des véhicules des associations participant au forum des associations	Conseil Départemental	A titre gracieux
156	Contrat pour un atelier "Qi Gong" à l'occasion des Estivales	Mme COURMONT	A titre gracieux
157	Contrat d'études et de conseil en assurances dans le cadre de la relance du marché d'assurance Dommages aux Biens et risques annexes de la Ville	AFC CONSULTANTS	2 220 €
158	Convention de prestation de service avec une association dans le cadre d'ateliers découverte des Echecs sur le temps du midi à l'école maternelle L. Piette	Cergy-Pontoise Echecs	300 €

159	Convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors du Forum des Associations	PROTECTION CIVILE	846,20 €
160	Convention pour un spectacle de marionnettes intitulé "Mon potager" qui se déroulera au Carré Patrimoine en extérieur	Association THEATRAPATT	600 €
161	Contrat pour 2 lectures / spectacles qui se dérouleront au Carré Patrimoine	CIE DES 3COUPS L'ŒUVRE	550 €
162	Contrat pour la représentation d'un concert qui se déroulera à la bibliothèque Apollinaire	SHOWTAIL LIGHT	400 €
163	Contrat pour l'animation d'un stage "Les Cordeliers et les Louvrais sous l'œil des photographes" à la maison de quartier des Louvrais	Mme Justine MONTMARCHE	600 €
164	Contrat pour des ateliers "Initiation aux danses africaines", "Initiation aux percussions mandingues"et répetition publique "Danse et percussions africaines" à l'occasion des Estivales	ASSOCIATION SOUNDIATA	A titre gracieux
165	Contrat pour sept animations musicales (comédies musicales) à l'occasion des Estivales	STUDIO 14	A titre gracieux
166	Contrat pour deux animations musicales à l'occasion des Estivales "Ensemble de flûtes" et "Ensemble de cuivres"	A VOS PUPITRES	A titre gracieux
167	Contrat pour la représentation d'un concert à l'occasion des Estivales	Who's Freak	A titre gracieux
168	Contrat avec une association pour deux animations théâtrales à l'occasion des Estivales	LES ATELIERS DU CONTREPOINT	A titre gracieux
169	Contrat avec une association pour le spectacle " Contes et concert" à l'occasion des Estivales	Sophie LEGRIS	A titre gracieux
170	Convention de mise à disposition de locaux avec une association pour l'utilisation des locaux de l'espace des Cordeliers	AVEC	A titre gracieux
171	Contrat pour la représentation d'un concert organisé par la bibliothèque Apollinaire	Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Vexin	500 €
172	Modification n°2 au marché de gestion en régie, gardiennage et nettoyage du parking Jean Jaurès - Prolongation jusqu'au 31/08/2021	FACILITY PARC	36 043,20 €

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE POSEE PAR M. SEIMBILLE AU NOM DU GROUPE VIVRE A PONTOISE

Madame le Maire,

Lors de la campagne des dernières élections municipales, vous avez pris avec votre équipe de nombreux engagements qui sont autant de promesses envers les Pontoisiens.
Le fort taux d'abstention constaté lors des dernières élections départementales et régionales a montré que les électeurs, et au-delà les Français dans leur grande majorité, ne font malheureusement plus confiance aux élus ou tout du moins aux promesses de campagne, ce qui pose un vrai problème à notre démocratie.

Les élus que nous sommes ont donc collectivement une responsabilité pour leur redonner confiance et faire la démonstration que les promesses faites lors des campagnes se traduisent dans l'action en réponses concrètes à leurs attentes.

La période de crise sanitaire que nous venons de traverser a certes rendu difficile l'exercice du mandat car les élus ont dû prioritairement être en soutien aux plus fragiles, aux associations et aux entreprises. Nous profitons d'ailleurs de cette question pour saluer les actions précises et pratiques que la ville de Pontoise a mises en œuvre au cours de cette période.

De même, nous sommes conscients qu'un programme de mandat ne peut se réaliser que dans la durée de ce dernier, que ce soit pour des raisons budgétaires, de partenariats avec d'autres collectivités ou administrations ou encore pour des questions plus logistiques ou techniques.

Il reste que la reprise sera difficile pour de nombreux Pontoisiens.

Les jeunes en particulier qui ont été touché dans leur formation, leur entrée dans la vie active, leur besoin de lien social et même parfois leurs besoins plus vitaux, mais également toutes celles et tous ceux qui ont plus besoin que d'autres d'une solidarité et d'un soutien social.

Notre question portera en conséquence sur quelques engagements qui figurent dans ceux que vous avez pris et qui semblent ne devoir dépendre que de la ville et ne pas trop peser sur le budget municipal.

Aussi, pouvez-vous nous dire ce qui a été entrepris et selon quel calendrier seront effectifs :

1/ dans le chapitre « *Une ville qui permet d'apprendre et de grandir* »

- La création d'une bourse scolaire pour les jeunes de 16 à 29 ans afin de soutenir les projets personnels dans les domaines culturels, social, artistique ou humanitaire ;
- Le financement du BAFA ou du permis de conduire pour les 17-25 ans contre 30 heures de bénévolat associatif ou consacrées à la réalisation d'un projet citoyen

2/ dans le chapitre « *Une ville humaine et solidaire* »

- La mise en place d'un point de collecte sur les marchés à destination des épiceries sociales ;
- La mise en place d'une mutuelle sociale ;
- La création d'un partenariat avec les sociétés de transports type taxi permettant la prise en charge individuelle partielle des transports, par le CCAS, pour les personnes à mobilité réduite ;
- L'aide « énergie » (électricité, chauffage) : 20€ par mois sous conditions de ressources ;

Bien entendu, et si besoin, nous sommes prêts à nous associer à la mise en place de ces actions dont nous pouvons toutes et tous convenir qu'il s'agit là de répondre utilement aux besoins des populations concernées.

Je vous remercie pour votre attention.

Madame LE MAIRE : *« Merci. Alors d'abord merci de la tonalité de votre question puisque effectivement, nous, nous sommes à un an quasiment jour pour jour de mandat dans un contexte que vous connaissez, que j'ai pas besoin de rappeler mais qui est double à Pontoise : à la fois bien sûr la crise sanitaire qui s'impose à tous et puis un début de mandat qui a été particulièrement marqué au sens premier du terme évidemment par l'effondrement de la dalle de Marcouville qui a mobilisé les élus mais l'ensemble des services immédiatement et ensuite pendant plusieurs mois pour d'abord parer à l'urgence du quotidien puis ensuite lancer les opérations et les dossiers administratifs que vous connaissez Monsieur SEIMBILLE en tant qu'ancien adjoint à l'urbanisme, je crois que vous savez mesurer, vous pouvez mesurer l'ampleur de la tâche pour encore une fois piloter un dossier ANRU national en l'espace de quelques mois. Donc ça c'est le préambule, pour autant et nous aurons l'occasion puisque je crois que vous avez été d'ailleurs sollicité pour pouvoir répondre comme le veut la réglementation, sur cette année de mandat, nous aurons l'occasion de communiquer sur ce qui a d'ores et déjà été lancé voire surtout réalisé parce que ce qui est lancé ne suffit pas, ce qui compte c'est d'avoir comme vous l'avez rappelé, les résultats et de voir l'impact sur la vie quotidienne des Pontoisiens. Les points que vous avez listés, si vous les avez listés ce n'est évidemment pas un hasard, c'est que c'est ceux pour lesquels nous n'avons pas encore les résultats. Pour autant ils sont complètement dans le droit fil de ce que nous comptons réaliser sur les années suivantes mais je vais apporter quelques éléments précis et en toute transparence.*

Sur le premier s'agissant de la bourse scolaire des jeunes de 16 à 29 ans : c'est un sujet qui n'a pas encore été traité ni lancé je le dis tout de go, c'est un sujet que nous aurons l'occasion d'évoquer ensemble dans le courant du mandat mais qui, dans cette première année de mandat, n'a pas encore été traité.

Sur le BAFA : vous avez raison, ça existait mais notre souhait c'est de l'amplifier parce que on peut constater et c'est d'ailleurs souvent un drame français, c'est qu'il y a énormément de dispositifs financiers qui existent, énormément d'aides mais qui ne trouvent pas forcément son public, faute d'être mal communiqués, faute de pas être connus, faute d'être mal ciblés et donc que ce soit pour le BAFA, ce que nous souhaitons et c'est ce à quoi nous nous sommes d'ailleurs, à quoi nous nous sommes employés et j'ai réuni avec je sais plus qui était avec moi d'ailleurs, c'était en visio mais avec je crois que Laetitia devait être là, Laetitia DEWALLE donc l'ensemble des acteurs sociaux de la ville de Pontoise qui n'avait jamais été fait, alors la visio permet ça d'ailleurs mais les acteurs sociaux, entendons-nous bien, pas sur le plan social, difficultés sociales mais notamment ça va vous éclairer par exemple les missions locales, les espaces dynamiques d'insertion, les maisons de quartiers qui sont autant d'acteurs qui travaillent sur la ville et qui sont au contact d'une population de jeunes précisément, la cible que nous voulons toucher à travers ces différents dispositifs et que nous ne touchions pas jusqu'à présent faute d'avoir les relais sur le terrain, faute que ces relais eux-mêmes aient les informations des dispositifs existants au niveau de la ville et c'est ce que nous avons d'ores et déjà lancé, ce que nous sommes en train de déployer. Donc c'est en cours s'agissant du BAFA.

Le permis de conduire en fait, il est sans objet puisque la Région Ile de France et vous n'êtes pas sans savoir en tant qu'ancien conseiller départemental que le Département lui-même a revu son aide au permis de conduire puisque la Région Ile de France a engagé ses propres aides du permis de conduire qui visent à le financer intégralement à un plafond de deux mille trois euros rendant sans objet les aides qui pouvaient être infra des collectivités donc je n'y reviens pas.

S'agissant de la mise en place d'un point de collecte sur les marchés à destination des épiceries sociales. Je pense important de vous le rappeler ou d'ailleurs de vous informer d'ailleurs parce que c'est quelque chose que nous avons effectué dans cette année de mandat. Vous savez que nous avions notre épicerie sociale qui était gérée par le Pélican, le Pélican a connu et on l'avait évoqué d'ailleurs à la fin de l'ancienne mandature, connaissait des difficultés importantes liées tout bonnement à la vie et au vieillissement des bénévoles qui se chargeaient du Pélican. Je me souviens de Laurent LAMBERT qui était en charge des affaires sociales à l'époque qui nous avait présenté différents scénarii et donc nous nous en sommes occupés de manière à pérenniser notre épicerie sociale et c'est la raison pour laquelle nous avons contractualisé avec Espérer 95 qui a, à notre demande, gardé le nom Pélican pour notre épicerie sociale, ce qui nous semblait très important compte tenu de son ancrage local et de son identité et donc parmi les objectifs que nous définissons, que nous travaillons avec Espérer 95, depuis février 2021 c'est à dire donc il y a quatre mois, cinq mois, figurent précisément donc les points de collecte sur les marchés de Pontoise. J'ajoute qu'en parallèle sous le pilotage de Schahrazade DELAMARE, nous avons également là et on aura l'occasion en conseil municipal d'y revenir, la renégociation de notre délégation de service public de nos marchés, les deux devant se faire concomitamment donc c'est également en cours.

La mise en place d'une mutuelle sociale donc mutuelle municipale : alors vous nous devancez parce qu'elle sera à l'ordre du jour du conseil municipal de rentrée, alors si c'est pas celui d'octobre, ça sera celui de novembre et elle doit être mise en application au 1er janvier 2022. Nous sommes en réalité dans la rédaction des conventions donc c'est également en cours et même en finalisation, ce n'est pas encore acté mais vous aurez à en délibérer très prochainement.

Et enfin sur le partenariat avec les sociétés de transports, c'est également un sujet qui est à l'étude au sein du CCAS. La politique qui est la nôtre et surtout notre état d'esprit c'est de développer bien sûr des nouveaux dispositifs ou de comment dirais-je, d'augmenter le budget mais surtout de toucher davantage de public, ça veut dire de bien les recenser. Je reviens sur ce que je disais sur les BAFA ou autres la difficulté qu'on peut avoir c'est de s'assurer qu'on touche le bon public et qu'on sait aller au-devant de lui et c'est exactement le travail j'allais dire de recensement ; j'aime pas ce terme-là évidemment s'agissant des personnes à mobilité réduite mais c'est exactement ce travail qui est en train d'être fait actuellement par le CCAS pour ensuite vous proposer un dispositif qui soit adapté à la demande pontoisienne donc là encore c'est un dossier qui est en cours de travail et de traitement avec, je l'espère, un résultat qui pourra vous être présenté ou en tout cas une action on va dire délibérative dans un premier temps qui pourra vous êtes présentée prochainement.
Et il me reste l'aide énergie donc électricité et chauffage. Là encore c'est une étude enfin c'est plus qu'une étude qui est en train d'être menée par le CCAS là aussi pour recenser les besoins, pour cibler les publics. Je suis très honnête, on a pris du retard sur ce sujet à cause des élections et du RGPD puisque comme vous le savez, nous n'avons pas le droit d'utiliser nos fichiers pour d'autres motifs que et compte tenu du fait que j'étais candidate, vous aviez Anne FROMENTEIL qui était candidate également au sein de ce conseil municipal, nous avons jugé préférable de faire ce travail de recensement et donc avec l'utilisation de nos fichiers une fois les élections passées pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur la nature des questionnements qui pourraient être posés. Ça me permet néanmoins de vous rappeler que nous avons voté collectivement vous avec nous, une augmentation de soixante mille euros du budget du CCAS et que à travers cela, ce sont les aides facultatives qui concernent notamment les aides énergétiques une augmentation de dix mille euros, ce qui n'est pas rien mais on est là encore, on pourra vous faire le détail si vous le souhaitez.
Voilà ce que je pouvais répondre sur ces différentes interrogations, je vous remercie de votre vigilance. C'est toujours important d'avoir comme on dit son Jiminy Cricket sur l'épaule pour se rappeler à nos engagements et à notre devoir et aux exigences, enfin en tout cas notre devoir en terme de services auprès des Pontoisiens. Vous pouvez compter également sur notre rigueur j'allais dire toutes choses égales par ailleurs, évidemment en fonction du contexte et financier et sanitaire et réglementaire donc ça fait éventuellement beaucoup de si, mais en tout cas notre volonté est totale et intacte. Voilà Monsieur SEIMBILLE ce que je pouvais vous répondre. »

Monsieur SEIMBILLE : *« Merci pour ces réponses. Juste une remarque. Le choix a été bien évidemment par rapport à des promesses pour lesquelles nous n'avons pas vu de mise en œuvre. On n'aurait pas posé la question pour ce qui est visible, le choix c'est uniquement porté sur le fait que comme c'est dit dans la question sur le fait des personnes qui sont particulièrement fragiles pour sortir de la crise. Il y a d'autres promesses sur lesquelles on peut comprendre que les choses ne se font pas du jour au lendemain mais c'est ça qui me paraissait le plus important et deuxièmement par rapport au recensement qui est fait sur les personnes à mobilité réduite peut-être l'avez-vous fait, mais je pense que la MDPH peut être d'un grand secours pour vous cibler l'ensemble des populations qui sont en la matière directement concernées sur le territoire de Pontoise. Merci pour ces renseignements. »*

Madame LE MAIRE : *« Absolument mais encore une fois il y avait un petit contexte électoral qui a fait que nous sommes, nous avons été assez vigilants sur les questionnements et voilà les courriers qui pouvaient être envoyés.*
S'il n'y a pas d'autres interventions nous avons donc terminé, épuisé l'ordre du jour il est vingt-trois heures vingt-cinq, ce qui est tout à fait correct au regard de cet ordre du jour dense et lourd. J'ai fait mes devoirs, si je puis dire puisque sauf erreur de ma part, le prochain conseil municipal aura lieu le 7 octobre à 19h30 alors je rêve de pouvoir vous dire qu'il soit en salle du conseil municipal pour la première fois, je n'ose mettre ce vœu de peur qu'il ne soit contredit, nous verrons bien mais il me reste à vous souhaiter aux unes et aux autres d'excellentes vacances, reposez-vous bien et revenez nous en pleine forme. Bonsoir à toutes et à tous et merci encore. »

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2021 :

N°DELIBERATION	OBJET
59/21	Règlement Général de Protection des Données (RGPD) - Mutualisation - Renouvellement
60/21	Convention de fiabilisation des bases fiscales - Partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)
61/21	Régularisation comptable - Apurement du compte 1069 dénommé "Reprise sur les excédents capitalisés"
62/21	Programme "Seniors en vacances 2021" - Convention de partenariat avec l'agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV)
63/21	Tableau des emplois - Actualisation
64/21	Renouvellement de l'agrément au titre de l'engagement de Services Civiques
65/21	Télétransmission des actes au contrôle de légalité - Nouvelle convention avec la Préfecture
66/21	Installation d'équipements réseau et de vidéoprotection sur le complexe du pôle sportif des Maradas Joël MOTYL - Convention avec la CACP
67/21	Révision du Plan Local d'Urbanisme : débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
68/21	Délégation de Service Public pour la gestion du stationnement sur voirie et ouvrages - Choix du délégataire et approbation des périmètres et tarifs
69/21	Mise en place du télétravail
70/21	Etablissements d'accueil de jeunes enfants (crèches) - Actualisation du règlement de fonctionnement
71/21	Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
72/21	Politique de garantie d'emprunt
73/21	Mesure d'aides financières dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19
74/21	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association La Sauvegarde 95
75/21	Société Publique Locale (SPL) Cergy Pontoise Aménagement - Rapport du mandataire pour l'année 2020
76/21	Modification des statuts du Syndicat mixte départemental d'électricité, de gaz et des télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)
77/21	Modification de la composition de la commission Ressources suite à la démission de Madame Chloé CAMBIE
78/21	Modification de la composition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) suite à la démission de Madame Chloé CAMBIE
79/21	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Représentant de la ville
80/21	Adhésion à la compétence optionnelle de groupe fermé d'utilisateurs proposée par VONUM (syndicat Val d'Oise Numérique) - Convention-cadre
81/21	Pacte de gouvernance intercommunale - Avis

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2021:

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
Stéphanie VON EUW		Karima OUMOKRANE	
François DAOUST		Mehdi BOUHANNA	
Anne FROMENTEIL		Stéphanie PACKERT	
Robert DUPAQUIER		Raoul NKAMWA	
Léna MOAL-DE BOURMONT		Karine LAVENU	
Laurent LAMBERT		Rolland DELHORBE	
Laetitia DEWALLE		Marie-Christine DEJARDIN	Dejardin
Sébastien BLANCHARD		Victor BRAMI	
Schahrazade DELAMARE		Armelle LEGRAND-ROBERT	
Patrick MORCELLO		François FROMANGÉ	
Marie-Claude CABARRUS		Gérard SEIMBILLE	
Sébastien GUERY		Sandrine PARISE-HEIDEIGER	
Céline ALVES PINTO		Pascal BOURDOU	
Philippe ROUDEN		Agnès IRRMANN	
Céline KALNIN		Jean-Christophe BORIES	
Laurent LEBAILLIF		Sandra NGUYEN DEROSIER	
Monique LEFEBVRE	M. Lefebvre	Matthieu DREVELLE	
Emmanuel PEZET		Florence CHAMBON	
Annick FERRÉ		Gérard BOMMENEL	
Rémi BOUXOM			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

Approuvé au conseil municipal du : 07 OCT. 2021

MAIRIE DE PONTOISE (Val d'Oise)

Stéphanie VON EUW
Maire